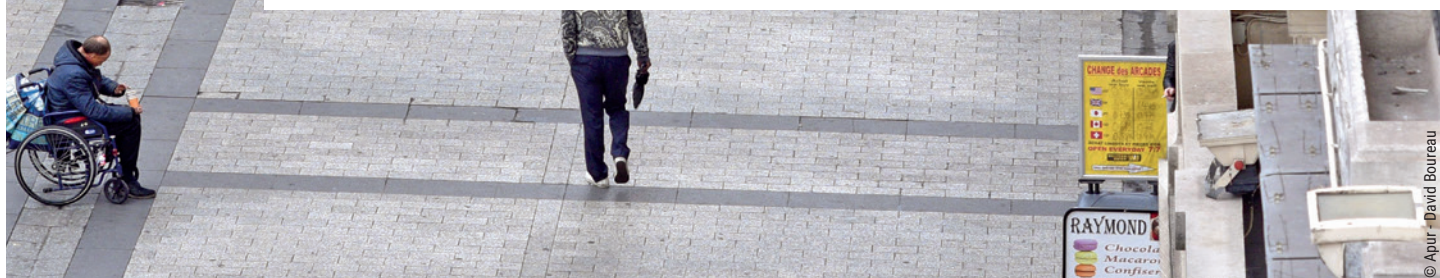


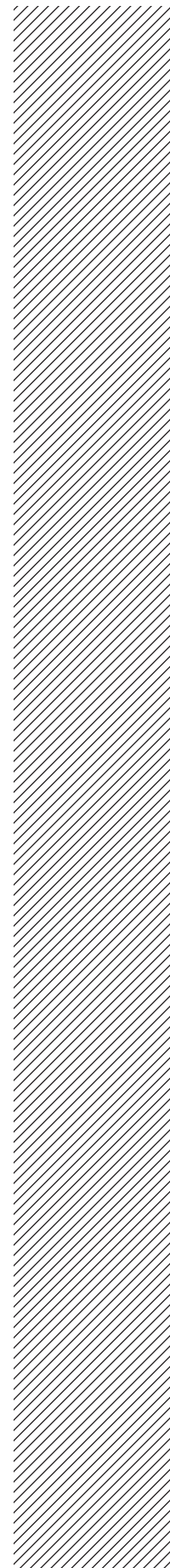


📖 ÉTUDE

ÉLÉMENTS D'ANALYSE ET DE CONNAISSANCE DE L'ÉCONOMIE PARISIENNE

JUILLET 2020





Directrice de la publication : **Dominique ALBA**
Patricia PELLOUX

Étude réalisée par : **Bruno BOUVIER, François MOHRT, Sophie RENOUVEL, Marina RIBEIRO, Sandra ROGER, Anne-Marie VILLOT, Jean-Baptiste DELAPIERRE (DAE), Ville de Paris**

Sous la direction de : **Stéphanie JANKEL, Émilie MOREAU**

Cartographie et traitement statistique : **Christine DELAHAYE, Anne SERVAIS**

Photos et illustrations : **Apur sauf mention contraire**

Mise en page : **Apur**

www.apur.org

20P050304

Sommaire

INTRODUCTION	4
1. Éléments clés de l'économie parisienne	6
Analyse de l'emploi et du tissu économique parisien	6
Le nombre d'emplois et leur évolution	6
Les emplois par secteurs d'activité et leur évolution	8
Les emplois par fonctions et leur évolution	13
Les caractéristiques des établissements	19
La localisation des emplois	25
Les actifs parisiens	30
Le chômage	33
Secteurs spécifiques de l'économie parisienne	35
Les commerces	35
La fabrication	44
Le tourisme	49
La culture et les loisirs	61
Trois formes de nouvelles économies accompagnées par la Ville de Paris	65
L'innovation et les startups	65
L'Économie Sociale et Solidaire	70
L'Arc de l'innovation	74
2. Impact de la crise et dispositifs de soutien	78
Quel impact de la crise sur le territoire parisien ?	78
Une baisse globale de l'activité, des secteurs particulièrement touchés et un recours massif aux dispositifs État/Région	78
Les difficultés structurelles à venir qui vont impacter durablement l'activité économique	83
Quelques pistes pour prioriser les actions de soutien	84
Analyse des dispositifs d'aide et leurs bénéficiaires	90
Les dispositifs mis en place par l'État et la Région jouent leur rôle d'amortisseur	90
Des difficultés et des situations encore mal prises en compte	96
Des mesures spécifiques portées par la Région et la Métropole du Grand Paris	98
CONCLUSION/OUVERTURE	106
BIBLIOGRAPHIE	108

INTRODUCTION

Dans le contexte de crise liée au Covid-19, des éléments d'analyse et de connaissance de l'économie parisienne ont été rassemblés pour nourrir à la fois les plans de relance parisiens et métropolitains et, plus largement, l'ensemble des acteurs impliqués. Réalisé par l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) et la Direction de l'attractivité et de l'emploi (DAE) de la Ville de Paris, ce document mobilise différentes sources de données (Insee recensement de la population, Estel, REE ; Acoff-Ursaff, BDCOM, etc.) et s'appuie sur de premiers échanges avec des partenaires institutionnels et acteurs économiques.

Il est organisé en deux grands chapitres. Le premier chapitre présente les chiffres clés de l'économie parisienne : les emplois à Paris, leur répartition par secteur d'activité et leur évolution, les différents profils d'entreprises et leur implantation, les actifs parisiens. Il apporte une

information détaillée sur des secteurs spécifiques (commerce, fabrication, tourisme, culture) et sur certains dispositifs d'accompagnement mis en œuvre par la Ville de Paris (innovation, économie sociale et solidaire).

Le second chapitre inventorie les dispositifs d'aide aux acteurs économiques mis en œuvre par l'État et la Région et tente d'en identifier les effets et manques éventuels, en s'appuyant notamment sur des remontées d'information organisées par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCI). Il présente une première analyse de l'impact de la crise sur le territoire parisien et des secteurs les plus concernés, et propose des pistes pour prioriser les actions de soutien.



Musée du Louvre (1^{er})



© Apur - David Bourau

Les Halles (1^{er})



© Apur - Arnauld Duboys Fresney

Vente directe du producteur : boulevard Henri IV (4^e)



© Jean-Baptiste Curliat - Ville de Paris

Bureau de l'incubateur Cargo : boulevard Macdonald (19^e)

1.

Éléments clés de l'économie parisienne

Analyse de l'emploi et du tissu économique parisien

Le nombre d'emplois et leur évolution

Paris concentre près de 31 % des emplois de l'Île-de-France

En 2017, Paris compte 1,99 million d'emplois, ce qui représente 31 % des emplois de la région Île-de-France (6,31 millions en Île-de-France). L'économie parisienne représente 7,3 % des emplois en France métropolitaine (27,3 millions d'emplois en France métropolitaine).

Le poids de Paris dans la région Île-de-France en termes d'emploi total a diminué au cours des dernières décennies (-5,8 points depuis 1989), notamment le poids de l'emploi salarié : si Paris comptait 37 % de l'emploi salarié régional en 1989, il n'en représente plus que 31 % aujourd'hui (-6,5 points).

L'évolution de l'emploi depuis 30 ans : une alternance de hausses et de baisses liées à la conjoncture

Les mesures sur longue période en matière d'emploi doivent s'analyser de préférence à partir des estimations d'emplois localisées. Elles sont produites par l'Insee à partir du dispositif Estel¹.

Paris a perdu un nombre très important d'emplois au cours des années 1989 à 1998, en raison d'un mouvement de réorganisation des entreprises, celles-ci cherchant à rationaliser leurs implantations immobilières.

Au cours de cette période, de nombreux sièges sociaux et services centraux d'entreprises ont quitté Paris pour se relocaliser en petite ou en grande couronne.

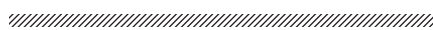
Parallèlement, le tissu artisanal et commercial de la capitale continuait de s'affaiblir. Paris a subi d'importantes pertes d'emplois, leur nombre passant de 2,03 millions fin 1989 à 1,81 fin 1998, ce qui correspond à une destruction de près de 216 300 emplois sur la période (soit -24 000 en moyenne par an).

À la suite de l'année noire que fut l'année 1998, un redressement s'est produit dans un contexte de reprise économique : **entre 1998 et 2001, l'emploi augmente de nouveau** (+ 103 100 emplois en trois ans). À la fin des années 1990, l'économie est favorisée par plusieurs facteurs : la hausse des marchés boursiers (en particulier des valeurs internet), l'inflation maintenue à un niveau très bas et la mise en place des 35 heures qui conduit à un bond en avant de l'emploi.

Par la suite les mouvements de l'emploi à la hausse ou à la baisse ont été d'ampleur modérée, bien que plusieurs évolutions aient été fortement liées à la conjoncture économique. **À la suite de la crise de 2001, 53 400 emplois ont été détruits entre 2001 et 2004.** D'abord cantonné aux technologies de l'information et de la communication, le recul de l'emploi a ensuite atteint de nombreux secteurs

1 — Estel est fondé sur l'utilisation des sources administratives (Déclarations Annuelles de Données sociales, fichier de paye des agents de l'État et celles des particuliers employeurs, les fichiers de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et les fichiers de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS)). Le concept central d'Estel est une synthèse ascendante des sources administratives utilisées avec prise en compte de la multi-activité. Estel mesure l'emploi selon un concept « BIT répertorié » : l'emploi est mesuré sur la dernière semaine de l'année et tout emploi déclaré est comptabilisé.

CHIFFRES CLÉS



- ▶ **1,99** million d'emplois à Paris
- ▶ **31 %** des emplois d'IdF
- ▶ **7 %** des emplois de France métropolitaine
- ▶ **+164 500** emplois entre 1998 et 2017

Source : Insee Estel

du tertiaire (finance, conseil, tourisme, etc.) dans lesquels Paris et la métropole parisienne sont spécialisés. **La période 2004-2007 est une période de croissance** pour l'ensemble de la France et Paris crée 35 800 emplois.

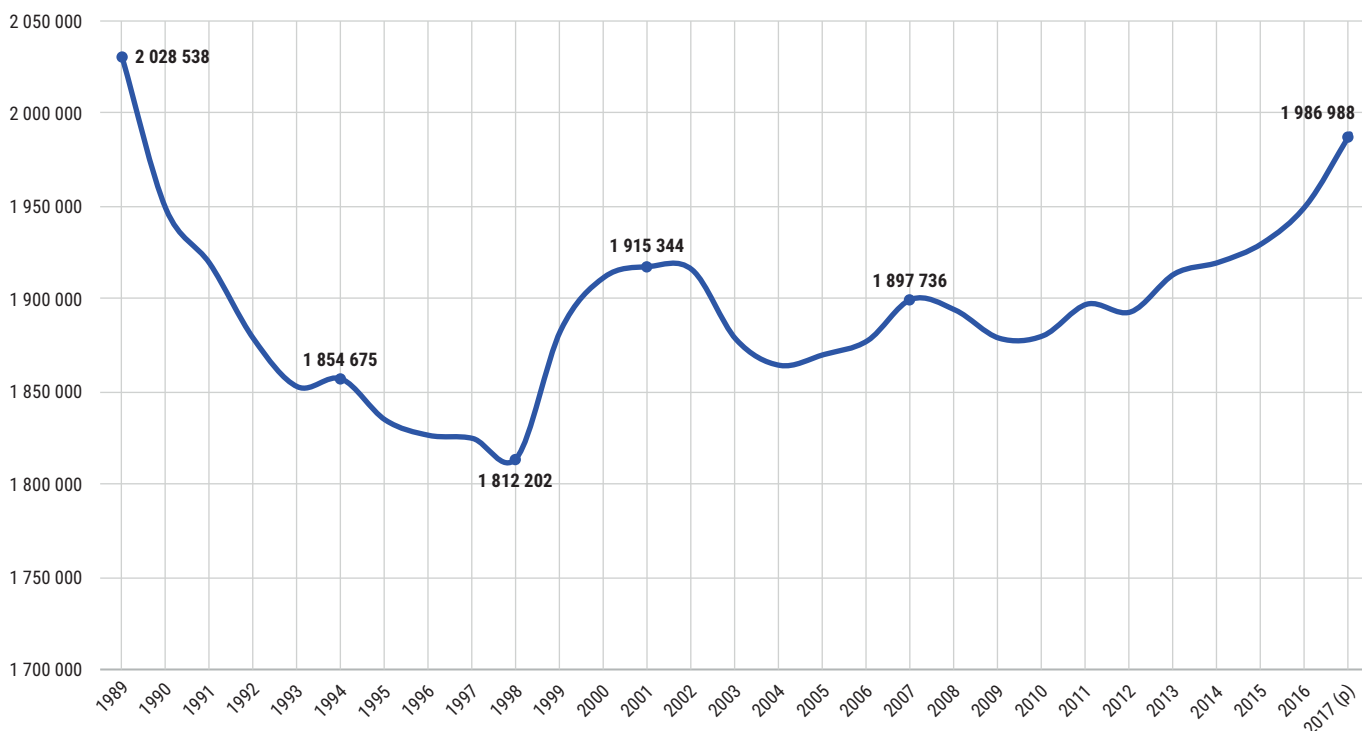
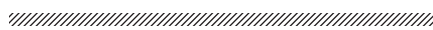
Entre 2007 et 2010, la crise qui a frappé l'Europe à partir de l'automne 2008 a eu un impact retardé sur l'évolution de l'emploi à Paris par rapport au reste du pays. L'emploi a surtout reculé au cours de l'année 2009 (- 1,1 % entre 2007 et 2009), soit une baisse relativement modérée de 21 100 emplois environ, et s'est redressé dès 2010. **Les emplois parisiens sont devenus plus qualifiés, leur conférant certainement une plus grande « solidité » et une meilleure capacité à traverser la crise. Ainsi la crise 2008-2009 a eu des effets limités sur l'emploi parisien, par rapport au territoire régional ou national.** La part élevée d'emplois publics a joué également un rôle d'amortisseur au cours de ces périodes de déclin, d'une part parce qu'il est constitué d'un socle d'emplois rela-

vement constant, et ensuite parce que la commande publique fait vivre un grand éventail d'entreprises du secteur privé.

Entre 2011 et 2017, l'emploi croît progressivement au cours de la période et atteint fin 2017, 1,99 million d'emplois. Cette croissance s'est accélérée en 2015 dans le même mouvement que celui constaté à l'échelle européenne et nationale. Plusieurs facteurs externes favorisent cette activité. D'une part, la baisse des prix du pétrole et des matières premières pèse sur l'inflation, ce qui, combiné à l'accélération de l'emploi, soutient le pouvoir d'achat des ménages, et donc leur consommation. D'autre part, la dépréciation de l'euro à l'œuvre depuis mi-2014 favorise les exportations de la zone, limitant les effets d'un commerce mondial morose. Enfin, la baisse des taux d'intérêt dynamise l'investissement.

Ces évolutions du nombre d'emplois sont très liées à celles du secteur tertiaire (qui représente plus de 70 % des emplois parisiens).

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI TOTAL À PARIS, DE 1989 À 2017



Source : Insee, estel

Les emplois par secteurs d'activité et leur évolution

L'analyse sectorielle des emplois fait référence à l'activité principale des établissements.

Une prépondérance des activités de services

La répartition des emplois salariés par secteur d'activité montre à Paris la **prépondérance des activités de services**. Les activités scientifiques et techniques, les services administratifs et de soutien sont fortement représentés à Paris (378 000 emplois, soit 21 % des emplois salariés) et représentent 35 % des emplois franciliens du secteur.

L'**administration publique est aussi un grand pourvoyeur d'emplois**, regroupant 161 200 emplois (9 %). En ajoutant les services de santé, d'action sociale, d'éducation et d'administration, l'ensemble de ces activités concerne près d'un emploi sur quatre à Paris (24 %). L'importance de ce secteur se relie à la forte concentration d'administrations centrales et de ministères dans la capitale. **En 2017, 29 % des emplois fran-**

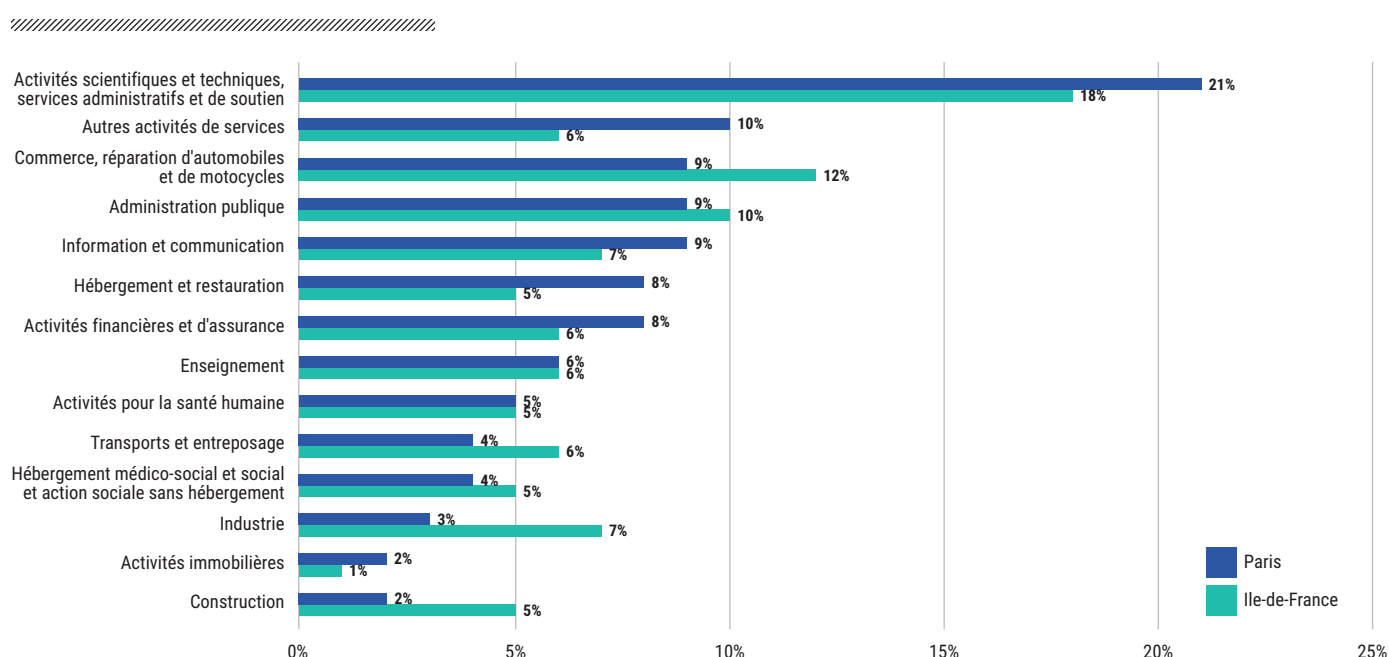
ciliens dans le secteur de l'administration publique, de la santé et de l'action sociale et de l'enseignement sont localisés à Paris.

En 2017, le **commerce** compte 170 000 emplois à Paris (9 % des emplois salariés), le transport et l'entreposage 71 600 emplois (4 % des emplois salariés) et les activités financières et d'assurance 148 600 emplois (8 % des emplois salariés). 24 % des emplois franciliens dans le secteur du commerce sont implantés à Paris, 20 % des emplois franciliens du transport et de l'entreposage et 45 % des activités financières et d'assurances.

Les secteurs de l'hébergement et de la restauration comptent 153 100 emplois en 2017, soit 8 % des emplois salariés à Paris. En 2017, 50 % des emplois franciliens dans le secteur de l'hébergement et la restauration sont localisés à Paris. Les autres activités de services² comptent 176 500 emplois, soit 10 % des emplois salariés et 47 % des emplois franciliens du secteur.

2 – Cette section comprend les activités des organisations associatives, la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques ainsi que diverses activités de services personnels non classées ailleurs dans cette nomenclature.

RÉPARTITION DE L'EMPLOI SALARIÉ PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ À PARIS ET EN ÎLE-DE-FRANCE, EN 2017



Source : Insee, Estel 2017 – Champs : hors secteur Agriculture, sylviculture et pêche

Le secteur de l'information et de la communication compte 158 100 emplois salariés (9 % des emplois parisiens). En 2017, 40 % des emplois franciliens de ce secteur sont localisés à Paris.

Le secteur des activités immobilières compte 37 300 emplois, soit 2 % des emplois salariés. En 2017, 47 % des emplois franciliens dans le secteur des activités immobilières sont à Paris.

3 % des emplois relèvent du **secteur de l'industrie** en 2017. Ils sont regroupés principalement dans les industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution (13 700 salariés), la fabrication de denrées alimentaires, boissons et tabac (12 700 salariés) ou encore la fabrication d'autres produits industriels (30 000 salariés). En 2017, 14 % des emplois industriels franciliens sont localisés à Paris. À noter qu'à Paris

ces emplois correspondent pour beaucoup à des emplois de bureaux exercés dans des sièges sociaux d'entreprises industrielles.

La construction représente 2 % des emplois parisiens et compte 27 300 emplois. En 2017, 10 % des emplois franciliens dans le secteur de la construction sont exercés à Paris.

RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ À PARIS, EN ÎLE-DE-FRANCE ET EN FRANCE MÉTROPOLITAINE EN 2017

	Paris		Île-de-France		France métropolitaine	
	Nb d'emplois	En %	Nb d'emplois	En %	Nb d'emplois	En %
Emplois totaux	1 986 988		6 314 856		27 266 423	
Emplois salariés	1 815 631	91,4 %	5 860 185	92,8 %	24 459 501	89,7 %
Tertiaire marchand	1 295 163	71,3 %	3 651 542	62,3 %	11 964 390	48,9 %
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	169 977	9,4 %	709 420	12,1 %	3 081 187	13 %
Transports et entreposage	71 610	3,9 %	365 066	6,2 %	1 355 219	6 %
Hébergement et restauration	153 089	8,4 %	305 401	5,2 %	1 006 610	4 %
Information et communication	158 077	8,7 %	397 043	6,8 %	751 408	3 %
Activités financières et d'assurance	148 608	8,2 %	332 600	5,7 %	858 795	4 %
Activités immobilières	37 310	2,1 %	80 548	1,4 %	239 470	1 %
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	379 988	20,9 %	1 082 664	18,5 %	3 387 963	14 %
Autres activités de services	176 504	9,7 %	378 800	6,5 %	1 283 738	5 %
Tertiaire non marchand	432 303	23,8 %	1 496 847	25,5 %	7 836 685	32,0 %
Administration publique	161 160	8,9 %	604 774	10,3 %	2 828 122	12 %
Enseignement	114 908	6,3 %	351 520	6,0 %	1 591 478	7 %
Activités pour la santé humaine	87 159	4,8 %	270 474	4,6 %	1 532 427	6 %
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	69 076	3,8 %	270 079	4,6 %	1 884 658	8 %
Industrie	60 249	3,3 %	435 408	7,4 %	3 094 187	12,7 %
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	12 683	0,7 %	51 432	0,9 %	564 518	2 %
Cokéfaction et raffinage	0	0,0 %	1 669	0,0 %	8 881	0 %
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	2 820	0,2 %	70 752	1,2 %	414 756	2 %
Fabrication de matériels de transport	1 111	0,1 %	70 268	1,2 %	341 620	1 %
Fabrication d'autres produits industriels	29 961	1,7 %	161 740	2,8 %	1 403 354	6 %
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	13 674	0,8 %	79 547	1,4 %	361 058	1 %
Construction	27 336	1,5 %	271 761	4,6 %	1 322 207	5,4 %
Agriculture, sylviculture et pêche	580	0,0 %	4 627	0,1 %	242 032	1,0 %

Source : Insee, Estel

Une baisse dans l'industrie et la construction, une stabilité dans le tertiaire

Le secteur tertiaire marchand³ prédominant dans l'économie parisienne a connu depuis 1989 une alternance de périodes de baisse, à l'image des évolutions de l'emploi total, et de hausse. En 2017, il atteint 1 295 200 emplois à Paris, soit une hausse de +132 400 emplois entre 1990 et 2017. Parallèlement, le secteur tertiaire non marchand, qui représente un quart de l'emploi de la capitale, est stable depuis près de 25 ans, avec en moyenne 430 000 emplois (-9 400 emplois entre 1990 et 2017).

Dans le secteur tertiaire marchand, on peut distinguer quatre sous-secteurs, animés de mouvements divers :

- Les secteurs du commerce (9 % des emplois salariés), du transport et l'entreposage (4 %) ainsi que les activités financières et d'assurances (8 %) ont connu un net recul de leur activité depuis 1989. Le poids parisien de ces secteurs dans l'économie francilienne est en légère baisse au cours de la période récente.
- Les secteurs de l'hébergement et de

la restauration (9 % des emplois salariés) ainsi que les autres activités de services (10 %) ont bénéficié d'une forte augmentation de leur nombre d'emplois.

- Les secteurs de l'information et de la communication (9 % des emplois salariés) et des activités de services scientifiques, administratifs et de soutien (21 %) ont connu une alternance de plusieurs périodes de baisse (entre 1989 et 1993 puis entre 2001 et 2003) et de hausse (modérée entre 1993 et 1997 puis forte jusqu'en 2017). Le poids parisien des activités de l'information et de la communication dans l'économie régionale a particulièrement augmenté passant de 36 % en 2011 à 40 % en 2017 (+4 points).
- Le secteur des activités immobilières (2 % des emplois salariés) a connu de fortes variations (à la baisse puis à la hausse) entre 1989 et 1992, puis a bénéficié depuis 1992 d'une relative stabilité de son nombre d'emplois salariés, voire d'une hausse depuis 2006. Le poids du secteur de l'immobilier parisien en Île-de-France a progressé, passant de 45 % à 47 % entre 2011 et 2017 (+2 points entre 2011 et 2017).

3 — Le secteur marchand regroupe les activités de services qui se vendent en grande partie (ou en totalité) à des prix économiquement significatifs. Par opposition, le secteur non marchand est un secteur d'activité qui regroupe des activités fournies gratuitement ou à des prix non significatifs. Il s'agit notamment des services fournis par les administrations publiques dans des domaines variés tels que l'éducation, la santé ou l'administration.

CHIFFRES CLÉS



6

secteurs d'activités spécifiques aux emplois à Paris :

- ▶ L'hébergement et la restauration :
153 000 emplois à Paris, soit **50 %** des emplois d'IdF
- ▶ Les autres activités de services* :
176 500 emplois à Paris, soit **47 %** des emplois d'IdF
- ▶ Les activités immobilières :
37 300 emplois à Paris, soit **47 %** des emplois d'IdF
- ▶ Les activités financières et d'assurance :
148 600 emplois à Paris, soit **45 %** des emplois d'IdF
- ▶ L'information et la communication :
158 100 emplois à Paris, soit **40 %** des emplois d'IdF
- ▶ Les activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien :
378 000 emplois à Paris, soit **35 %** des emplois d'IdF

Source : Insee Estel 2017
Champ : emplois salariés

* Cette section comprend les activités des organisations associatives, la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques ainsi que diverses activités de services personnels non classées ailleurs dans cette nomenclature.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ À PARIS, EN ÎLE-DE-FRANCE ET EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

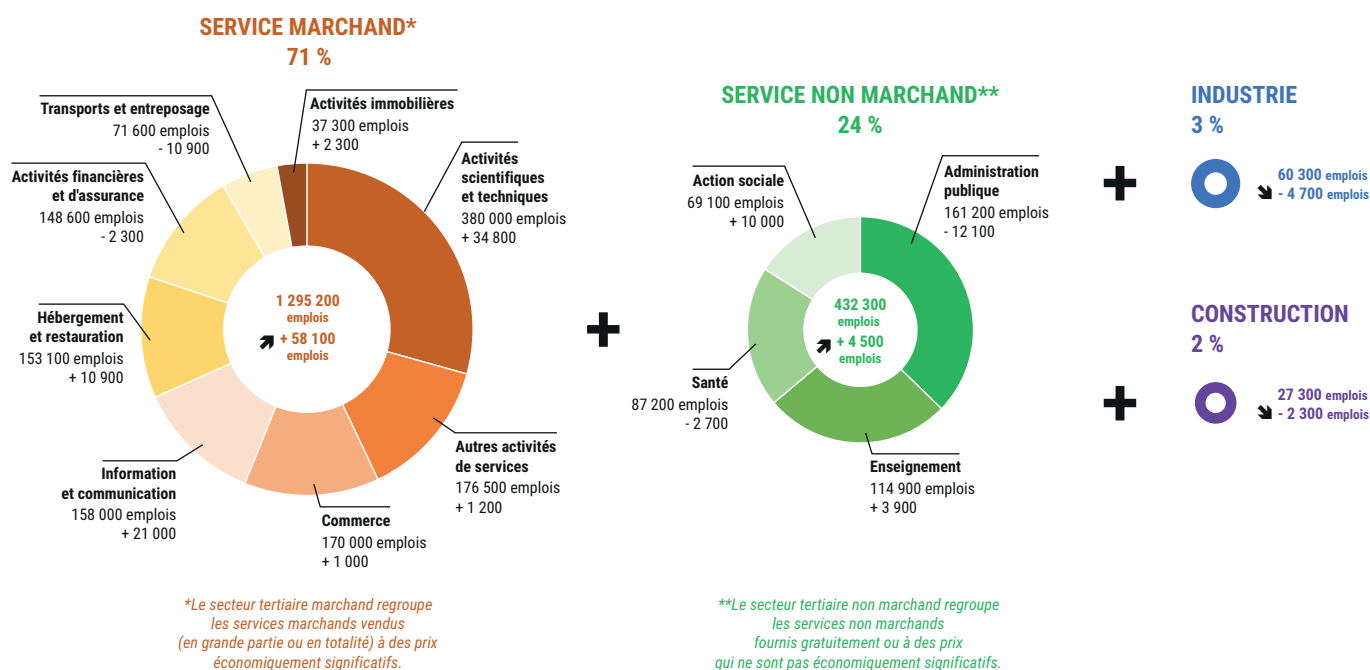
	Paris			Île de France			France métropolitaine		
	2017	2011	2011-2017	2017	2011	2011-2017	2017	2011	2011-2017
Emplois totaux	1 986 988	1 895 061	4,9 %	6 314 856	6 038 367	4,6 %	27 266 423	26 425 091	3,2 %
Emplois salariés	1 815 631	1 760 078	3,2 %	5 860 185	5 654 281	3,6 %	24 459 501	23 846 078	2,6 %
Tertiaire marchand	1 295 163	1 237 021	4,7 %	3 651 542	3 466 895	5,3 %	11 964 390	11 328 443	5,6 %
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	169 977	168 953	0,6 %	709 420	692 039	2,5 %	3 081 187	3 039 628	1,4 %
Transports et entreposage	71 610	82 524	-13,2 %	365 066	363 358	0,5 %	1 355 219	1 352 676	0,2 %
Hébergement et restauration	153 089	142 153	7,7 %	305 401	279 197	9,4 %	1 006 610	931 786	8,0 %
Information et communication	158 077	137 027	15,4 %	397 043	382 108	3,9 %	751 408	699 512	7,4 %
Activités financières et d'assurance	148 608	150 908	-1,5 %	332 600	329 977	0,8 %	858 795	837 872	2,5 %
Activités immobilières	37 310	35 033	6,5 %	80 548	79 148	1,8 %	239 470	237 387	0,9 %
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	379 988	345 145	10,1 %	1 082 664	961 312	12,6 %	3 387 963	2 908 463	16,5 %
Autres activités de services	176 504	175 278	0,7 %	378 800	379 756	-0,3 %	1 283 738	1 321 119	-2,8 %
Tertiaire non marchand	432 303	427 833	1,0 %	1 496 847	1 455 182	2,9 %	7 836 685	7 609 558	3,0 %
Administration publique	161 160	173 272	-7,0 %	604 774	619 345	-2,4 %	2 828 122	2 804 500	0,8 %
Enseignement	114 908	110 981	3,5 %	351 520	332 297	5,8 %	1 591 478	1 535 013	3,7 %
Activités pour la santé humaine	87 159	84 475	3,2 %	270 474	262 806	2,9 %	1 532 427	1 478 421	3,7 %
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	69 076	59 105	16,9 %	270 079	240 734	12,2 %	1 884 658	1 791 624	5,2 %
Industrie	60 249	64 991	-7,3 %	435 408	462 658	-5,9 %	3 094 187	3 252 758	-4,9 %
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	12 683	12 416	2,2 %	51 432	48 473	6,1 %	564 518	552 371	2,2 %
Cokéfaction et raffinage	0	0	0,0 %	1 669	1 196	39,5 %	8 881	10 537	-15,7 %
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	2 820	3 365	-16,2 %	70 752	76 712	-7,8 %	414 756	447 953	-7,4 %
Fabrication de matériels de transport	1 111	3 365	-67,0 %	70 268	77 140	-8,9 %	341 620	364 909	-6,4 %
Fabrication d'autres produits industriels	29 961	30 627	-2,2 %	161 740	179 639	-10,0 %	1 403 354	1 514 816	-7,4 %
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	13 674	15 218	-10,1 %	79 547	79 498	0,1 %	361 058	362 172	-0,3 %
Construction	27 336	29 604	-7,7 %	271 761	265 081	2,5 %	1 322 207	1 429 717	-7,5 %
Agriculture, sylviculture et pêche	580	629	-7,8 %	4 627	4 465	3,6 %	242 032	225 602	7,3 %

Source : Insee, Estel

Dans le secteur de l'industrie, qui regroupe 3 % des emplois salariés à Paris en 2017, le nombre d'emplois s'est stabilisé entre 2005-2010, puis a baissé de nouveau pour atteindre près de 60 000 emplois salariés en 2017. Depuis 1989 ce secteur a perdu près de 127 800 emplois. Cette baisse a été particulièrement forte entre 1989 et 1999 (-84 590 emplois). Le poids de l'industrie est passé de 10 % en 1989 à 3 % en 2017 et le nombre d'emplois salariés a baissé de 68 % passant de 186 017 à 60 250 emplois. On observe cependant un maintien, voire une légère inflexion à la hausse, des emplois dans le secteur de la fabrication de denrées alimentaires et de boissons.

Le secteur de la construction, qui compte 2 % des emplois salariés parisiens, a connu une stabilisation du nombre d'emplois entre 1999 et 2010 autour de 30 000, en fort recul par rapport à la fin des années 1980. Le nombre d'emplois dans le secteur atteignait près de 65 000 salariés en 1989. Le déclin a surtout eu lieu entre 1990 et 1998, période au cours de laquelle plus de la moitié des emplois a été détruite.

RÉPARTITION DES EMPLOIS SALARIÉS À PARIS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS ÉVOLUTION DES EMPLOIS ENTRE 2011 ET 2017



Source : Estel 2011 et 2017
Champs : hors agriculture, sylviculture et pêche

Les emplois par fonctions et leur évolution

L'analyse fonctionnelle des emplois propose des regroupements de professions dans le but de faire apparaître les 15 grandes fonctions transversales aux secteurs d'activité et aux statuts (indépendant ou salarié, public ou privé), pouvant associer plusieurs niveaux de qualification (un ingénieur de fabrication et un ouvrier, par exemple). Elle est produite à partir des données du Recensement de la population 2016, plus précisément de l'exploitation complémentaire au lieu de travail.

Cette analyse permet d'isoler certaines fonctions qui n'apparaissent pas dans l'analyse par secteur, telles que les emplois de la culture et des loisirs, des prestations intellectuelles ou encore de la fabrication.

Une forte présence des fonctions métropolitaines à Paris

À Paris, ces regroupements montrent la prépondérance des emplois de fonctions dites métropolitaines. Il s'agit des fonctions liées à la conception-recherche, aux prestations intellectuelles, à la gestion ou encore à la culture et aux loisirs et au commerce inter-entreprises⁴. Elles sont qualifiées de fonctions métropolitaines car propres

aux grandes métropoles. Dans le détail, la capitale compte :

- **377 200 emplois de gestion** (gestion d'entreprise, banque et assurance), soit 21 % des emplois parisiens et 37 % des emplois franciliens du secteur.
- **155 400 emplois liés aux prestations intellectuelles** (professions de mise à disposition de connaissances spécifiques pour le conseil, l'analyse, l'expertise, etc.), soit 9 % des emplois parisiens et 40 % des emplois franciliens du secteur.
- **123 600 emplois de la culture et des loisirs** (professions de la culture et des loisirs, sportifs ou non), soit 7 % des emplois parisiens et 52 % des emplois franciliens du secteur.
- **77 250 emplois de commerce inter-entreprises** (professions en relation directe avec le commerce de gros et le commerce entre les entreprises, que ce soit pour l'achat ou la vente), soit 4 % des emplois parisiens et 27 % des emplois franciliens du secteur.
- **73 200 emplois de conception et de recherche** (professions de la conception, de la recherche et de l'innovation), soit 4 % des emplois parisiens et 27 % des emplois franciliens du secteur.

4 – Le commerce inter-entreprises renvoie aux professions en relation directe avec le commerce de gros et le commerce entre les entreprises, que ce soit pour l'achat ou la vente.

RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR FONCTIONS À PARIS, EN ÎLE-DE-FRANCE ET EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

	Paris		Île-de-France		France métropolitaine	
	Nombre d'emplois	En %	Nombre d'emplois	En %	Nombre d'emplois	En %
Emploi total	1 798 869	100 %	5 701 596	100 %	25 759 726	100 %
Administration publique	182 585	10 %	527 351	9 %	2 322 118	9 %
Agriculture	1 477	0 %	13 779	0 %	665 250	3 %
Bâtiment - Travaux Publics	55 509	3 %	243 259	4 %	1 555 156	6 %
Commerce inter-entreprises	77 251	4 %	290 222	5 %	987 904	4 %
Conception, Recherche	73 195	4 %	276 941	5 %	739 485	3 %
Culture, Loisirs	123 604	7 %	238 611	4 %	630 831	2 %
Distribution	110 683	6 %	352 084	6 %	1 871 851	7 %
Éducation, Formation	69 685	4 %	272 708	5 %	1 292 425	5 %
Entretien, Réparation	64 426	4 %	307 400	6 %	1 872 051	7 %
Fabrication	68 483	4 %	298 360	5 %	2 181 212	9 %
Gestion	377 244	21 %	1 029 340	18 %	3 375 726	13 %
Transports, Logistique	90 003	5 %	426 295	8 %	2 036 716	8 %
Prestations Intellectuelles	155 384	9 %	384 877	7 %	1 059 921	4 %
Santé, Action Sociale	133 225	7 %	465 974	8 %	2 556 682	10 %
Services de Proximité	216 115	12 %	574 396	10 %	2 612 397	10 %

Source : Insee, Recensement de la population 2016 - exploitation complémentaire au lieu de travail

Les fonctions métropolitaines regroupent ainsi 806 700 emplois, soit 45 % des emplois parisiens et 36 % des emplois franciliens de fonctions métropolitaines.

Les emplois liés à l'administration publique, la santé, l'action sociale, l'éducation et la formation sont nombreux à Paris, comme le montrait déjà l'analyse des emplois par secteurs d'activité (cf. page 8). L'importance de ces emplois se relie à la forte concentration d'administrations centrales et de ministères dans la capitale. Dans le détail, Paris compte :

- **182 600 emplois de l'administration publique** (activités régaliennes et d'administration de l'État et des collectivités locales, hors services de la santé, de l'éducation, professions de la sécurité publique et de la justice), soit 10 % des emplois parisiens et 35 % des emplois franciliens du secteur.
- **133 200 emplois de santé et d'action sociale** (professionnels de la santé et de l'action sociale, pharmaciens), soit 7 % des emplois parisiens et 29 % des emplois franciliens du secteur.
- **69 700 emplois d'éducation et de formation** (métiers de l'enseigne-

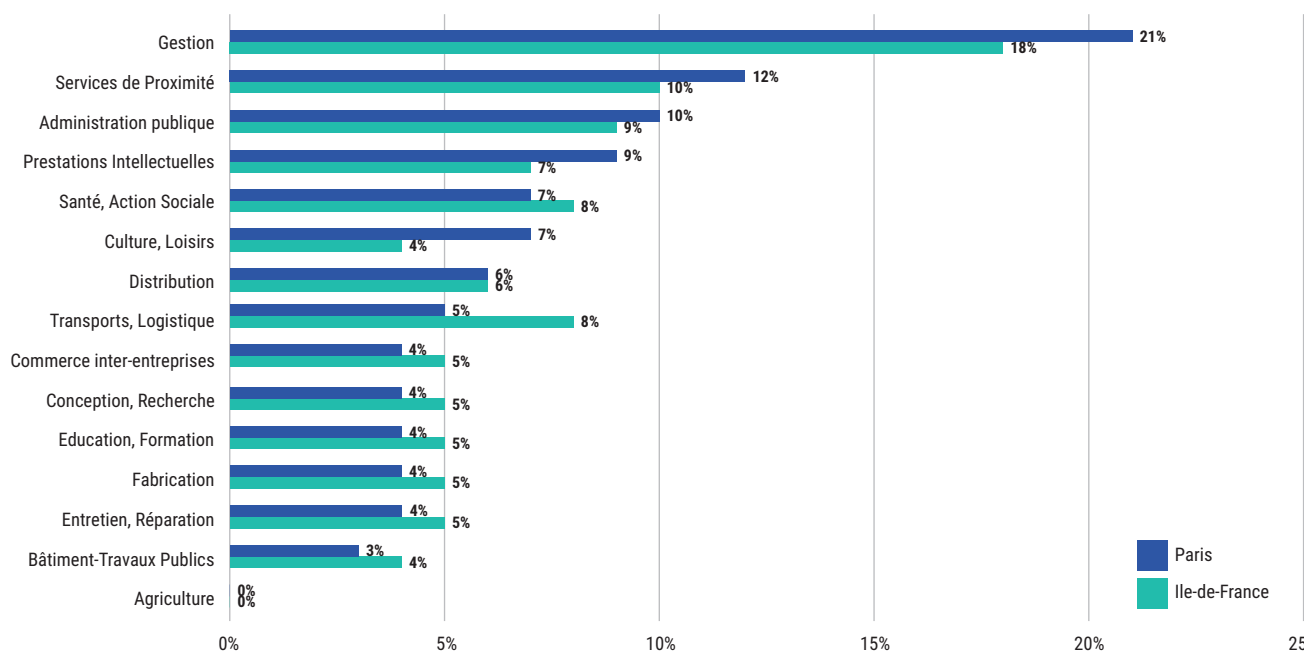
ment scolaire et universitaire et de la formation professionnelle, y compris l'organisation de ces enseignements), soit 4 % des emplois parisiens et 26 % des emplois franciliens du secteur.

Paris compte également un grand nombre d'emplois dans le secteur des services de proximité, en proportion plus élevée qu'en Île-de-France : 216 100 emplois (professions des services de la vie courante, hors distribution, transport, éducation et santé), soit 12 % des emplois parisiens et 38 % des emplois franciliens du secteur.

Les autres fonctions sont moins présentes dans l'activité parisienne qu'en moyenne en Île-de-France ou en France :

- **110 700 emplois de la distribution** (professions de la vente aux particuliers, y compris l'artisanat commercial), soit 6 % des emplois parisiens et 31 % des emplois franciliens du secteur.
- **90 000 emplois de transports et logistique** (professions du transport des personnes et des flux de marchandises), soit 5 % des emplois parisiens et 21 % des emplois franciliens du secteur.

RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR FONCTIONS À PARIS ET EN ÎLE-DE-FRANCE



Source : Insee, Recensement de la population 2016 exploitation complémentaire au lieu de travail.

- **69 700 emplois d'entretien et réparation** (professions prioritairement orientées vers l'entretien et la maintenance, le traitement des déchets), soit 4 % des emplois parisiens et 21 % des emplois franciliens du secteur.
- **68 500 emplois de fabrication** (professions concourant directement aux différentes étapes de la production de biens matériels et d'énergie hors agriculture et pêche et hors BTP), soit 4 % des emplois parisiens et 23 % des emplois franciliens du secteur.
- **55 500 emplois de bâtiment et travaux publics** (professions concourant directement à la construction de bâtiments et d'ouvrages de travaux publics), soit 3 % des emplois parisiens et 23 % des emplois franciliens du secteur.
- **1 500 emplois d'agriculture et de pêche** (professions concourant directement à la production agricole, à la pêche ou à l'exploitation forestière), soit 0,1 % des emplois parisiens et 35 % des emplois franciliens du secteur.

Une hausse des emplois de prestation intellectuelle, de culture et loisirs, de services de proximité, de santé et action sociale

Plusieurs fonctions se sont renforcées (progression de leur poids dans la structure de l'emploi parisien) et ont connu une hausse de leur nombre d'emplois plus rapide à Paris que la moyenne régionale ou nationale. C'est le cas des activités de prestations intellectuelles, de culture et loisirs, de services de proximité, de santé et d'action sociale, de bâtiments et travaux publics, de conception et recherche, d'éducation et formation et de commerce inter-entreprises :

- **Le nombre d'emplois des fonctions de prestations intellectuelles (tels que : avocat, notaire, architecte, géomètre, chef de projet informatique, interprète, etc.)** a presque doublé passant de 80 000 emplois en 1999 à 155 400 emplois en 2016 (+94 %). Entre 2011 et 2016, le nombre

d'emplois du secteur a augmenté de +10 %. Leur poids dans l'emploi parisien a progressé davantage à Paris (+3,6 points entre 1999 et 2016) qu'en moyenne en Île-de-France (+2,8 points) et en France (+1,8 point).

- **Le nombre d'emplois de la culture et des loisirs** a également augmenté passant de 89 700 emplois en 1999 à 123 600 emplois en 2016 (+33 950 emplois), ce qui représente une hausse de 38 % sur l'ensemble de la période. Le poids dans l'emploi parisien a progressé davantage à Paris (+1,3 point entre 1999 et 2016) qu'en moyenne en Île-de-France (+0,9 point) et en France (+0,7 point).
- **Les emplois des services de proximité** ont augmenté passant de 186 300 emplois en 1999 à 216 115 emplois en 2016 (+29 900 emplois, +16 %). C'est également le cas **des emplois de santé et d'actions sociales** qui ont progressé sensiblement passant de 104 750 emplois en 1999 à 133 225 emplois en 2016 (+28 500 emplois), soit une hausse de +27 %. Le poids dans l'emploi parisien a progressé pour ces deux activités (respectivement +0,4 point et +0,9 point), bien que ces évolutions soient moins marquées à Paris qu'au niveau régional et national.
- D'autres fonctions ont connu des hausses progressives de leur nombre d'emplois, c'est le cas des emplois du **bâtiment et des travaux publics** (+14 900 emplois entre 1999 et 2016, +37 %), de la **conception et la recherche** (+13 300 emplois entre 1999 et 2016, +22 %), de **l'éducation et la formation** (+9 300 emplois, +15 %) et du **commerce inter-entreprises** (+5 300 emplois, +7 %).

À l'inverse, d'autres fonctions ont connu un recul de leur poids dans l'emploi parisien et une baisse du nombre d'emplois plus rapide à Paris qu'en moyenne régionale ou nationale. C'est le cas des activités d'administration publique, de gestion, de transports et de logistique. Les emplois de gestion et d'administration publique

restent toutefois les plus grands pourvoyeurs d'emplois à Paris :

- **Le nombre d'emplois de gestion** a connu des variations d'effectifs au cours de la période. Il a d'abord augmenté entre 1999 et 2011 (+20 800 emplois), puis baissé sur la période la plus récente (-12 300 emplois entre 2011 et 2016) pour atteindre 311 200 emplois en 2016. Le poids des emplois de gestion a baissé de -2,1 points depuis 1999 à Paris, alors qu'il est resté stable en Île-de-France et en France. Cette inflexion est imputable au moins en partie aux délocalisations des fonctions de back-office en dehors de Paris.
- **Le nombre d'emplois d'administration publique** est resté stable entre 1999 et 2006 (autour de 18 700 emplois) puis a légèrement baissé en 2011, puis en 2016, pour atteindre 182 600 emplois, soit une baisse de -2 % entre 2011 et 2016. Le poids des emplois d'administration publique a baissé de -1,6 point depuis 1999 à Paris, alors qu'il est resté stable en Île-de-France et en France.
- **Le nombre d'emplois de transports et logistique** a reculé progressive-

ment depuis 1999, passant de 112 600 emplois à 90 000 emplois en 2016 (-22 600 emplois), soit une baisse de -20 % sur l'ensemble de la période. Le poids des emplois de transports et logistique a baissé de -2 points depuis 1999 à Paris, une baisse plus élevée qu'en Île-de-France (-1,5 point) et qu'en France (-1 point).

- **Le nombre d'emplois d'entretien et de réparation** a baissé depuis 1999 (-6 800 emplois entre 1999 et 2016, -10 %). Le poids des emplois d'entretien et de réparation a baissé de -0,9 point depuis 1999 à Paris, une baisse similaire à celle de l'Île-de-France (-1,1 point) et de France (-0,9 point).
- **Le nombre d'emplois de fabrication** a connu une hausse entre 1999 et 2006 (+8 700 emplois), puis une baisse entre 2006 et 2016 (-9 100 emplois). C'est également le cas des **emplois de la distribution** qui ont d'abord connu une hausse du nombre d'emploi (+21 600 emplois entre 1999 et 2006), puis une baisse (-8 300 emplois entre 2006 et 2016).

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS PAR FONCTIONS À PARIS, EN ÎLE-DE-FRANCE ET EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

	Paris			Île-de-France			France métropolitaine		
	2016	2011	2011-2016	2016	2011	2011-2016	2016	2011	2011-2016
Emploi total	1 798 869	1 788 201	0,6 %	5 701 596	5 659 717	0,7 %	25 759 726	25 751 550	0,0 %
Administration publique	182 585	186 224	-2,0 %	527 351	524 817	0,5 %	2 322 118	2 299 880	1,0 %
Agriculture	1 477	2 729	-45,9 %	13 779	17 021	-19,0 %	665 250	704 648	-5,6 %
Bâtiment - Travaux Publics	55 509	55 242	0,5 %	243 259	251 308	-3,2 %	1 555 156	1 676 219	-7,2 %
Commerce inter-entreprises	77 251	76 717	0,7 %	290 222	292 599	-0,8 %	987 904	971 394	1,7 %
Conception, Recherche	73 195	67 279	8,8 %	276 941	265 683	4,2 %	739 485	703 882	5,1 %
Culture, Loisirs	123 604	117 947	4,8 %	238 611	230 260	3,6 %	630 831	593 192	6,3 %
Distribution	110 683	112 630	-1,7 %	352 084	359 535	-2,1 %	1 871 851	1 927 653	-2,9 %
Éducation, Formation	69 685	69 309	0,5 %	272 708	269 776	1,1 %	1 292 425	1 300 491	-0,6 %
Entretien, Réparation	64 426	65 119	-1,1 %	307 400	308 427	-0,3 %	1 872 051	1 866 229	0,3 %
Fabrication	68 483	70 724	-3,2 %	298 360	311 369	-4,2 %	2 181 212	2 294 132	-4,9 %
Gestion	377 244	389 557	-3,2 %	1 029 340	1 040 801	-1,1 %	3 375 726	3 427 048	-1,5 %
Transports, Logistique	90 003	93 944	-4,2 %	426 295	435 320	-2,1 %	2 036 716	2 075 900	-1,9 %
Prestations Intellectuelles	155 384	141 803	9,6 %	384 877	351 605	9,5 %	1 059 921	958 784	10,5 %
Santé, Action Sociale	133 225	128 296	3,8 %	465 974	434 993	7,1 %	2 556 682	2 340 391	9,2 %
Services de Proximité	216 115	210 681	2,6 %	574 396	566 202	1,4 %	2 612 397	2 611 708	0,0 %

Source : Insee, Recensement de la population de 2016 - exploitation complémentaire au lieu de travail



Vue vers l'Opéra Garnier pendant le confinement (9^e)



Sacré-Cœur pendant le confinement (18^e)



Gare de Lyon pendant le confinement (12^e)

CHIFFRES CLÉS



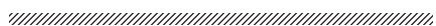
5

fonctions spécifiques
aux emplois parisiens :

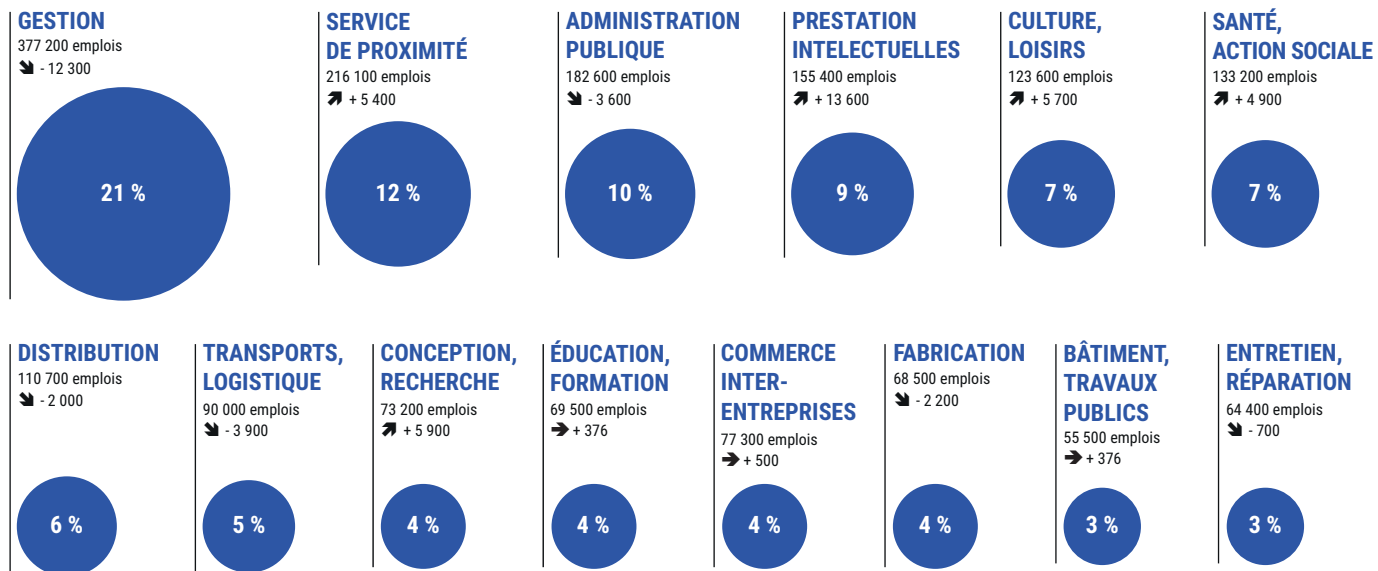
- ▶ La culture et les loisirs :
123 600 emplois à Paris, soit **52 %** des emplois d'IdF
- ▶ Les prestations intellectuelles :
155 400 emplois à Paris, soit **40 %** des emplois d'IdF
- ▶ Les services de proximité :
216 000 emplois à Paris, soit **38 %** des emplois d'IdF
- ▶ Les activités de gestion :
377 200 emplois à Paris, soit **37 %** des emplois d'IdF
- ▶ L'administration publique :
182 600 emplois à Paris, soit **35 %** des emplois d'IdF

Source : Insee, recensement 2016

RÉPARTITION DES EMPLOIS À PARIS PAR FONCTIONS (ÉVOLUTION DES EMPLOIS ENTRE 2011 ET 2016)



↗ Emplois en hausse → Emplois stables ↘ Emplois en baisse



Source : Insee, recensement 2011 et 2016
Champs : hors agriculture, sylviculture et pêche



Rue de la roquette (11^e)

© Apur - David Boureau



Avenue de France (13^e)

© Apur - Hannah Darabi

* — Selon l'Insee, un établissement est une unité d'exploitation ou de production localisée géographiquement, individualisée mais dépendant juridiquement d'une entreprise. C'est le lieu où est effectivement exercée l'activité (magasin, atelier, usine, boulangerie, hôtels d'une chaîne hôtelière, etc.). La notion d'établissement correspond en principe à l'entreprise si cette dernière est une structure concentrée. Si l'entreprise prend une forme déconcentrée, à savoir qu'elle est constituée de centres d'activité différents au niveau géographique et structurel, elle comprend plusieurs établissements distincts. L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

5 — Dans le fichier REE, sont exclus de la démographie des entreprises et des établissements :

- l'agriculture, la sylviculture et la pêche (divisions 01 à 03 de la nomenclature NAF rév.2, 2008) ;
- les unités dont le fonctionnement n'est pas majoritairement financé par une activité marchande (administrations, collectivités territoriales, organismes sociaux, associations non marchandes...).

Le champ marchand non agricole couvre donc l'ensemble des unités légales réunissant les conditions suivantes : avoir une réalité économique, c'est-à-dire être productive et marchande et exercer son activité principale dans l'industrie, la construction, le commerce ou les services, à l'exclusion de l'agriculture.

Les caractéristiques des établissements*

Nombre, taille et secteurs d'activité des établissements parisiens

Le Répertoire des entreprises et des établissements (REE) est le système d'information pour la diffusion et l'étude de la démographie des entreprises et des établissements de l'Insee. Il permet de disposer de données sur les établissements par taille et par secteur d'activité. Les unités gérées par le REE-Sirene sont les unités légales, productives et marchandes, exerçant une activité économique réelle dans les secteurs d'activité de l'industrie, de la construction, du commerce et des services, ainsi que tous leurs établissements (hors ceux de l'agriculture, sylviculture et pêche)⁵.

519 000 établissements sont implantés à Paris, soit 39 % des établissements d'Île-de-France.

Le tissu parisien regroupe davantage d'établissements de moins de 10 salariés (micro-entreprises ou très petites entreprises) alors que l'ouest de l'Île-de-France s'organise autour de plus grandes structures. Paris compte 386 300 établissements sans salariés (74 % des établissements parisiens), 58 900 établissements employant 1 à 2 salariés (11 %), 30 750 établissements employant 3 à 5 salariés (6 %) et 16 900 établissements employant 6 à 9 salariés (3 %). Ces petites structures sont très présentes dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (27 %), le commerce, la réparation d'automobiles et de motocycles (16 %), la construction (6 %), les activités immobilières (6 %), soit des secteurs davantage tournés vers l'économie présentielle.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR TAILLE À PARIS, EN ÎLE-DE-FRANCE ET EN FRANCE

	Paris		Île-de-France		France		Poids de Paris en Île-de-France (%)
	Nombre d'établissements	Part (%)	Nombre d'établissements	Part (%)	Nombre d'établissements	Part (%)	
0 salarié	386 286	74,4 %	961 726	72,1 %	4 244 140	69,6 %	40,2 %
1 à 2 salariés	58 909	11,4 %	158 888	11,9 %	812 399	13,3 %	37,1 %
3 à 5 salariés	30 750	5,9 %	85 974	6,4 %	426 074	7,0 %	35,8 %
6 à 9 salariés	16 861	3,2 %	47 372	3,6 %	234 801	3,9 %	35,6 %
10 à 19 salariés	13 043	2,5 %	37 292	2,8 %	185 499	3,0 %	35,0 %
20 à 49 salariés	8 383	1,6 %	25 716	1,9 %	119 369	2,0 %	32,6 %
50 à 99 salariés	2 460	0,5 %	8 708	0,7 %	42 362	0,7 %	28,2 %
100 à 199 salariés	1 218	0,2 %	4 225	0,3 %	18 381	0,3 %	28,8 %
200 à 249 salariés	256	0,0 %	858	0,1 %	3 357	0,1 %	29,8 %
250 à 499 salariés	475	0,1 %	1 686	0,1 %	5 901	0,1 %	28,2 %
500 à 999 salariés	195	0,0 %	754	0,1 %	2 092	0,0 %	25,9 %
1 000 à 1 999 salariés	84	0,0 %	313	0,0 %	806	0,0 %	26,8 %
2 000 à 4 999 salariés	41	0,0 %	131	0,0 %	348	0,0 %	31,3 %
5 000 à 9 999 salariés	3	0,0 %	13	0,0 %	46	0,0 %	23,1 %
10 000 salariés et plus	1	0,0 %	4	0,0 %	6	0,0 %	25,0 %
Total général	518 965	100 %	1 333 660	100 %	6 095 581	100 %	38,9 %

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements 2017

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR TAILLE ET SECTEURS D'ACTIVITÉ À PARIS

	Moins de 10 salariés		De 10 à 249 salariés		Plus de 250 salariés		Total	
	Nombre d'établissements	Part (%)	Nombre d'établissements	Part (%)	Nombre d'établissements	Part (%)	Nombre d'établissements	Part (%)
Agriculture, sylviculture et pêche	995	0 %	3	0 %	0	0 %	1 001	0 %
Industrie	17 556	4 %	448	4 %	27	3 %	18 638	4 %
Construction	29 722	6 %	181	1 %	4	1 %	30 272	6 %
Commerce, réparation automobile & motocycle	76 524	16 %	1 302	11 %	40	5 %	79 715	15 %
Transports et entreposage	12 930	3 %	282	2 %	64	8 %	13 549	3 %
Hébergement et restauration	25 100	5 %	1 260	10 %	35	4 %	28 930	6 %
Information et communication	42 041	9 %	1 449	12 %	86	11 %	44 701	9 %
Activités financières et d'assurance	25 376	5 %	863	7 %	106	13 %	27 232	5 %
Activités immobilières	27 615	6 %	207	2 %	11	1 %	28 137	5 %
Activités spécialisées, scientifiques & techniques et activités de services administratifs & de soutien	154 179	31 %	2 698	22 %	143	18 %	159 757	31 %
Autres activités de services	33 352	7 %	797	6 %	36	5 %	35 183	7 %
Administration publique	1 268	0 %	418	3 %	115	14 %	1 997	0 %
Enseignement	16 572	3 %	1 366	11 %	56	7 %	18 474	4 %
Santé humaine et action sociale	29 576	6 %	1 043	8 %	76	10 %	31 379	6 %
Total général	492 806	100 %	12 317	100 %	799	100 %	518 965	100 %

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements 2017

Les petites et moyennes entreprises (PME), qui emploient entre 10 et 250 salariés, représentent 25 400 établissements, soit 4,9 % des établissements parisiens (5,4 % en Île-de-France). La moitié des PME parisiennes sont des établissements employant 10 à 19 salariés (13 000 établissements, 51 %), un tiers sont des établissements de 20 à 49 salariés (8 400 établissements, 33 %), 10 % sont des établissements de 50 à 99 salariés (2 500) et 6 % sont des établissements employant 100 à 249 salariés (1 500). À Paris, ces PME sont plus souvent tournées vers l'enseignement (7 %), l'information et la communication (10 %), l'hébergement et restauration (15 %), ainsi que les activités financières et d'assurance (7 %).

On compte aussi 195 grands établissements, qui emploient entre 500 salariés et 999 salariés, et 129 établissements de plus de 1 000 salariés à Paris. Ces établissements sont plus souvent tournés vers l'administration publique (18 %), les activités financières et d'assu-

rance (16 %), la santé et l'action sociale (10 %), ainsi que le transport et l'entreposage (10 %). Les très grands établissements de 1 000 salariés ou plus relèvent notamment de l'administration publique, compte tenu de la forte concentration de services centraux d'administration dans la capitale ainsi que du secteur de la santé (les hôpitaux de l'AP-HP sont de grands pourvoyeurs d'emplois).

31 % des micro-entrepreneurs franciliens à Paris

Mis en place en 2009, le régime de l'auto-entrepreneuriat offre des formalités de création d'entreprise allégées, ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations et contributions sociales. Le régime est requalifié de micro-entrepreneuriat en décembre 2014 et s'accompagne de nouvelles obligations.

Selon les données AcoSS⁶ au deuxième trimestre 2019, Paris compte 119 800 auto-entrepreneurs administrative-

6 – Agence centrale des organismes de sécurité sociale (AcoSS).

ment actifs⁷, soit 31 % des micro-entrepreneurs franciliens (390 600) et 8 % des auto-entrepreneurs français (1 565 400), et 55 600 auto-entrepreneurs économiquement actifs, soit 31 % des micro-entrepreneurs franciliens (179 900) et 6 % des auto-entrepreneurs français (895 900).

Depuis 2009, le nombre d'auto-entrepreneurs administrativement actifs et économiquement actifs a progressé davantage à Paris qu'en Île-de-France. Le chiffre d'affaires trimestriel calculé pour l'ensemble de ces auto-entrepreneurs atteint 275,5 millions € en 2019 à Paris, soit un tiers du chiffre d'affaires trimestriel global des auto-entrepreneurs franciliens (33 %).

11 000 immatriculations au dispositif de micro-entreprises ont été comptabilisées au cours des 12 derniers mois à Paris, ce qui représente 27 % des immatriculations franciliennes (40 250) et 8 % des immatriculations françaises (134 600). Depuis 2009, leur nombre a été multiplié par 2,4, passant de 4 500 à 11 000 en 2019, une évolution légèrement moins rapide qu'en Île-de-France, où le nombre de micro-entreprises a été multiplié par 2,7 entre 2009 et 2019. 29 % des radiations de comptes de micro-entreprises franciliennes concernent des micro-entreprises parisiennes au deuxième trimestre 2019 (3 693).

Selon une note de l'Urssaf^{9, 10}, **les trois principaux secteurs d'exercice des micro-entrepreneurs en Île-de-France fin 2018 sont les transports (13 %), le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (11 %) et les arts, spectacles et autres activités récréatives (8 %).** À eux seuls, ces secteurs regroupent près d'un tiers des micro-entrepreneurs administrativement actifs. Viennent ensuite les autres activités scientifiques et techniques (6 %), les activités comptables, de conseil et d'ingénierie (6 %) et l'enseignement (5 %). Quatre secteurs enregistrent une forte croissance entre 2017 et 2018 : les transports (+ 58 %), l'hébergement et la restauration (+ 34 %), le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (+ 32 %), et les activités immobilières (+ 32 %).

Le fort dynamisme du secteur des transports et de l'entreposage (+ 29 218 immatriculations en 2018) peut être imputé à la montée en puissance des plateformes collaboratives. Dans ce secteur, plus des deux tiers des travailleurs indépendants sont micro-entrepreneurs. Le doublement des plafonds de chiffres d'affaires ouvrant droit au régime fiscal simplifié de la micro-entreprise a contribué à ce dynamisme, plus particulièrement dans le secteur du conseil pour les affaires (+ 21 389 immatriculations en 2018).

7 – Les micro-entrepreneurs administrativement actifs sont ceux qui ont été immatriculés, avant ou pendant la période et non radiés au cours de cette période, qu'ils aient déclaré, ou pas un chiffre d'affaires positif.

8 – Les micro-entrepreneurs économiquement actifs sont ceux qui ont déclaré un chiffre d'affaires positif sur la période étudiée et/ou toujours inscrits en fin d'année (non radiés à la suite des opérations de fiabilisation des données).

9 – Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales

10 – « Les micro-entrepreneurs en Île-de-France », Ursaaf Stat Bilan micro-entrepreneur 2018, n°33, février 2020.

Des secteurs d'activités spécifiques selon le type d'établissements :

- **À Paris, les établissements de moins de 10 salariés** sont plus présents dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques, dans le commerce, la réparation automobile et motocycle, la construction et les activités immobilières.
- **À Paris, les établissements de plus de 10 salariés** sont plus présents dans les secteurs de l'administration publique, les activités financières et d'assurance, l'information et la communication, les activités de santé humaine et action sociale.
- **En Île-de-France, les auto-entrepreneurs** sont plus présents dans les secteurs des transports, du conseil pour les affaires et la gestion, des arts, du spectacle et autres activités récréatives.

Sources : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements 2017, Acof base Séquoia 2018

Les indépendants, employeurs et auto-entrepreneurs représentent moins d'un emploi sur dix à Paris mais leur nombre progresse rapidement

Selon les données produites par l'Insee à partir du dispositif Estel, l'emploi salarié représente 92 % de l'emploi total à Paris. **L'emploi non salarié¹¹ (indépendants, employeurs et auto-entrepreneurs) concerne 171 400 personnes et représente 9 % de l'emploi. Le poids de l'emploi non salarié est plus important à Paris qu'en moyenne en Île-de-France (7 %).**

Cela peut paraître modeste mais l'emploi non salarié progresse rapidement dans certains secteurs d'activité, comme le numérique, ou en lien avec les grandes plateformes de services. **L'emploi non-salarié a progressé de +35 % entre 2010 et 2017, soit en moyenne + 6 300 emplois par an.** Les emplois non-salariés du secteur tertiaire non marchand ont particulièrement augmenté (+45 % entre 2010 et 2017).

Cette progression peut en partie se relier au grand nombre de structures d'accompagnement des start-up présentes à Paris (incubateurs, pépinières, etc.). Dans certains cas, elle peut aussi s'expliquer par une progression d'emplois non-salariés peu qualifiés liée au développement de l'économie de plateforme et à l'ubérisation. Selon les données du recensement de la population de l'Insee, la part des emplois non-salariés dans le total des emplois parisiens a davantage progressé dans le secteur de la construction (+2,5 points entre 2011 et 2016), du transport et de l'entreposage (+2,4 points) et des activités immobilières (+2,1 points).

11 – Les non-salariés désignent l'ensemble des personnes affiliées à un régime de protection sociale des travailleurs non-salariés, et sont répartis en quatre catégories : entrepreneurs individuels classiques, professions libérales, micro-entrepreneurs et gérants majoritaires.

12 – La base SEQUOIA centralise depuis janvier 1997 les informations sur les effectifs salariés et la masse salariale issues des bordereaux de cotisations.

CHIFFRES CLÉS



- ▶ **519 000** établissements, soit **39 %** des établissements de la région Île-de-France
- ▶ **386 300** établissements sans salariés, soit **74 %** des établissements parisiens et **40 %** des établissements sans salariés franciliens
- ▶ **106 500** établissements de 1 à 9 salariés, soit **21 %** des établissements parisiens
- ▶ **25 400** établissements de 10 à 250 salariés, soit **5 %** des établissements parisiens
- ▶ **119 800** auto-entrepreneurs administrativement actifs, soit **31 %** des micro-entrepreneurs franciliens
- ▶ **55 600** auto-entrepreneurs économiquement actifs, soit **31 %** des micro-entrepreneurs franciliens
- ▶ **171 400** emplois non-salariés, soit **9 %** des emplois parisiens
- ▶ **+35 %** d'emplois non-salariés entre 2010 et 2017
- ▶ **161 200** établissements privés employant au moins un salarié
- ▶ **1 481 600** salariés du secteur privé

Sources : Insee Répertoire des entreprises et des établissements 2017, Acoess deuxième trimestre 2019, Insee Estel 2010-2017, Acoess base Séquoia 2018

Les établissements privés regroupent 8 emplois salariés sur 10 à Paris

L'emploi salarié privé représente environ huit emplois salariés sur 10 à Paris. Selon les données de l'Acoss à partir de la base Séquoia¹², Paris compte 161 200 établissements privés, employant au moins un salarié, et 1 481 600 salariés du secteur privés en 2018. Les emplois salariés privés parisiens regroupent la moitié des emplois salariés privés d'Île-de-France. Plusieurs secteurs d'activité regroupent plus de 150 000 emplois à Paris : les activités spécialisées, scienti-

fiques et techniques (200 600 emplois), les activités de services administratifs et de soutien (192 900 emplois), les activités d'information et de communication (173 800 emplois), les activités de commerce et réparation d'automobiles et de motocycles (178 100 emplois) et les activités d'hébergement et de restauration (161 700 emplois).

Dans le détail, la moitié des emplois salariés privés sont exercés dans 10 secteurs d'activités : le commerce de détail (123 000 emplois, soit 8 % des emplois salariés privés), la restaura-

CHIFFRES CLÉS



12

secteurs d'activités
spécifiques aux emplois
privés parisiens :

- ▶ L'hébergement et l'hôtellerie :
40 700 emplois privés, soit **67 %** des emplois d'IdF
- ▶ Les activités auxiliaires de services financiers et d'assurance :
36 400 emplois privés, soit **62 %** des emplois d'IdF
- ▶ Les activités des organisations associatives :
42 300 emplois privés, soit **58 %** des emplois d'IdF
- ▶ Les activités des agences de voyages, voyagistes, services de réservation et activités connexes :
9 400 emplois privés, soit **57 %** des emplois d'IdF
- ▶ La production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision, enregistrement sonore et édition musicale :
21 900 emplois privés, soit **56 %** des emplois d'IdF
- ▶ Les activités créatives, artistiques et de spectacle :
16 400 emplois privés, soit **56 %** des emplois d'IdF
- ▶ L'édition : **37 800** emplois privés, soit **52 %** des emplois d'IdF
- ▶ La programmation et diffusion :
9 600 emplois privés, soit **49 %** des emplois d'IdF
- ▶ Les activités juridiques et comptables :
34 700 emplois privés, soit **49 %** des emplois d'IdF
- ▶ Les services d'information :
14 800 emplois privés, soit **49 %** des emplois d'IdF
- ▶ Les activités immobilières :
36 600 emplois privés, soit **47 %** des emplois d'IdF
- ▶ La restauration : **121 000** emplois privés, soit **47 %** des emplois d'IdF

Sources : Acoss, base Séquoia 2018 - Traitements Apur

tion (121 050 emplois, soit 8 % des emplois), les activités des sièges sociaux et de conseil de gestion (92 300 emplois, soit 6 % des emplois), les activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite (79 200 emplois, soit 5 % des emplois), les activités de programmation et de conseil et les autres activités informatiques (69 700 emplois, soit 5 % des emplois), les activités liées à l'emploi (68 900 emplois, soit 5 % des

emplois), les services relatifs aux bâtiments et à l'aménagement paysager (58 300 emplois, soit 4 % des emplois), les commerces de gros (50 000 emplois, soit 3 % des emplois), les transports terrestres et transport par conduites (45 400 emplois, soit 3 % des emplois) et les activités d'action sociale sans hébergement (44 400 emplois, soit 3 % des emplois).

LES 40 SECTEURS QUI EMPLOIENT LE PLUS DE SALARIÉS PRIVÉS À PARIS

	Emplois salariés privés		Établissements	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble des secteurs	1 481 558	100 %	161 195	100 %
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	123 026	8,3 %	18 596	11,5 %
Restauration	121 050	8,2 %	15 105	9,4 %
Activités des sièges sociaux; conseil de gestion	92 332	6,2 %	10 688	6,6 %
Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	79 189	5,3 %	4 690	2,9 %
Programmation, conseil et autres activités informatiques	69 667	4,7 %	4 766	3,0 %
Activités liées à l'emploi	68 913	4,7 %	1 555	1,0 %
Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	58 272	3,9 %	23 206	14,4 %
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	50 034	3,4 %	6 209	3,9 %
Transports terrestres et transport par conduites	45 401	3,1 %	1 963	1,2 %
Action sociale sans hébergement	44 406	3,0 %	1 560	1,0 %
Activités des organisations associatives	42 352	2,9 %	6 136	3,8 %
Enseignement	42 052	2,8 %	2 855	1,8 %
Hébergement	40 685	2,7 %	2 295	1,4 %
Édition	37 837	2,6 %	2 026	1,3 %
Activités immobilières	36 644	2,5 %	6 765	4,2 %
Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	36 532	2,5 %	2 801	1,7 %
Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	36 406	2,5 %	2 899	1,8 %
Activités juridiques et comptables	34 745	2,3 %	5 776	3,6 %
Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	31 994	2,2 %	3 261	2,0 %
Activités pour la santé humaine	27 736	1,9 %	3 593	2,2 %
Travaux de construction spécialisés	22 357	1,5 %	4 796	3,0 %
Assurance	22 257	1,5 %	411	0,3 %
Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale	21 922	1,5 %	4 497	2,8 %
Télécommunications	19 982	1,3 %	350	0,2 %
Publicité et études de marché	18 364	1,2 %	1 745	1,1 %
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	17 371	1,2 %	134	0,1 %
Autres services personnels	16 616	1,1 %	4 424	2,7 %
Enquêtes et sécurité	16 322	1,1 %	391	0,2 %
Activités créatives, artistiques et de spectacle	16 308	1,1 %	2 929	1,8 %
Services d'information	14 822	1,0 %	940	0,6 %
Activités de poste et de courrier	14 656	1,0 %	155	0,1 %
Hébergement médico-social et social	13 852	0,9 %	392	0,2 %
Industries alimentaires	12 203	0,8 %	1 444	0,9 %
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	12 104	0,8 %	1 969	1,2 %
Activités sportives, récréatives et de loisirs	11 390	0,8 %	1 073	0,7 %
Entreposage et services auxiliaires des transports	10 732	0,7 %	406	0,3 %
Recherche-développement scientifique	10 698	0,7 %	516	0,3 %
Programmation et diffusion	9 566	0,6 %	99	0,1 %
Activités des agences de voyages, voyagistes, services de réservation et activités connexes	9 434	0,6 %	1 003	0,6 %
Construction de bâtiments	9 156	0,6 %	1 596	1,0 %

Source : Acoess, base Séquoia 2018 - Traitements Apur

La localisation des emplois

Une concentration d'emplois dans les pôles historiques, mais un rééquilibrage est/ouest progressif

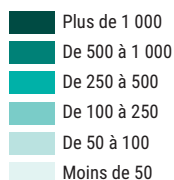
À l'image de ce que l'on observe en Île-de-France, l'emploi parisien est concentré principalement dans et autour de quelques quartiers identifiés comme étant des pôles d'emploi¹³. Situé dans l'Ouest parisien (2^e, 8^e, 9^e, 16^e et 17^e arrondissements), le quartier central des affaires est le premier pôle d'emploi français et régional (avec plus de 500 000 emplois salariés). Il représente à lui seul près de 30 % des emplois salariés de Paris et près de 10 % des emplois salariés franciliens. Il est principalement tourné vers les activités liées à la finance et l'assurance, ainsi que les activités de support et de conseil.

Cinquantes pôles d'emploi concentrent un nombre élevé d'emplois dans Paris. Le pôle situé à cheval sur les 4^e, 10^e, 11^e concentre plus de 220 000 emplois, dont un quart dans l'administration publique (Hôtel de Ville, Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, sites « santé » de l'Université Paris Diderot, Cnam) et de nombreuses activités de commerce et d'hôtellerie-restauration. Le pôle situé aux confins des 5^e, 6^e, 7^e (108 000 emplois) relève pour moitié des pouvoirs publics et de l'administration (Sénat, Assemblée Nationale, hôtel Matignon, ministères, ambassades, Conseil régional, universités, etc.). Trois autres pôles d'emplois d'envergure plus modeste sont identifiés à Paris : le pôle « Paris 13^e » (58 300 emplois) comportant égale-

13 — F. Mohrt, P. Viro (Apur), F. Dubujet, Y. Musiedlak (Insee Île-de-France), « En Île-de-France, 39 pôles d'emploi structurent l'économie régionale », janvier 2014. <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/ile-france-39-poles-demploi-structurent-leconomie-regionale>

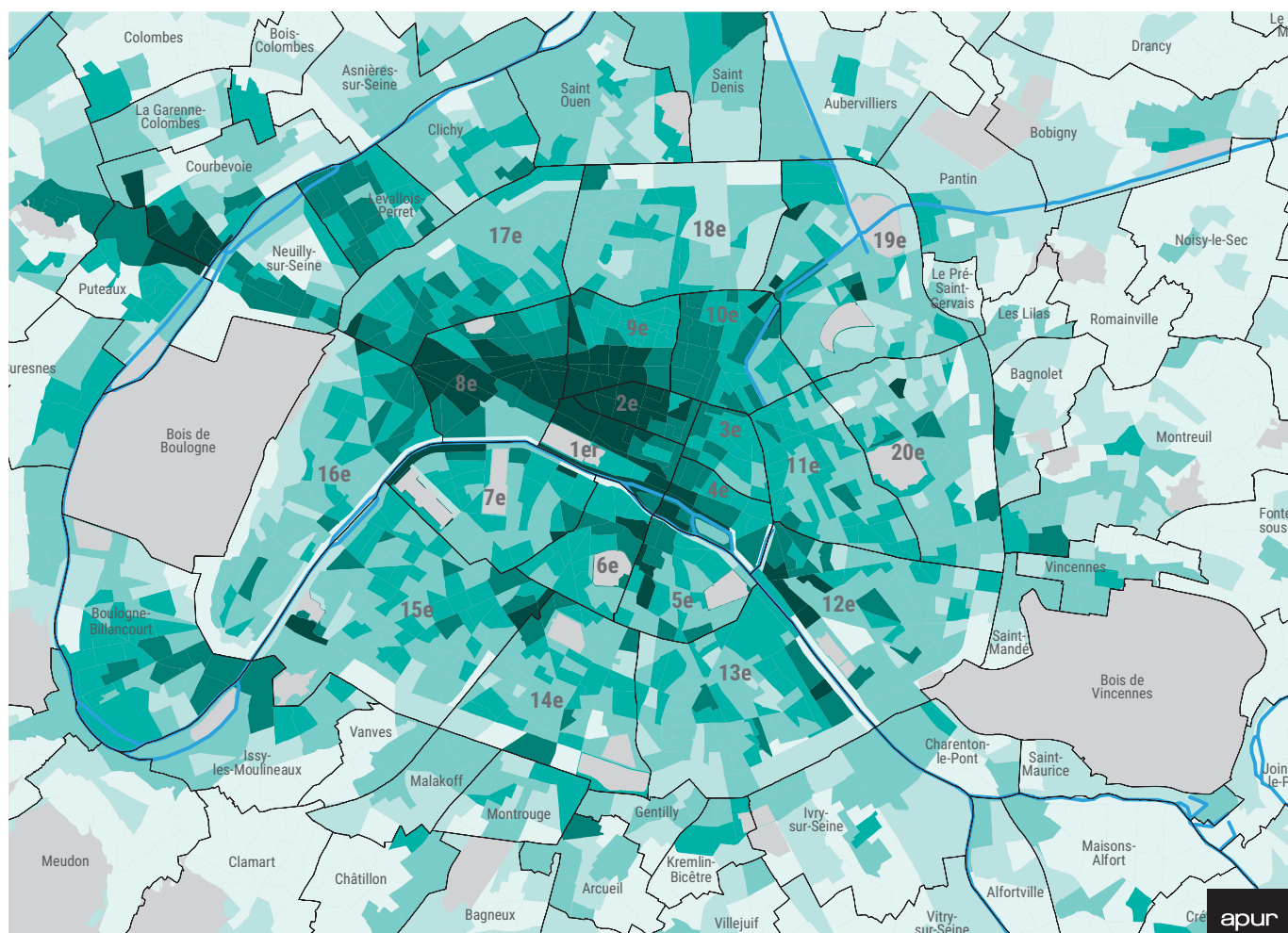
LA DENSITÉ D'EMPLOIS SALARIÉS

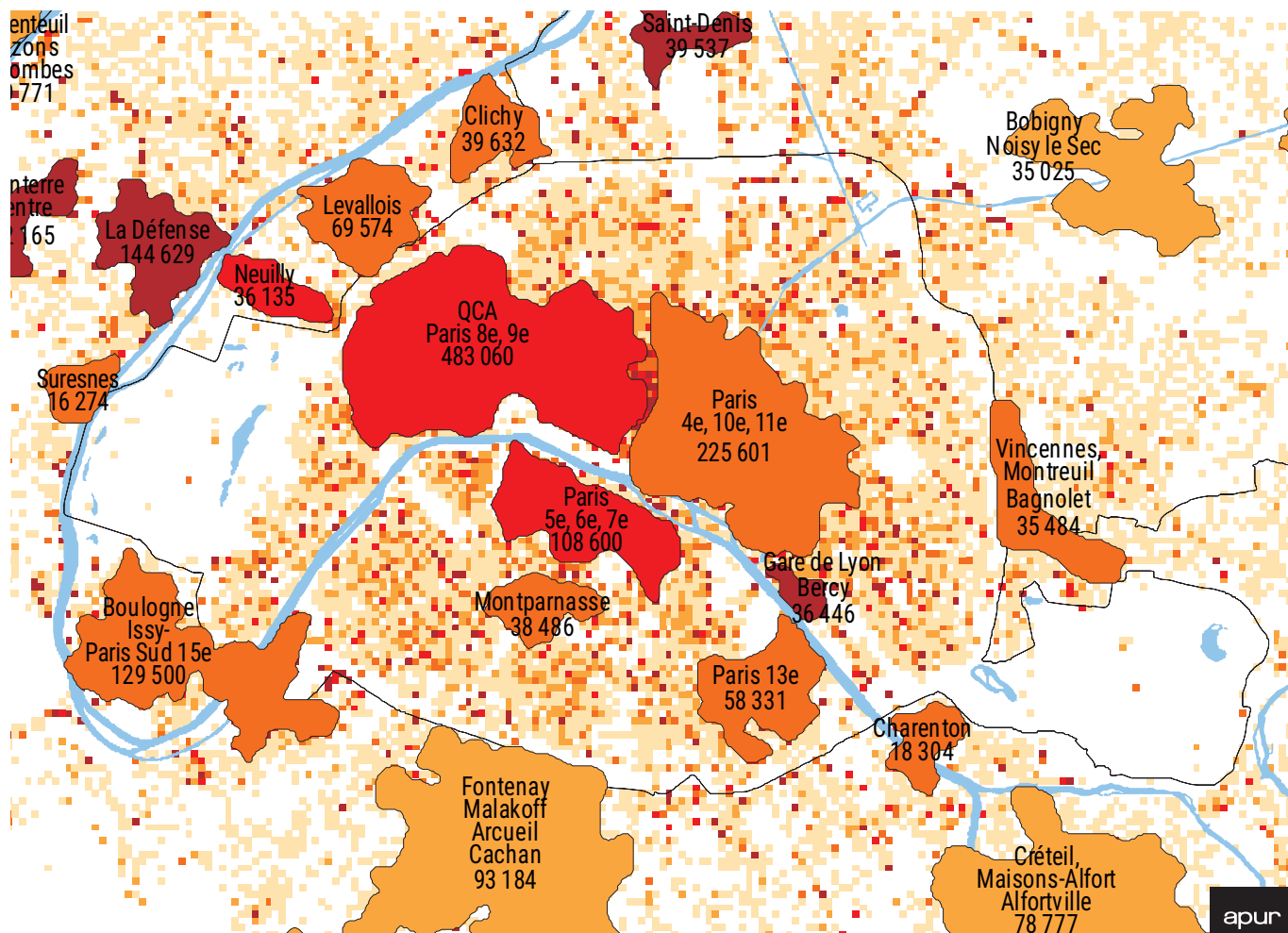
Nombre d'emplois salariés estimés, à l'hectare



Emprises principaux espaces verts

Source : fichier Sirene (Insee)
Traitement Apur 2016





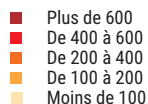
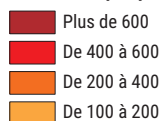
EMPLOIS AU LIEU DE TRAVAIL PAR ARRONDISSEMENT À PARIS

	Nombre d'emplois	Densité d'emploi à l'hectare	Part dans l'emploi parisien	Évolution du nombre d'emploi entre 2011 et 2016	Évolution du nombre d'emploi entre 2006 et 2011
1 ^{er} arr.	61 635	337	3 %	9,1 %	-4,3 %
2 ^e arr.	61 186	618	3 %	4,8 %	0,4 %
3 ^e arr.	31 305	268	2 %	-0,5 %	1,5 %
4 ^e arr.	41 705	261	2 %	0,1 %	-4,2 %
5 ^e arr.	53 007	209	3 %	-3,1 %	3,3 %
6 ^e arr.	44 559	207	2 %	-1,3 %	0,1 %
7 ^e arr.	70 727	173	4 %	-0,2 %	-2,2 %
8 ^e arr.	175 177	451	10 %	10,4 %	-2,7 %
9 ^e arr.	117 988	541	7 %	7,5 %	3,4 %
10 ^e arr.	83 872	290	5 %	0,2 %	3,3 %
11 ^e arr.	79 972	218	4 %	-6,9 %	8,2 %
12 ^e arr.	120 931	74	7 %	-0,7 %	-1,0 %
13 ^e arr.	126 301	177	7 %	0,6 %	11,4 %
14 ^e arr.	81 025	144	5 %	-7,8 %	4,9 %
15 ^e arr.	175 547	207	10 %	8,3 %	-0,2 %
16 ^e arr.	115 791	71	6 %	-2,1 %	2,3 %
17 ^e arr.	106 055	187	6 %	-3,8 %	4,0 %
18 ^e arr.	87 276	145	5 %	-8,5 %	10,6 %
19 ^e arr.	89 575	132	5 %	-0,8 %	7,3 %
20 ^e arr.	75 234	126	4 %	-5,9 %	6,3 %
Paris	1 798 869	171	100 %	0,6 %	2,7 %

Source : Insee, recensement 2006, 2011, 2016

LES PÔLES D'EMPLOI PRINCIPAUX

Densité d'emploi par hectare



Source : Insee 2010
 F. Mohrt, P.Virot (Apur), F.Dubujet, Y. Musiedlak (Insee Île-de-France),
 «En Île-de-France, 39 pôles d'emploi structurent l'économie régionale»,
 Apur, Insee Île-de-France, janvier 2014.
<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/ile-france-39-poles-demploi-structurent-leconomie-regionale>



Activités portuaires : port de tolbiac (13^e)



Marché des enfants rouges : rue de Bretagne (3^e)

ment une part élevée d'emploi public et ceux de « Paris Montparnasse » et « Paris Gare de Lyon-Bercy » (respectivement 38 000 et 36 000 emplois) qui ont en commun les activités de transport ferroviaire ainsi que la finance et les assurances.

Au cours des vingt dernières années, l'activité parisienne s'est un peu rééquilibrée géographiquement avec une réduction de l'emploi au centre, une stabilisation à l'ouest et un gain important à l'est. Entre 2006 et 2011, le nombre d'emplois a progressé davantage dans les 13^e (+11 %), 18^e (+11 %), 11^e (+8 %), le 19^e (+7 %) et 20^e arrondissement (+6 %), tandis qu'il a baissé dans les 1^{er} (-4 %), 4^e (-4 %), 8^e (-3 %) et 7^e arrondissement (-2 %). Sur la période la plus récente (2011-2016), l'emploi s'est davantage développé dans les arrondissements de l'ouest et du centre (+10 % d'emplois entre 2011 et 2016 dans le 8^e, +9 % dans le 1^{er}, +8 % dans le 9^e, +8 % dans le 15^e). Bien que les évolutions soient plus fortes dans les arrondissements de l'ouest, l'est parisien a connu une progression du nombre d'emplois non-salariés importante, notamment dans le 20^e arrondissement (+20 % d'emplois non-salariés entre 2011 et 2016).

Sur la période récente, l'économie et les emplois se transforment sous l'effet du renforcement des pôles numériques dans le nord est parisien et de l'essor de l'activité dans les secteurs créatifs du design, des jeux vidéo, du cinéma, de l'audiovisuel et du spectacle vivant. L'économie sociale et solidaire (commerces et services solidaires, réseaux et communautés, économies circulaires...) y est également particulièrement présente et le développement de lieux d'appui à l'innovation et à l'entrepreneuriat vient conforter cette dynamique. Si les nouvelles économies gagnent du terrain à l'est, elles restent néanmoins encore majoritaires à l'ouest.

L'immobilier d'entreprise fortement concentré à Paris

Le marché de l'immobilier d'entreprise francilien est largement concentré à Paris. Il s'agit d'un secteur financiarisé et « marchand » dans le sens où il est occupé principalement par la sphère économique privée et que la majorité des entreprises n'en est pas propriétaire mais le loue.

La carte ci-après présente les grands types d'immobilier d'entreprise à Paris et dans le Grand Paris :

- **Le parc de bureaux :** , environ 8 000 immeubles de bureaux de plus de 1,000 m² dans la Métropole du Grand Paris. Ce parc est estimé à 44 millions de m², ce qui en fait l'un des plus grands au monde après New York, Tokyo et Londres. Il est fortement polarisé à Paris, avec 17 millions de m² soit près de 40 % du total de la MGP.
- **Les grands centres commerciaux :** 913 commerces de plus de 1 000 m² (soit une surface de vente de 2,7 millions) dans la Métropole du Grand Paris, dont 349 à Paris (1 million de m²).
- **Les hôtels :** 2 000 établissements, 126 000 chambres, dont 85 000 à Paris (67 %). La surface de ce parc est d'environ 2,4 millions de m² pour la Métropole et 1,7 million de m² à Paris.
- **Les entrepôts :** plutôt installés en limite des zones urbanisées, l'Île-de-France compte environ 1 630 pour une surface utile totale d'environ 15,7 millions de m², dont près de 3 millions de m² (19 %) dans la Métropole du Grand Paris et très peu dans Paris.

- **Les lieux d'accompagnement de l'innovation** regroupent les incubateurs, pépinières, hôtels industriels et espace de coworking sont très nombreux à Paris et accueillent une part importante de la fabrication.
- **Les zones d'activité :** elles couvrent 9 800 ha dans la Métropole du Grand Paris (soit 12 % du territoire). Elles sont les témoins du passé industriel et marquent fortement le paysage mais ne représentent pas l'exhaustivité de l'activité. À Paris, par exemple, la mixité fonctionnelle est encouragée et aucun zonage réglementaire de ce type ne figure au PLU parisien, bien que l'activité y soit très importante.
- **Les très grandes infrastructures de transport :** les trois aéroports internationaux (Charles de Gaulle, Orly et Le Bourget) et les deux ports principaux (Gennevilliers et Bonneuil) sont des pôles d'emplois majeurs à l'échelle du Grand Paris.

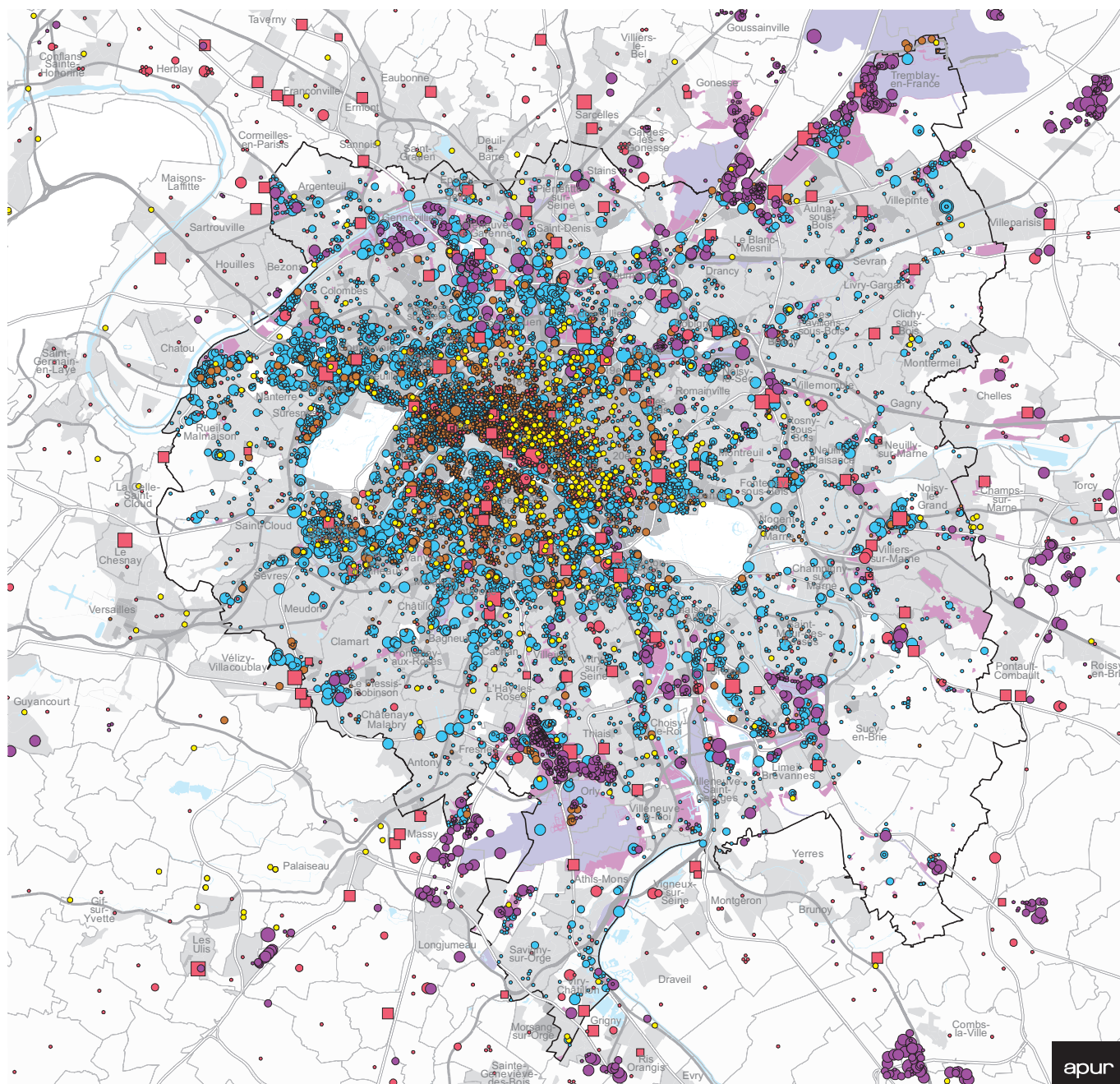
Enfin, entre le tiers et la moitié des emplois parisiens ne sont pas représentés sur cette carte car ils correspondent à des activités qui **s'exercent en dehors de l'immobilier d'entreprise**, soit dans des locaux souvent situés en rez-de-chaussée des immeubles parisiens (artisans, professions libérales, etc.), soit dans des bâtiments publics (écoles, hôpitaux, etc.) et bien même encore hors les murs, comme les services à la personne par exemple.

CHIFFRES CLÉS



- ▶ **715 500** emplois salariés dans les 8^e, 9^e, 12^e, 13^e et 15^e arrondissements, soit **40 %** des emplois salariés parisiens
- ▶ **500 000** emplois dans le Quartier Central des Affaires de Paris
- ▶ **Une importante densité d'emplois** sur un large faisceau reliant la gare de Lyon au quartier de La Défense

Source : Insee recensement 2016



L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



Zone d'activité
(récolement des PLU)

Infrastructure de transport

Source : Apur

Bureaux

- Plus de 50 000 m²
- De 10 000 à 50 000 m²
- De 5 000 à 10 000 m²
- De 1 000 à 5 000 m²

Source : HBS 2015

Commerces

- Centre commercial
- Commerce
- Plus de 50 000 m²
- De 10 000 à 50 000 m²
- De 5 000 à 10 000 m²
- De 1 000 à 5 000 m²

Source : BD1000 2013

Hôtels

- Plus de 500 chambres
- De 100 à 500 chambres
- Moins de 100 chambres

Source : partenaires territoriaux 2016

Entrepôts logistiques

- Plus de 50 000 m²
- De 10 000 à 50 000 m²
- De 5 000 à 10 000 m²
- De 1 000 à 5 000 m²

Source : IFSTAR 2015

Entrepôts logistiques

- Incubateur, pépinière, accélérateur, hôtel d'entreprise, coworking (existant ou en projet)

Source : Apur2016

Densité humaine (nombre d'habitants + emplois salariés à l'hectare)

- Plus de 250
- De 50 à 250
- Moins de 50

Source : CLAP (traitement Apur 2009), Recensement de la Population Insee 2010

- Transilien, RER
- RGPE (projet)
- autoroute, voie rapide

Les actifs parisiens

L'exploitation des données du recensement de la population de l'Insee permet de faire un zoom sur les actifs qui habitent à Paris. Cette analyse complète celle réalisée dans les parties précédentes qui s'attachait non pas aux emplois des Parisiens mais aux emplois exercés à Paris.

1 077 000 Parisiens en activité, dont une moitié de cadres et professions intellectuelles supérieures

1 077 000 d'actifs en emploi résident à Paris, ce qui représente 20 % des actifs occupés franciliens. Les actifs parisiens exercent davantage une profession de cadres et professions

intellectuelles supérieures (48 %) qu'en moyenne en Île-de-France (30 %). Ils sont notamment plus nombreux à être cadres administratifs et commerciaux d'entreprise (16 % des actifs contre 11 % en Île-de-France), cadres de la fonction publique (4 % contre 3 %), ingénieurs et cadres techniques (9 % contre 8 %), professeurs (6 % contre 3 %), professionnels de l'information des arts et des spectacles (6 % contre 2 %) et professions libérales (6 % contre 3 %). Les commerçants et assimilés sont également légèrement plus présents parmi les actifs parisiens qu'en moyenne régionale (3 % des actifs contre 2 %), tout comme les pro-

fessions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises (11 % contre 10 %). Les autres catégories socioprofessionnelles (ouvriers, employés, professions intermédiaires) sont moins représentées parmi les actifs parisiens.

ACTIFS OCCUPÉS SELON LEURS CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES, AU LIEU DE RÉSIDENCE

	Paris		Île-de-France	
	Effectifs	Part (%)	Effectifs	Part (%)
Cadres et professions intellectuelles supérieures	513 054	48 %	1 640 028	30 %
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	177 018	16 %	580 409	11 %
Cadres de la fonction publique	46 803	4 %	149 030	3 %
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	99 910	9 %	441 047	8 %
Professeurs, professions scientifiques	62 881	6 %	186 715	3 %
Professions de l'information, des arts et des spectacles	64 494	6 %	132 203	2 %
Professions libérales	61 947	6 %	150 624	3 %
Professions Intermédiaires	240 593	22 %	1 409 539	26 %
Clergé, religieux	2 035	0 %	4 779	0 %
Contremaîtres, agents de maîtrise	8 703	1 %	86 863	2 %
Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	31 804	3 %	181 270	3 %
Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	18 760	2 %	112 530	2 %
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	117 580	11 %	567 763	10 %
Professions intermédiaires de la santé et du travail social	36 589	3 %	245 664	5 %
Techniciens	25 123	2 %	210 670	4 %
Employés	195 633	18 %	1 381 878	26 %
Employés administratifs d'entreprise	48 273	4 %	333 546	6 %
Employés civils et agents de service de la fonction publique	41 537	4 %	398 282	7 %
Employés de commerce	28 584	3 %	203 631	4 %
Personnels des services directs aux particuliers	63 417	6 %	327 038	6 %
Policiers et militaires	13 822	1 %	119 381	2 %
Ouvriers	65 376	6 %	692 107	13 %
Chauffeurs	6 832	1 %	98 555	2 %
Ouvriers agricoles	220	0 %	4 751	0 %
Ouvriers non qualifiés de type artisanal	16 874	2 %	143 908	3 %
Ouvriers non qualifiés de type industriel	8 565	1 %	119 818	2 %
Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport	3 566	0 %	57 518	1 %
Ouvriers qualifiés de type artisanal	22 940	2 %	189 624	4 %
Ouvriers qualifiés de type industriel	6 380	1 %	77 934	1 %
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	61 921	6 %	283 898	5 %
Artisans	15 288	1 %	115 451	2 %
Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	12 641	1 %	42 020	1 %
Commerçants et assimilés	33 992	3 %	126 427	2 %
Agriculteurs exploitants	375	0 %	5 758	0 %
Total général	1 076 952	100 %	5 413 207	100 %

Source : Insee, recensement 2016

ACTIFS OCCUPÉS PARISIENS PAR FONCTION DES EMPLOIS AU LIEU DE RÉSIDENCE

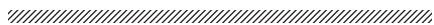
	Paris		Île-de-France	
	Effectifs	Part (%)	Effectifs	Part (%)
Administration publique	92 106	8,6 %	497 893	9,2 %
Agriculture	801	0,1 %	12 619	0,2 %
Bâtiment - Travaux Publics	20 548	1,9 %	227 216	4,2 %
Commerce Inter-entreprises	57 361	5,3 %	264 852	4,9 %
Conception, Recherche	61 997	5,8 %	264 681	4,9 %
Culture, Loisirs	98 330	9,1 %	231 038	4,3 %
Distribution	56 302	5,2 %	339 369	6,3 %
Éducation, Formation	60 139	5,6 %	266 678	4,9 %
Entretien, Réparation	27 556	2,6 %	287 659	5,3 %
Fabrication	40 406	3,8 %	277 643	5,1 %
Gestion	210 812	19,6 %	980 953	18,1 %
Prestations Intellectuelles	117 144	10,9 %	367 142	6,8 %
Santé, Action Sociale	83 559	7,8 %	450 570	8,3 %
Services de Proximité	112 683	10,5 %	557 748	10,3 %
Transports, Logistique	37 208	3,5 %	387 146	7,2 %
Total général	1 076 952	100 %	5 413 207	100 %

Source : Insee, recensement 2016

Des actifs parisiens plus présents dans les emplois de gestion, de prestations intellectuelles, de culture et loisirs

Au-delà des catégories socio-professionnelles, les actifs parisiens sont plus nombreux à occuper des emplois dans la gestion (20 % des actifs en emploi) qu'en moyenne en Île-de-France (18 %). C'est également le cas pour le secteur de la culture et loisirs (9 % contre 4 %), des prestations intellectuelles (11 % contre 7 %), de conception et recherche (6 % contre 5 %), d'éducation et formation (6 % contre 5 %).

CHIFFRES CLÉS



Spécificités des actifs parisiens occupés :

- ▶ Les professions de l'information, des arts et des spectacles :
64 500 actifs occupés parisiens,
soit **49 %** des actifs occupés franciliens
- ▶ Les professions libérales :
61 900 actifs occupés parisiens,
soit **41 %** des actifs occupés franciliens
- ▶ Les professeurs et professions scientifiques :
62 900 actifs occupés parisiens,
soit **34 %** des actifs occupés franciliens
- ▶ Les emplois de la culture et des loisirs :
98 300 actifs occupés parisiens,
soit **43 %** des actifs occupés franciliens
- ▶ Les emplois des prestations intellectuelles :
117 100 actifs occupés parisiens,
soit **32 %** des actifs occupés franciliens

Sources : Insee, recensement 2016

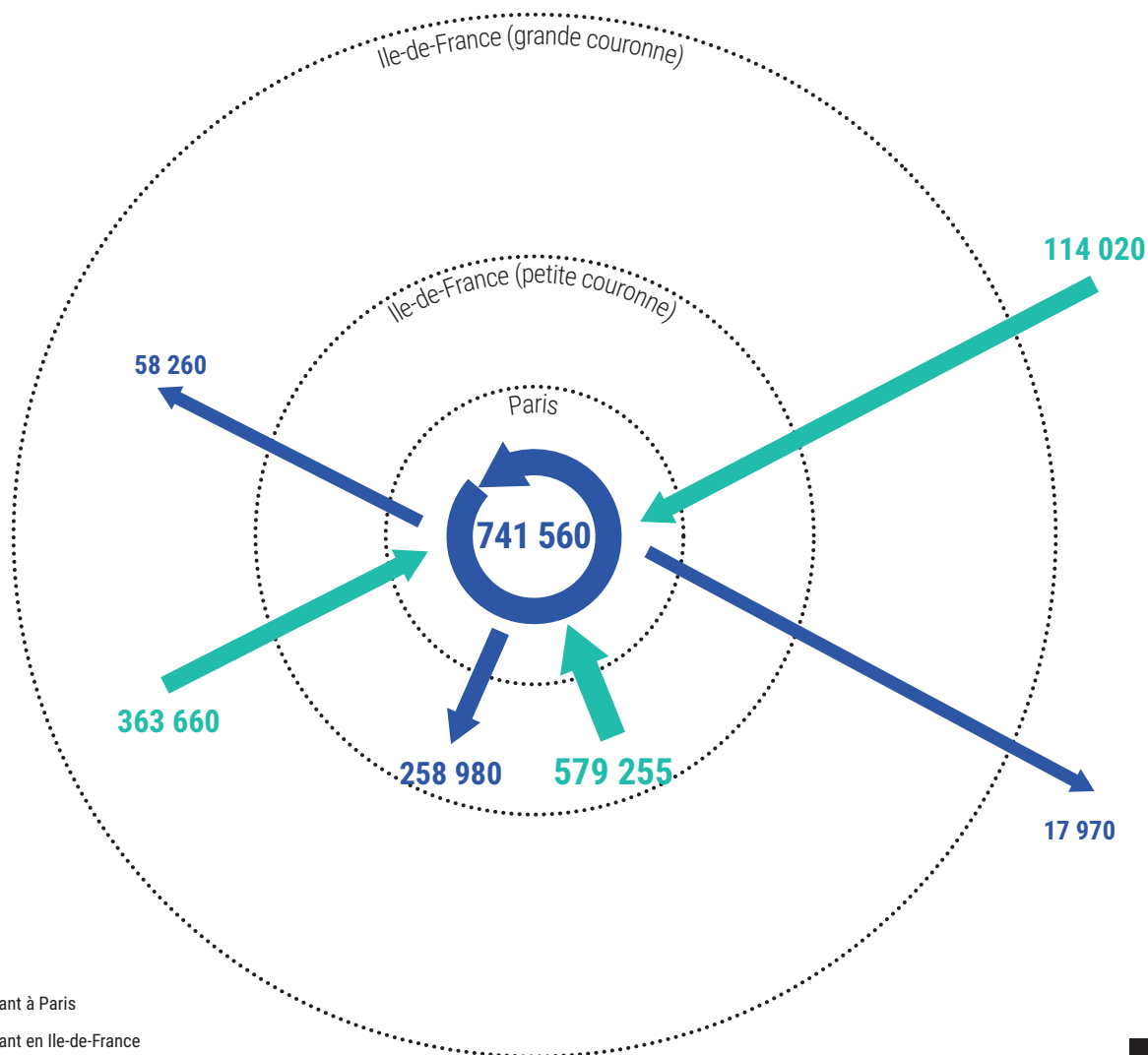
69 % des actifs occupés résidant à Paris travaillent à Paris

Les actifs en emploi qui résident à Paris travaillent en majorité sur le territoire parisien. **Près de 7 actifs occupés parisiens sur 10 travaillent et résident à Paris (69 %), ce qui représente 741 600 actifs parisiens.** 259 000 actifs en emploi parisiens travaillent en petite couronne, soit 24 % d'entre eux. Les autres travaillent en grande couronne (5 %) ou en dehors de l'Île-de-France (2 %).

Près de 6 emplois sur 10 exercés à Paris sont occupés par des actifs qui ne résident pas à Paris (59 %). Cette proportion représente au total 1 056 900 personnes, dont 579 300 actifs qui résident en petite couronne (32 %), 363 700 en grande couronne (20 %) et 114 000 en dehors de l'Île-de-France (6 %).

MOUVEMENT DES ACTIFS AYANT UN EMPLOI, DE LEUR LIEU DE RÉSIDENCE À LEUR LIEU DE TRAVAIL

////////////////////



Source : Insee recensement 2016



Le chômage

Une dynamique d'emploi à Paris qui se traduit par un faible taux de chômage

Pour mesurer le chômage, l'Insee produit des taux de chômage localisés par région, département et zone d'emploi, à partir d'une synthèse de différentes sources : les estimations d'emploi, les séries de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi (DEFM) et les résultats de l'enquête Emploi. Cette dernière source fournit les niveaux nationaux de chômeurs et de population active occupée au sens du Bureau international du travail (BIT). Un chômeur au sens BIT est une personne de 15 ans ou plus qui est sans emploi, disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et qui a cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans moins de trois mois. Le taux de chômage est alors la proportion de chômeurs au sens du BIT, dans la population active occupée.

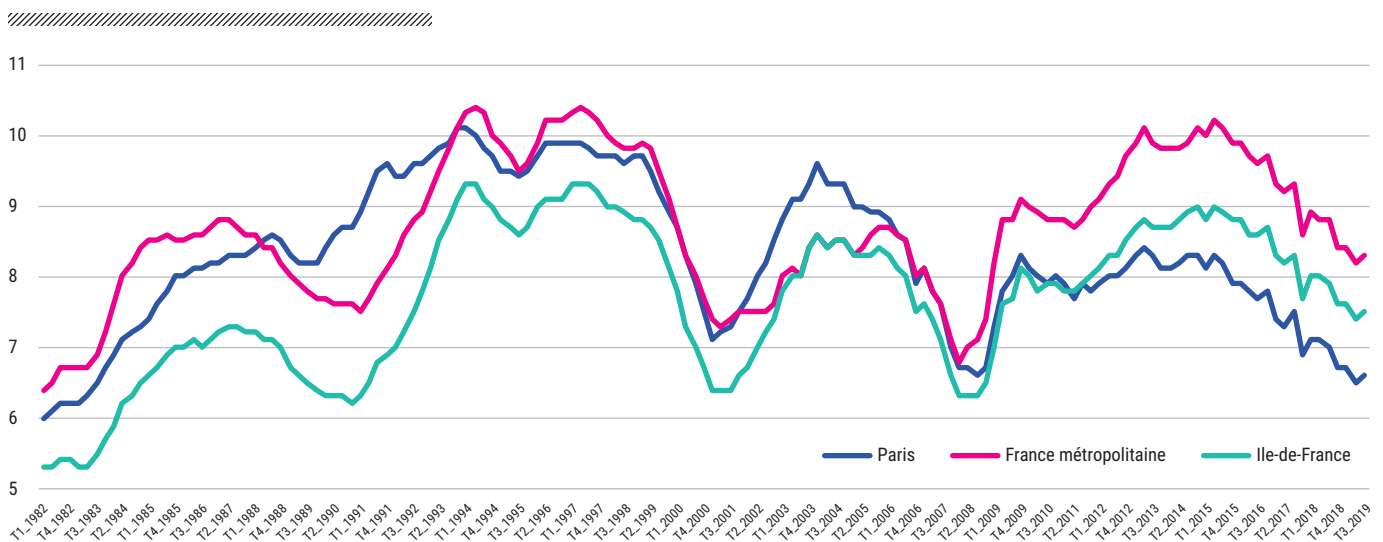
À Paris, le taux de chômage localisé s'établit au troisième trimestre 2019 à 6,6 % de la population active. Il a baissé entre le troisième trimestre 2018 et 2019 (-0,4 point) et reste inférieur à celui constaté fin 2009, maximum atteint depuis la crise survenue en 2008. En Île-de-France, le taux de chômage localisé s'établit à 7,5 % au 3^e trimestre 2019. Il a baissé depuis 2014 (-1,5 point),

pour atteindre un taux similaire à celui observé en 2019. Bien qu'il soit en moyenne inférieur au taux de chômage de la France métropolitaine (8,3 %), de fortes disparités existent sur le territoire francilien.

L'analyse du chômage sur une longue période (1982-2019) montre que la situation de Paris s'améliore au fil du temps par rapport à celles de l'Île-de-France et de la France. En 2011, le taux de chômage parisien est devenu inférieur au taux régional et national et se maintient depuis à un niveau plus bas. C'est la première fois que cela se produit depuis 30 ans. Il y a encore quelques années, le chômage parisien se situait entre le taux régional, plus bas, et le taux national, plus élevé. Auparavant et jusqu'en 2005, Paris connaissait un chômage comparativement plus élevé que celui observé à l'échelle nationale.

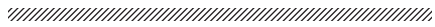
La courbe d'évolution du taux de chômage de 1982 à 2019 tend à montrer que Paris a mieux résisté à la crise de 2008 que l'ensemble de la région Île-de-France ou la France, sans doute à la fois par le niveau de formation de sa population active et les types d'emplois présents, particulièrement diversifiés.

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉ, DE 1982 À 2019



Source : Insee, taux de chômage localisés

CHIFFRES CLÉS



- ▶ **1 077 000** actifs occupés résident à Paris, soit **20 %** des actifs occupés franciliens
- ▶ **48 %** des actifs cadres et professions intellectuelles supérieures, soit **30 %** en Île-de-France
- ▶ **69 %** des actifs occupés qui résident à Paris travaillent dans la capitale
- ▶ **59 %** des emplois exercés à Paris sont occupés par des actifs qui ne résident pas à Paris
- ▶ **6,6 %** de la population active au chômage, **7,5 %** en Île-de-France et **8,3 %** en France métropolitaine

Sources : Insee recensement 2016, Insee taux de chômage localisés troisième trimestre 2019



Marché aux fleurs (4^e)

© Sophie Robichon - Ville de Paris

Secteurs spécifiques de l'économie parisienne

Quatre secteurs spécifiques sont détaillés dans cette partie pour trois raisons principales : leur poids dans l'économie parisienne mais aussi leur importance dans l'identité parisienne ; l'attention spécifique que la Ville de Paris leur porte depuis de nombreuses années pour préserver et favoriser leurs activités ; et enfin, l'ampleur des difficultés qu'ils rencontrent en raison de la crise. Il s'agit des commerces de la fabrication, du tourisme et de la culture et des loisirs.

Les commerces

Le commerce regroupe 188 000 emplois à Paris, soit 10 % des emplois parisiens et 29 % des emplois franciliens du secteur. Parmi ces emplois, on compte 77 250 emplois de commerce inter-entreprises (professions en relation directe avec le commerce de gros et le commerce entre les entreprises, que ce soit pour l'achat ou la vente) et 110 700 emplois de la distribution (professions de la vente aux particuliers, y compris l'artisanat commercial). Le nombre d'emplois du commerce inter-entreprises a connu une hausse progressive : +5 300 emplois entre 1999 et 2016, (+7 %). Le nombre d'emplois de la distribution a lui aussi progressé, gagnant +13 300 emplois entre 1999 et 2016, (+14 %). La présence conjointe et le dynamisme de ces deux secteurs traduisent l'appartenance de Paris aux grands hubs d'échanges commerciaux métropolitains mondiaux.

62 500 commerces et services commerciaux à Paris : une densité commerciale exceptionnelle

La dernière enquête exhaustive sur les commerces parisiens (BDCom 2017)¹⁴ fait état d'une offre commerciale composée de **62 507 commerces et services commerciaux** présents dans Paris. Paris propose une structure commerciale variée et diversifiée dans

sa composition et d'une densité exceptionnelle tant en nombre de commerces par habitant (28 commerces pour 1 000 habitants) qu'en nombre de commerces par km de voies (4,3 commerces pour 100 m de voies). Cette densité est sans équivalent d'après les comparaisons établies avec les départements de la petite couronne et les centres-villes des autres grandes villes françaises. Les commerces parisiens sont tenus aux trois quarts par des commerçants indépendants.

L'analyse de la **structure de l'appareil commercial** parisien fait apparaître qu'en moyenne à Paris, un local sur quatre correspond à un **commerce non alimentaire** (26 %, soit 21 548 magasins) comme les commerces d'équipement de la personne (habillement, chaussures...), d'équipement de la maison (vente de meubles, équipement du foyer...), liés à la culture, aux loisirs, au bricolage ou encore à la mobilité (vente de vélos, concessionnaire de voiture...). Deux autres secteurs comptent chacun pour environ 20 % des locaux : **ce sont les services commerciaux (coiffeurs, cordonniers, agences bancaires ou immobilières...)** avec 16 919 établissements d'une part, **la restauration et l'hôtellerie** avec 16 428 établissements d'autre part. Les commerces alimentaires représentent 9 % de l'ensemble

14 — B. Bouvier, F. Mohrt, « L'évolution des commerces à Paris - Inventaire des commerces 2017 et évolutions 2014-2017 », Apur, mars 2018. <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/evolution-commerces-paris-inventaire-commerces-2017-evolutions-2014-2017>

des locaux, soit 7 612 commerces, dont 1 186 boulangeries, 548 boucheries, 105 poissonneries ou 350 primeurs.

Les locaux restants (25 %) sont, dans 16 % des cas des locaux occupés par une activité non commerciale (commerces de gros, bureaux, ateliers en boutique...) et dans 9 % des cas des locaux vacants ou en travaux (7 800).

Cette structure commerciale moyenne pour l'ensemble de Paris se décline en des situations variées selon les arrondissements : la restauration occupe une place plus importante dans les arrondissements du centre que dans les arrondissements périphériques, où les commerces alimentaires sont plus nombreux en proportion.

Parmi les 62 507 commerces recensés, plus de 3 100 se situent dans la centaine de concentrations commerciales (centre commercial, galerie marchande, gare...) que compte Paris. La plus importante en nombre de commerces est le Forum

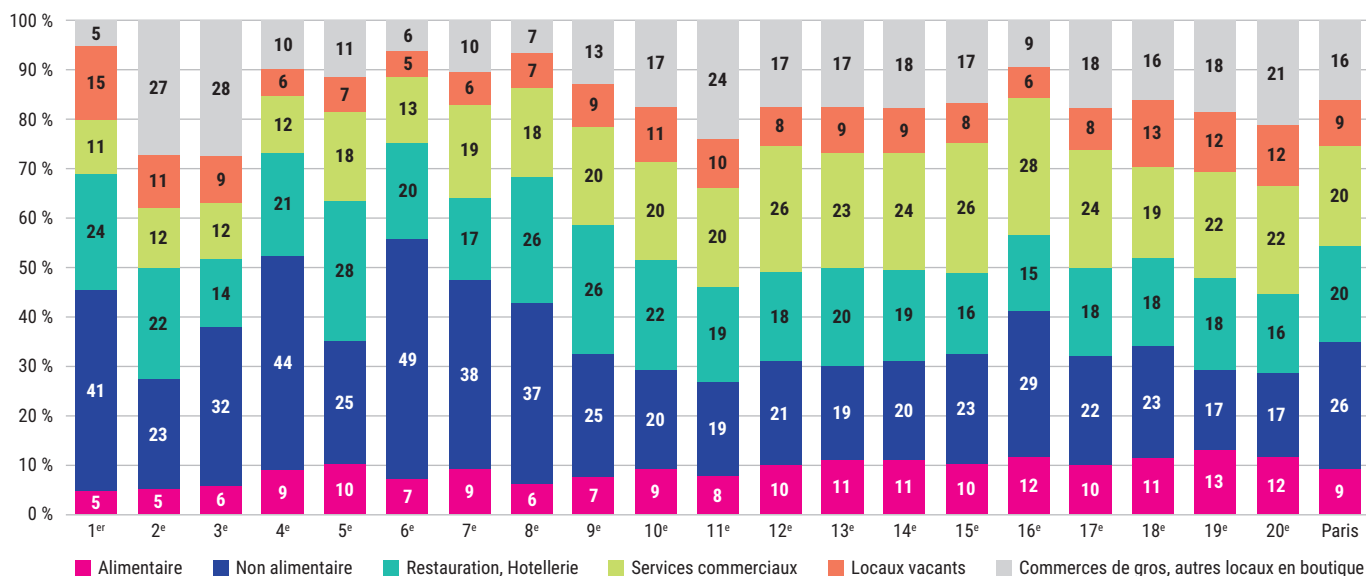
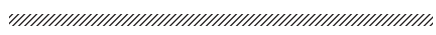
des Halles (169 boutiques) suivie par le centre commercial Italie Deux (131 boutiques).

Environ 9 % des locaux en rez-de-chaussée sont vacants.

7 800 locaux vacants ont été recensés en 2017, ce qui représente 9,3 % des locaux en rez-de-chaussée. Entre 2014 et 2017, le nombre et la part des locaux vacants sont restés stables, leur effectif a peu évolué (+147 unités). Après avoir observé une légère diminution de leur part entre 2011 et 2014 (ils passent de 9,6 % des locaux à 9,1 %), la période 2014-2017 voit leur part augmenter très légèrement, passant de 9,1 % à 9,3 %.

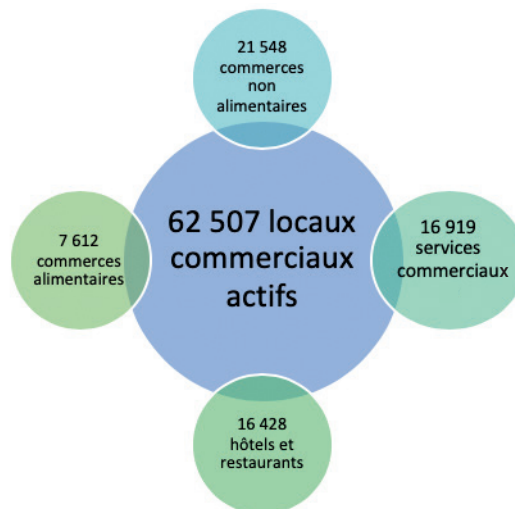
La vacance commerciale est plus intense dans un grand quart nord-est de la capitale, en partant du quartier des Épinettes dans le 17^e arrondissement, en passant par les secteurs périphériques des 18^e et 19^e arrondissements jusqu'au sud du 20^e arrondissement dans le quartier de la Réunion.

STRUCTURE COMMERCIALE À PARIS PAR ARRONDISSEMENT EN 2017



Source : Apur, BDCOM 2017

NOMBRE DE COMMERCES À PARIS



Source : Apur, BDCOM 2017

Ces quartiers correspondent en grande partie aux quartiers prioritaires de la politique de la ville. D'autres zones sont touchées par un fort taux de vacance des locaux de façon plus ponctuelle comme certains secteurs dans le 13^e arrondissement, le carrefour des rues d'Alésia et de la Tombe Issoire (14^e), la zone longeant le faisceau ferré de la gare Montparnasse dans le 15^e arrondissement.

La fragilité commerciale relative de ces secteurs est un critère important à prendre en compte au moment où l'ensemble des commerces a été ébranlé par la crise sanitaire et les mesures de confinement qui l'ont accompagné.

Les dispositifs publics existant en faveur de l'animation commerciale

Plusieurs quartiers dans Paris ou type de commerce ont fait l'objet ou font encore l'objet d'une intervention de la puissance publique visant à favoriser le développement du commerce de proximité, de lutter contre la mono-activité ou encore la vacance des locaux.

Ces différentes aides se retrouvent dans les actions suivantes :

► Vital'Quartier

L'opération Vital'Quartier est un dispositif mené par la Semaest¹⁵ depuis 2004 avec le soutien de la Ville de Paris. Son objectif est de favoriser le maintien et l'installation des commerces de proximité dans des quartiers parisiens au tissu commercial dégradé ou menacé. L'opération Vital'Quartier 1 s'est développée de 2004 à 2015 dans six quartiers parisiens :

- Saint-Denis (1^{er} et 2^e arrondissements),
- Beaubourg-Temple (3^e),
- Sedaine-Popincourt et Fontaine-au-Roi (11^e),
- Daumesnil-Montgallet (12^e),
- Belleville (20^e).

En 2008, Vital'Quartier 2 (2008-2021) prolonge l'action de Vital'Quartier 1 et s'étend à de nouveaux secteurs :

- Jonquières-Épinettes (17^e),
- Lancry et Entre-deux-Gares (10^e),
- Daumesnil-Félix Eboué (12^e)
- Quartier Latin (5^e et 6^e).

Vital'Quartier 2 entend maintenir et favoriser le commerce de proximité dans des quartiers touchés par la mono-acti-

15 — Société d'économie mixte d'animation économique au service des territoires.

tivité et/ou par la vacance commerciale. La Ville de Paris a délégué son droit de préemption urbain à la Semaest. Cette dernière peut acheter par voie de préemption, ou de gré à gré, dans des secteurs cibles, les murs de locaux commerciaux afin de les réhabiliter puis de les louer à des commerces de proximité indépendants.

La Semaest signe également des protocoles avec des propriétaires privés qui s'engagent à louer leur local à des commerçants de proximité. Toute offre de local à louer fait l'objet d'une publication sur le site internet de la Bourse des locaux de commerce et d'activités disponibles à Paris ou sur le site internet de la Semaest.

► **Le Contrat de Revitalisation Artisanale et Commerciale (CRAC)**

Ce contrat, signé en mars 2017, est mis en œuvre par la Semaest dans les 12 périmètres retenus pour la période entre 2017 et 2029. Il s'apparente aux contrats précédemment mis en place pour les opérations Vital'Quartier 1 et 2. Il doit porter sur le parc bâti parisien pour lutter contre la vacance commerciale, l'absence de commerces de proximité ou encore la mono-activité.

L'objectif est l'acquisition de plus de 200 locaux qui seront par la suite loués à des artisans et commerçants de proximité. Les locaux acquis sont rénovés par la Semaest puis commercialisés ; un accompagnement des commerçants et des animations sont prévus.

Fin 2019, 81 locaux étaient suivis par la Semaest, 23 d'entre eux ont été acquis et 58 font l'objet d'un protocole avec des propriétaires privés qui consentent à louer les différents locaux à des artisans ou commerçants qui proposeront des activités de proximité destinées à la population locale.

► **Paris'Commerces**

Les trois principaux bailleurs sociaux de la Ville de Paris (Paris Habitat, RIVP et Elogie-SIEMP) ont créé en juillet 2017 le GIE (en toutes lettres) Paris Commerces pour commercialiser les locaux situés au rez-de-chaussée des immeubles de logements sociaux dans tout Paris. Le développement économique et social et la vie de quartier sont les deux axes essentiels de ce groupement inter-bailleurs. Fin 2018, les 3 bailleurs gèrent 7 069 locaux à rez-de-chaussée, répartis entre 3 730 locaux pour Paris Habitat (53 %), 2 202 locaux pour la RIVP (31 %) et 1 137 locaux pour Elogie-SIEMP (16 %).

En mutualisant leurs moyens et les 878,000 m², les trois bailleurs renforcent et coordonnent leur action pour la vitalité commerciale et se mobilisent pour des rez-de-chaussée actifs, notamment dans les secteurs de la Politique de la Ville. Avec le dispositif « Paris'Commerces », il s'agit pour le GIE de simplifier et faciliter l'installation des entrepreneurs, en particulier des commerçants et artisans mais aussi l'implantation de services de proximité pour les habitants.

Pour attribuer les locaux, le GIE donne la priorité à la diversité ainsi qu'à la bonne intégration de la boutique dans son quartier, en fonction des besoins des habitants et des activités déjà existantes. Il privilégie des commerces tournés vers la vie de quartier et/ou tenus par des commerçants indépendants, par opposition aux commerces appartenant à des chaînes ou des réseaux d'enseignes

Les offres de locaux disponibles sont en ligne sur le site du GIE « Paris'Commerces » www.giepariscommerces.fr et sur le site <http://locaux-bureaux.paris.fr/>. Les appels à candidatures sont également consultables sur cette plateforme.

Avec la création du GIE, les bailleurs veulent aussi harmoniser leurs pratiques quant à l'offre et aux prix. Depuis la création du GIE mi 2017, 340 locaux ont été reloués.

► **« Coup de Pouce Commerce »**

L'appel à projets « Coup de Pouce Commerce » a été lancé dans le cadre du budget participatif 2016. Doté d'une enveloppe de 200 000 €, c'est un dispositif qui s'adresse aux commerçants situés dans les quartiers populaires pour financer leur projet d'investissement. Les candidats doivent avoir comme projet la réalisation de travaux visant à améliorer et/ou à transformer leurs locaux commerciaux pour mieux accueillir les clients, à adapter l'environnement de travail du commerçant et de ses employés, ou encore à atteindre des objectifs environnementaux et de développement durable en déployant le tri sélectif, le recyclage des différents déchets, et en utilisant du matériel moins énergivore.

En 2018, pour le premier appel à projets, 27 lauréats ont été sélectionnés, dont 23 sont localisés dans des quartiers parisiens de la Politique de la Ville.

Un 2^e appel à projets « Coup de Pouce Commerce » a été lancé en 2019 avec une enveloppe de 200 000 € comme le précédent. 26 lauréats ont été désignés, dont 22 situés dans des quartiers Politique de la Ville, à l'issue d'une sélection effectuée par un jury associant notamment les mairies d'arrondissements, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Paris et la Chambre de Commerce et d'Instructrice de Paris.

L'activité commerciale fortement et immédiatement impactée par les mesures de confinement liées à la crise sanitaire du Covid-19

46 600 commerces fermés entre mars et mai 2020

Entre le 14 mars et le 11 mai 2020, seuls les commerces de première nécessité sont restés ouverts. Le 11 mai 2020, tous les commerces ont pu reprendre leur activité, à l'exception des hôtels, restaurants, bars, cafés et cinémas.

Près d'un quart des commerces parisiens (24 %) ont eu le droit de rester ouverts pendant le confinement, soit 14 700 commerces. Il s'agit des commerces alimentaires, des pharmacies, des tabacs, des stations-service... Sur ces **14 700 commerces** autorisés à maintenir leur activité, une grande majorité a effectivement ouvert mais pas

la totalité. C'est notamment le cas des bureaux de tabac ou des opticiens dont une part importante est restée fermée.

Le 11 mai 2020, tous les autres commerces ont pu rouvrir leurs portes (magasins d'habillement, de décoration de la maison, services commerciaux...) à l'exception des cafés, restaurants, cinémas, salles de spectacles... Cela représente 32 000 établissements supplémentaires. Au total, le 11 mai, 3 commerces sur quatre (75 %) avaient rouvert, soit **46 600 commerces à Paris**. Le dernier quart des commerces parisiens, constitué des cafés, restaurants, cinémas, soit 15 800 établissements, sont restés fermés après le 11 mai. Ils ont pu rouvrir leur terrasse à partir du 2 juin et leur salle le 15 juin en respectant une distance d'un mètre entre les tables.



Rue des Martyrs (9^e)

Des mesures de soutien immédiat aux commerçants parisiens

Pour soutenir les **commerces** très fortement impactés par la crise la Ville de Paris a décidé de mettre en œuvre plusieurs types de mesures : des aides financières indirectes, un soutien à la poursuite de l'activité via les livraisons pendant le confinement et des mesures pour faciliter la reprise de l'activité dans le respect des contraintes sanitaires.

Les mesures financières indirectes mises en place prennent la forme de :

- **Gel des loyers perçus par la Ville et par ses bailleurs** (RIVP, Paris Habitat OPH, Elogie-SIEMP, Semaest) auprès des acteurs économiques et associatifs qui font l'objet d'une fermeture.
- Gel des droits de terrasse, étalages et devantures pour les acteurs qui font l'objet d'une fermeture.
- **Gel des redevances dues à la Ville au titre de l'occupation de son espace public** pour les activités économiques et associatives qui font l'objet d'une fermeture.
- Mesures de facilitation du maintien de l'activité économique : **stationnement gratuit** sur l'ensemble du territoire parisien.

En parallèle des initiatives ont permis de développer les systèmes de livraisons à domicile.

À côté des enseignes de la grande distribution qui avaient déjà mis en place des systèmes de livraisons à partir de sites de e-commerce dédiés ou de leurs magasins, **876 petits commerçants indépendants qui ont le droit d'ouvrir, proposent aussi des livraisons à domicile et se sont inscrits sur la plateforme de la Ville de Paris.** Fin avril 2020, on y dénombre

notamment 149 bouchers et charcutiers, 146 primeurs, 112 restaurants et traiteurs, 99 alimentation générale, 96 boulangeries, 66 cavistes, 64 épicerie, 64 fromageries, 42 poissonneries et 18 pharmacies.

Des propositions d'acteurs privés

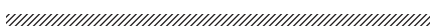
existent aussi pour mettre à disposition des outils et services auprès des artisans commerçants afin de les aider à poursuivre leur activité. Il s'agit de Marketplaces, de plateformes d'e-commerce et de services de livraison :

- « **PetitsCommerces** » propose aux particuliers de soutenir leurs commerçants de quartier en leur achetant des bons cadeaux à utiliser dès leur réouverture et jusqu'à la fin de l'année ;
- **Epicery.com** permet aux commerçants et artisans alimentaires de vendre leurs produits en ligne. L'utilisateur géolocalise tous les commerçants accessibles autour de chez lui et Epicery se charge de livrer le client à son domicile ;
- **Puyp.fr** est une plateforme de commande en ligne puis de drive piéton ou de livraison (via la filiale du groupe La Poste Stuart) pour les restaurants et commerces de proximité ;
- **Stuart** est une plateforme numérique de course « dans l'heure » qui met en contact un commerçant avec un livreur professionnel ;
- **Olvo** est une coopérative de livreurs à vélos à la demande, pour les commerçants parisiens, dont les commerçants alimentaires ;
- **Diligo** s'adresse aux entreprises de petites et moyennes tailles pour leur proposer des livraisons en vélo-cargo dans toute la ville.

Rue Ravignan (18^e)

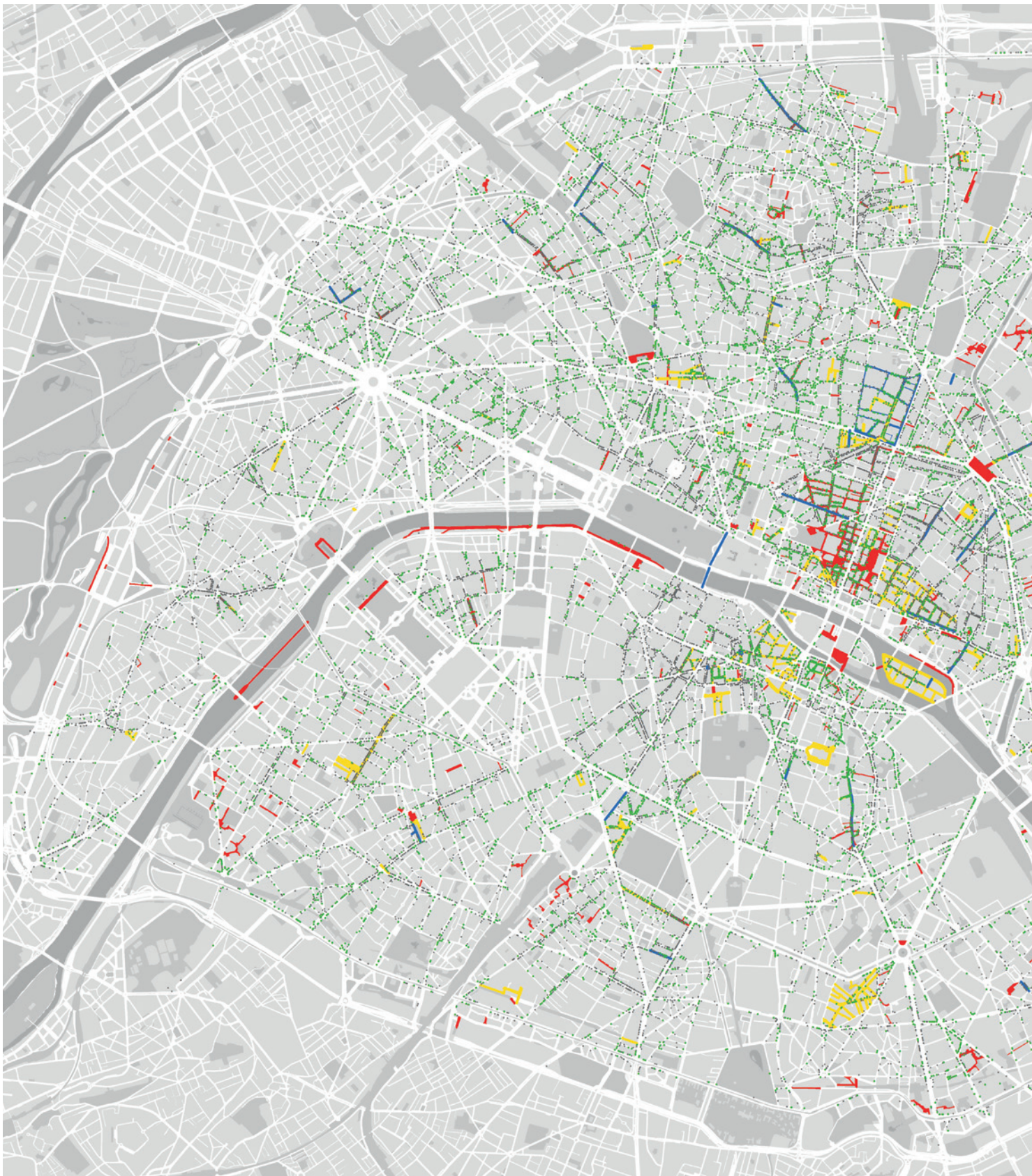
© Apur - David Bourreau

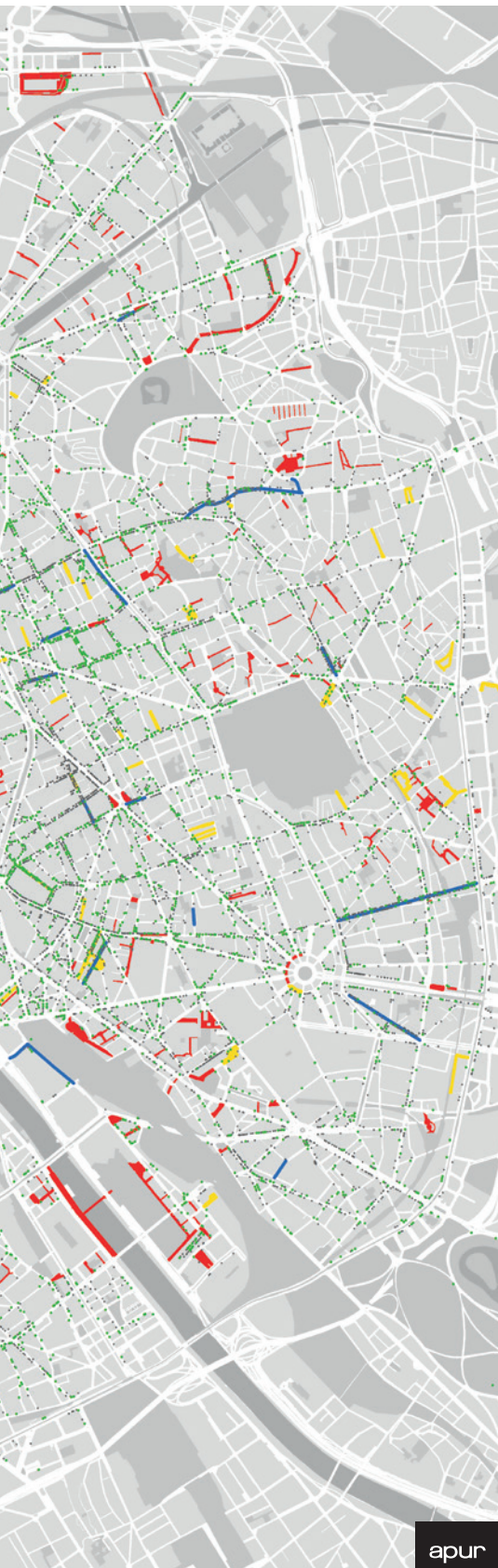
CHIFFRES CLÉS



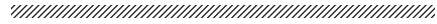
- ▶ **188 000** emplois, répartis entre **110 700** emplois dans la distribution et **77 250** emplois dans le commerce inter-entreprises, soit **10 %** de l'emploi parisien
- ▶ **28** commerces pour 1 000 habitants et **4,3** commerces pour 100 mètres de voie à Paris
- ▶ **62 500** locaux commerciaux à rez-de-chaussée, dont **75 %** de commerces indépendants et **9 %** de locaux vacants
- ▶ **7 600** commerces alimentaires, **21 500** commerces non alimentaires, **16 900** services commerciaux, **16 400** hôtels et restaurants
- ▶ **4** dispositifs municipaux de soutien au commerce parisien avant le confinement
- ▶ **14 700** commerces de première nécessité ouverts pendant le confinement
- ▶ **46 600** commerces fermés pendant le confinement

Sources : Insee, recensement 2016 ; BDCOM 2017





AMÉNAGEMENTS TEMPORAIRES, ZONES DE RENCONTRE, AIRES PIÉTONNES ET COMMERCES



- Cafés, restaurants, brasseries
- Autres commerces
- Zones de rencontre
- Aires piétonnes
- Aménagements temporaires

Sources : Apur, DVD mai 2020

Enfin, l'urbanisme tactique permet un partage de l'espace public au service de l'activité commerciale.

La Ville de Paris a créé, à partir de la sortie du confinement, **une autorisation d'occupation temporaire de l'espace public (AOT)** pour les commerçants. Cela permet de gérer les files d'attente d'une part et d'augmenter les surfaces d'étalages ou de terrasses. De nombreux cafés, bars, restaurants, en particulier se sont emparés de cette possibilité.



Rue des Capucines (2^e)



Rue des Abbesses (18^e)



Rue des Archives (4^e)



Rue Rambuteau (1^{er})

La fabrication

Paris regroupe 68 500 emplois de fabrication (professions concourant directement aux différentes étapes de la production de biens matériels et d'énergie hors agriculture et pêche et hors BTP), soit 4 % des emplois parisiens et 23 % des emplois franciliens du secteur. Le nombre d'emplois de fabrication a connu une hausse entre 1999 et 2006 (+8 700 emplois), puis une baisse entre 2006 et 2016 (-9 100 emplois).

Le nombre d'emplois de fabrication stricto sensu (en retirant les emplois liés aux fonctions support dans les entreprises de fabrication, comme les secrétariats ou la comptabilité) s'élève à environ 30 000 à Paris en 2018, répartis entre plus de 6 000 établissements¹⁶.

Les sources pour décrire ces emplois de fabrication sont diverses et recourent des ensembles différents, ce qui peut faire varier les chiffres de façon importante.

Pour approcher au plus près cette donnée dans le tissu diffus parisien, un travail d'appariement du fichier Sirene de l'Insee et de la base de données des entreprises inscrites au Répertoire des Métiers de Paris a été mené. Ce travail a permis d'estimer entre 17 000 et 20 000 le nombre d'emplois salariés et non-salariés présents dans 5 730 établissements. Le tableau ci-contre en donne la répartition.

On ne compte pas dans ces chiffres les emplois et les établissements de l'artisanat du bâtiment, ceux de la production et de la distribution d'énergie, de l'alimentation (exercée majoritairement dans les commerces) et les industries de la réparation et du réemploi.

Par ailleurs, on dénombre environ **40 hôtels industriels** sur le territoire parisien. Ils occupent au total 275 000 m² de surface de planchers, dont 184 400 m² accueillent 514 établissements, rassemblent environ 12 000 emplois (ratio de un emploi pour 15 m²) exclusivement dédiés à la fabrication.

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS ET D'EMPLOIS DE FABRICATION

HORS hôtels industriels à Paris (dans le diffus)

Secteurs d'activité	Nombre d'établissements	Nombre d'emplois salariés et non-salariés (estimations)
Artisanat d'art	760	1 800
Mode - confection	2 400	8 100
Santé - beauté	500	2 000
Bijouterie, joaillerie et horlogerie	1 200	3 200
Décoration de la maison	570	1 300
Autre fabrication	300	1 200
Total Paris	5 730	17 600

Source : appareillement fichier Sirene et fichier des entreprises CMA 2018

DANS les hôtels industriels à Paris

Secteurs d'activité dans les hôtels industriels	Nombre d'établissements	Nombre d'emplois salariés et non-salariés (estimations)
Alimentation	21	450
Artisanat d'art	95	1 300
Bijouterie-joaillerie	13	200
Équipement de la maison et décoration	53	800
Mode et textile	65	1 300
Santé-beauté	39	2 050
Imprimerie	68	2 350
Nouvelles technologies	61	1 350
Économie circulaire et réparation	26	600
Électricité-électronique	35	1 050
Artisanat du bâtiment et construction	21	350
Autre fabrication	17	350
Total Paris	514	12 150

Sources : DAE 2017, RIVP 2019

La RIVP¹⁷ est l'acteur le plus important, puisqu'elle gère 16 hôtels industriels parisiens. Paris Habitat en gère cinq.

Le site de CAP 18, situé dans le nord-est de Paris, près de la porte d'Aubervilliers, a un statut un peu particulier puisqu'il s'agit de la seule zone d'activité de Paris. Aménagé dans les années 1980 et géré par Covivio (ex Foncière des Régions), CAP 18 accueille 154 entreprises et 2 000 emplois sur près de 60 000 m². Aujourd'hui, une partie du site fait partie du périmètre de la ZAC « Chapelle-Charbon » et des réflexions sont en cours pour étendre le parc prévu. Cette extension pourrait faire disparaître 19 000 m² qui ne seraient que partiellement compensés ailleurs dans Paris.

Ce faible nombre d'emplois et d'établissements est le résultat d'une longue baisse du poids de l'industrie à Paris amorcée il y a un siècle, au len-

¹⁶ — F. Mohrt, « Fabriquer à Paris », Apur, janvier 2020. <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/fabriquer-paris>

¹⁷ — Régie Immobilière de La Ville de Paris.



© Apur - François Mohrt

Hôtel industriel Métropole/atelier de fabrication de remorques électriques « K-Ryole » : rue d'Aubervilliers (19^e)

demain de la Première guerre mondiale, quand Paris était l'une des capitales mondiales de l'industrie. On comptait à l'époque près d'un million d'ouvriers. Depuis lors, et surtout depuis les années 1950, l'activité industrielle décroît. Elle ne représente plus que 3 % de l'emploi total parisien. Consciente de cette désindustrialisation, la Ville, dès les années 1980, a engagé la réalisation d'hôtels industriels et dès les années 2000, mis en place une politique de soutien et de valorisation de la production en ville (soutien à l'artisanat par l'aménagement de lieux dédiés, label « Fabriqué à Paris », appel à projets « ParisFabrik », « PIA-FAB »...). Aujourd'hui, la production industrielle est pour l'essentiel portée par l'artisanat de luxe, la mode et les métiers liés à l'imprimerie.



© Apur - François Mohrt

Hôtel industriel Davout : boulevard Davout (20^e)

Certains des projets d'aménagement en cours dans Paris, font une place aux activités productives sans que la surface ou le type d'activité soient très précisément connus, notamment pour les projets dont la livraison est la plus lointaine, après 2022. Ces projets traduisent, pour la plupart, une évolution des programmations avec l'intégration d'un volant d'activités industrielles et/ou artisanales au côté des grands usages traditionnels (équipements, bureaux, logements, etc.). Selon les lieux, il conviendra de veiller à la pleine capacité opérationnelle de ces fonctions, par l'existence ou l'intégration de quais de déchargement, par la résistance des sols, la hauteur des plafonds, les systèmes d'extraction d'air spécifiques qui n'existent pas en dehors des hôtels industriels.

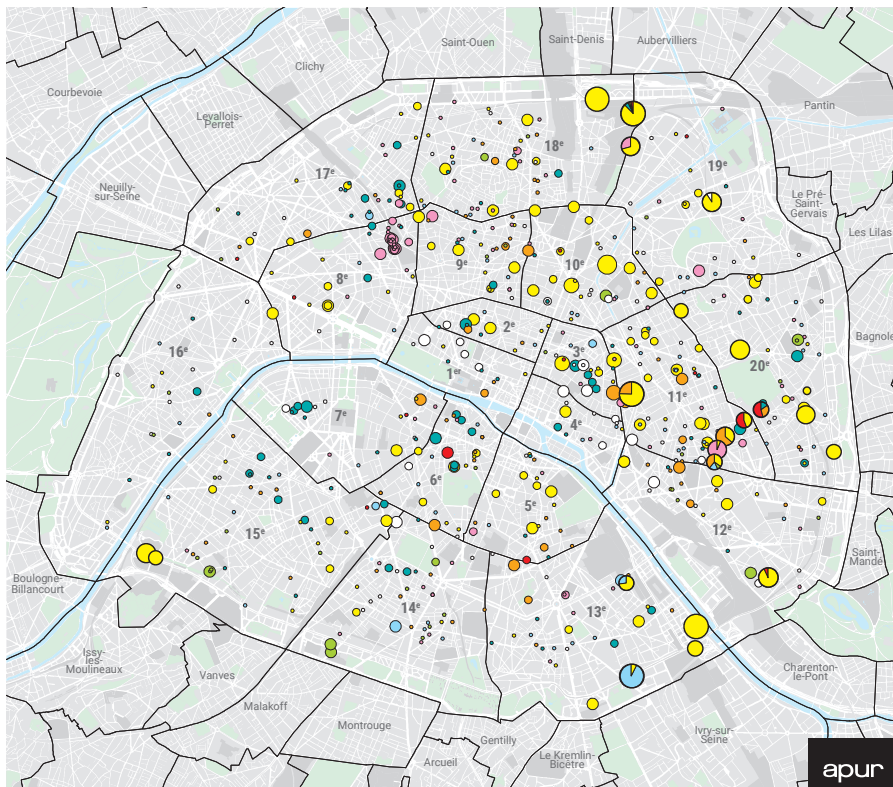
D'une manière générale, il semble important de faire plus de place à la fabrication en ville, y compris en mobilisant une offre foncière atypique (Ville, SNCF, RATP, ports...). Aujourd'hui, des parkings sont sous-occupés et abritent déjà pour certains de l'agriculture urbaine et pourraient servir à des nouvelles formes de logistique et de stockage de courte durée.

CHIFFRES CLÉS

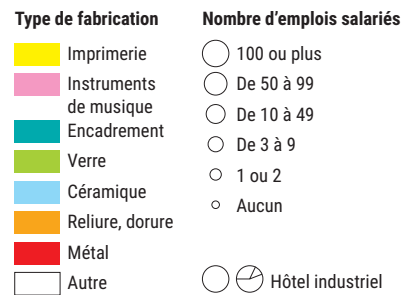


- ▶ **6 000** établissements de fabrication à Paris
- ▶ **30 000** emplois de fabrication stricto sensu à Paris, soit **3 %** de l'emploi parisien
- ▶ **40** hôtels industriels accueillant **514** établissements
- ▶ **59 %** des emplois dans le diffus et **41 %** des emplois en hôtel industriel
- ▶ **Des secteurs spécifiques** : l'artisanat, l'imprimerie, la mode et la décoration, ainsi que les activités liées au textile et aux vêtements sont surreprésentées à Paris par rapport à l'Île-de-France

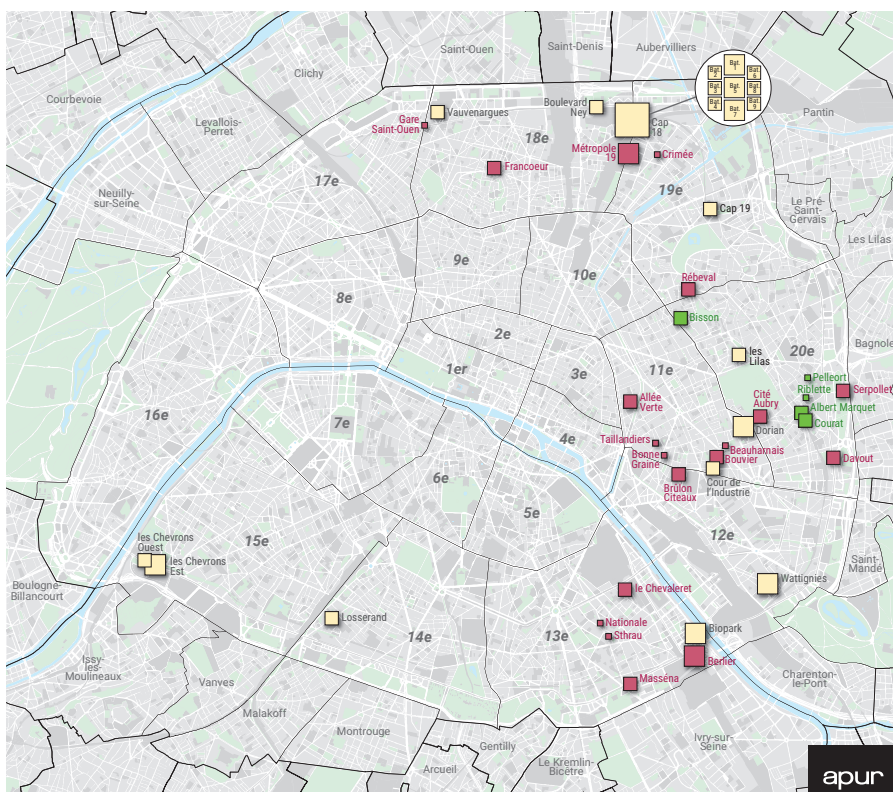
Sources : Insee, recensement 2016 ; Appareillement fichier Sirene et fichier des entreprises CMA 2018 ; DAE 2017, RIVP 2019



LES LIEUX DE FABRICATION À PARIS

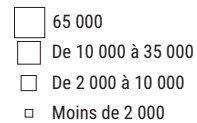


Sources : Sirene (Insee) 2016, Chambre des Métiers 2018, Made in Paris 2016, traitement Apur

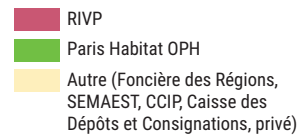


LES HÔTELS INDUSTRIELS

Surface de plancher en m²



Gestionnaire



Source : DAE 2017

L'agriculture urbaine à Paris

En 2020, l'agriculture urbaine se développe sur 30 hectares à Paris, pour répondre notamment aux enjeux de développement de productions locales, de consommation en circuits courts et à l'impératif de faire plus de place à la nature en ville. Ces 30 hectares se répartissent ainsi :

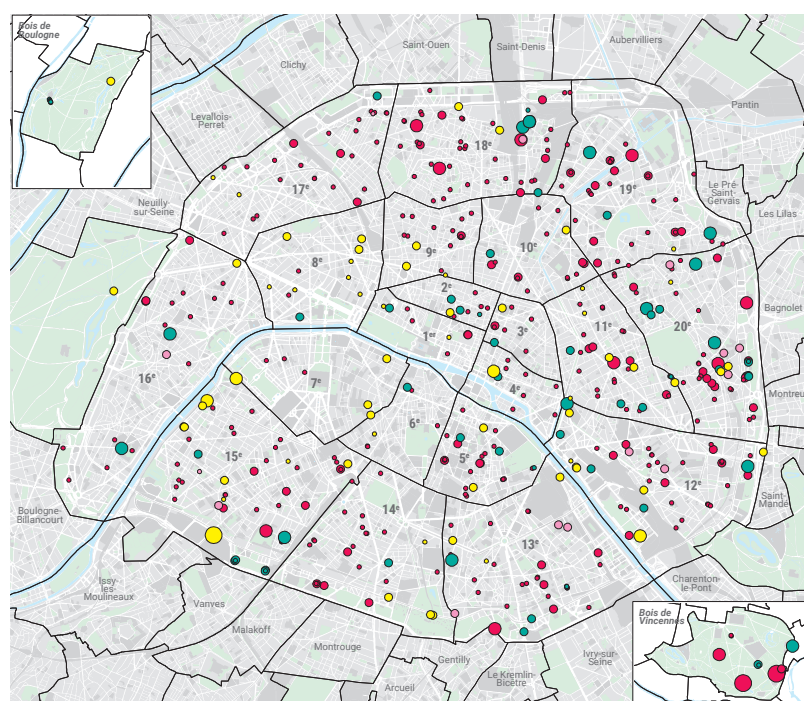
- **5,4 ha de la ferme de Paris** dans le bois de Vincennes (pleine terre),
- **0,4 ha de vignes** parisiennes qui produisent du raisin de table et quelques hectolitres de vin.
- **0,6 ha de ruchers** répartis dans les jardins ou sur les toits.
- **7,3 ha créés grâce aux différents appels à projets** de la Ville de Paris (Parisculteurs, Chapelle International, Houblon, Barbes...). Ces projets, répartis sur 73 sites, se développent en toiture, en pleine terre, sur les murs et/ou indoor. Ce sont notamment 4 500 m² de houblon destiné à alimenter les micro et grandes brasseries parisiennes, la Ferme de Lachambodie sur le toit du centre médical de la RATP ; la Caverne, au niveau -2 du parking Raymond Queneau ; Facteurs graine sur le toit du centre de courrier de la Chapelle ; ou encore les toits du gymnase Glacière, de la Cour des Lions ou du collège Eugène Delacroix.
- **9,7 ha d'autres projets menés par la Ville de Paris sur son patrimoine** (cours d'écoles, toitures et murs des équipements, etc.) ;
- **5,6 ha liés à des projets privés et de bailleurs**, en toiture, mur, pleine terre ou indoor.

En termes de production, l'ensemble des projets retenus par les appels à projets de la Ville de Paris devraient produire près de 1 205 tonnes de fruits et légumes, 112 tonnes de champi-

gnons, 17 tonnes de raisins, 6,6 tonnes d'aromates, 7 tonnes de poissons, 8 000 litres de bière, 4 200 litres d'engrais biologique, 95 kg de miel, 1,3 million de plants, 1 million de fleurs coupées, des huiles essentielles, des fleurs comestibles, du safran, des tisanes et du miel. Des volumes ambitieux mais qui, rapportés à la population parisienne (2,2 millions d'habitants et 1,5 million de salariés non-résidents), représentent seulement 1 équivalent repas par an et par personne.

L'intérêt de cette agriculture n'est donc pas tant d'espérer atteindre une forme d'autonomie alimentaire que d'enrichir l'offre alimentaire par des produits de qualité, des variétés fragiles, des cueillettes à la demande et de réduire le gaspillage en limitant le transport et les manipulations entre le producteur et le consommateur. C'est également un projet culturel et pédagogique, permettant de renouer avec une certaine tradition maraîchère francilienne. Sur le plan économique, ces activités devraient créer plus de 200 emplois et générer plus de 11 millions € de chiffres d'affaires, selon les estimations actuelles. Selon les dernières données du recensement de la population (Insee), on compte 1 500 emplois liés à l'agriculture à Paris (dont certains peuvent être liés à des effets de siège), soit 0,1 % des emplois.

À l'horizon 2025, 19,4 ha devraient compléter cette offre. Ce sont notamment 42 sites Parisculteurs en attente qui offriront 12,2 ha de cultures supplémentaires ; plus de 20 projets portés par la Ville de Paris, totalisant 1,2 ha, et la réalisation programmée de 6 ha répartis sur plus de 80 projets portés par des bailleurs ou des aménageurs privés, dont 11 lauréats de l'appel à projet Réinventer Paris.



L'AGRICULTURE URBAINE

Type de propriétaire	Surface
Ville de Paris	○ Plus de 10 000 m ²
Appel à projet (VdP)	○ De 1 000 à 10 000 m ²
Bailleur social	○ De 100 à 1 000 m ²
Privé	○ Moins de 100 m ²

Source : Direction des espaces verts (Ville de Paris) 2019

Les appels à projets en direction des acteurs de la fabrication

PARISFABRIK : 28 LAURÉATS

« ParisFabrik » est un appel à projets lancé par la Ville de Paris en décembre 2017. Il vise à soutenir les structures et acteurs de l'économie circulaire dans la mise en place de formations aux métiers et aux filières émergentes. Plusieurs secteurs économiques sont concernés par cet appel à projets :

- la fabrication, le réemploi, la production et le prototypage en ville,
- les nouvelles mobilités et les mobilités douces,
- la collecte et le traitement des déchets,
- la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- l'agriculture urbaine,
- les pratiques circulaires du bâtiment, l'éco-rénovation et l'éco-gestion.

Le public concerné par ce dispositif est très large : jeunes en situation d'échec scolaire ou universitaire, personnes en reconversion professionnelle, demandeurs d'emploi en difficulté parce que sans qualification professionnelle mais motivés pour se former dans des filières d'avenir... La diversité des cursus de formation mobilisée pour « ParisFabrik » doit permettre à chacun de trouver la formule adaptée à sa situation. Les personnes intéressées doivent avoir validé leur projet professionnel auprès des Missions Locales, de Pôle Emploi ou des Espaces Parisiens pour l'Insertion.

Depuis son lancement, 28 lauréats ont été sélectionnés. 19 projets de formation ont été retenus pour l'année scolaire 2019-2020 par un jury professionnel, composé de représentants de l'emploi, de la formation professionnelle, des filières d'activités émergentes et d'entreprises. Ces projets ont été retenus pour leur capacité à présenter des réponses innovantes aux enjeux d'emploi et de formation dans des filières encore mal identifiées (déconstruction et économie circulaire du bâtiment, cyclo-logisticien, design circulaire par exemple) mais de plus en plus porteuses d'opportunités. Plusieurs formations se déroulent dans des fablabs (ICI Montreuil, WoMa, Vilette Makers...).

PIA FAB : 34 LAURÉATS

En 2019, la Ville de Paris et BPI France ont lancé le PIA Fab qui est un dispositif financier de soutien des dirigeants de TPE et de PME parisiennes dans un projet de fabrication innovante (du prototype à la pré-série). L'innovation pourra concerner le processus de fabrication ou le produit fabriqué, et intégrera autant que possible une démarche responsable en termes sociaux, d'impact carbone, d'utilisation de ressources, de réemploi de matériaux, ou encore de logistique propre, etc. Depuis son lancement, 34 lauréats ont été sélectionnés.

L'aide accordée est sous forme de subvention, d'un maximum 30000 €, couvrant jusqu'à 50 % des dépenses éligibles (70 % si TPE/PME de moins d'un an). Les dépenses éligibles sont la conception innovante (accélération du développement de projet, stimulation de l'intelligence collective, etc.), l'accompagnement et le conseil par des experts, le prototypage rapide, l'optimisation et la diminution des coûts de développement, le design, le lancement de production de pré-série, de petite série (consommables, locations de machines).

Le tourisme

Un secteur particulièrement développé à Paris

Le secteur du tourisme regroupe 213 000 salariés privés en 2018, soit environ 15 % de l'emploi salarié privé total à Paris. Ces emplois sont répartis dans une trentaine de sous-secteurs d'activité.

Le secteur de l'hébergement et de la restauration compte à lui seul 153 100 emplois en 2017, soit 9 % des emplois salariés à Paris. Paris concentre la moitié des emplois franciliens du secteur, qui a bénéficié d'une forte augmentation de ses effectifs entre 2011 et 2016 (+8%). Le poids de ce secteur et son dynamisme sont le reflet direct de la capacité d'attraction du territoire, mais également des effets de concentration de certaines activités dans la capitale (voyagistes, organisation de foires et salons...).

À ces emplois directement liés au tourisme, il faut ajouter des dizaines de milliers d'emplois indirects correspondant à des domaines d'activités connexes ou à des prestataires, comme les grands magasins, les entrepôts Tafanel (commerce de boissons pour le secteur professionnel) ou bien encore les sous-traitants qui assurent la blanchisserie des hôtels, voire les tâches ménagères.

Depuis plusieurs années, la composante « shopping » occupe une place importante chez les touristes, en particulier internationaux. Les grands magasins, et tout particulièrement le pôle Haussmann-Opéra, constituent des espaces de déambulation et d'achats incontournables, tout comme les commerces de luxe présents sur les axes Champs-Élysées, Saint-Honoré, Vendôme. Ces commerces tirent une bonne part de leur chiffre d'affaires des dépenses des touristes, qui en retour, profitent de la détaxe accordée aux touristes étrangers.

Le tourisme contribue au rayonnement international de Paris, mais aussi localement à son économie, à l'animation urbaine, aux recettes fiscales de la Ville.

Les activités liées au tourisme ont été analysées au travers d'un découpage en 27 secteurs d'activité, recoupant la classification établie par la Direction Générale des Entreprises (Ministère de l'Économie et des Finances).

NOMBRE D'EMPLOIS SALARIÉS PRIVÉS DES SECTEURS D'ACTIVITÉ LIÉS AU TOURISME À PARIS



Source : Acoff-Urssaf 2018, traitements Apur



Tour Eiffel (8^e)

© Apur - JC Bonjoi

EMPLOIS SALARIÉS DES SECTEURS D'ACTIVITÉ LIÉS AU TOURISME À PARIS, EN ÎLE-DE-FRANCE ET EN FRANCE

	Nombre d'emplois salariés privés à Paris	Nombre d'emplois salariés privés en IDF	Nombre d'emplois salariés privés en France métropolitaine	Poids de Paris en Île-de-France	Poids de Paris en France
Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	14232	34785	99264	40,9 %	14,3 %
Transports urbains et suburbains de voyageurs	20102	49917	103884	40,3 %	19,4 %
Transports de voyageurs par taxis	2079	9964	27818	20,9 %	7,5 %
Transports routiers réguliers de voyageurs	2302	18262	67355	12,6 %	3,4 %
Autres transports routiers de voyageurs	801	6196	35090	12,9 %	2,3 %
Transports maritimes et côtiers de passagers	22	947	6956	2,3 %	0,3 %
Transports fluviaux de passagers	630	717	2628	87,9 %	24,0 %
Transports aériens de passagers	1032	47171	57738	2,2 %	1,8 %
Hôtels et hébergement similaire	35910	52668	171569	68,2 %	20,9 %
Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	3077	4693	28421	65,6 %	10,8 %
Terrains de camping et parcs pour caravanes, véhicules de loisirs	72	313	11060	23,3 %	0,7 %
Restauration traditionnelle	74876	122687	381521	61,0 %	19,6 %
Cafétérias et autres libres-services	273	1490	13977	18,3 %	2,0 %
Restauration de type rapide	28078	73287	236119	38,3 %	11,9 %
Débits de boissons	6878	12790	65735	53,8 %	10,5 %
Location de courte durée voitures & véhicules auto. Légers	1361	4722	13061	28,8 %	10,4 %
Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport	66	326	2626	20,2 %	2,5 %
Activités des agences de voyages	6390	10517	24706	60,8 %	25,9 %
Activités des voyagistes	1919	3084	5926	62,2 %	32,4 %
Autres services de réservation et activités connexes	1125	2996	13465	37,6 %	8,4 %
Organisation de foires, salons professionnels et congrès	3857	10087	17068	38,2 %	22,6 %
Gestion des musées	3411	3624	5107	94,1 %	66,8 %
Gestion sites monuments historiques & attractions touristiques similaires	837	952	5603	87,9 %	14,9 %
Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles	98	131	2023	74,8 %	4,8 %
Organisation de jeux de hasard et d'argent	1187	2828	16914	42,0 %	7,0 %
Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes	660	16921	22218	3,9 %	3,0 %
Autres activités récréatives et de loisirs	2170	7082	38534	30,6 %	5,6 %
Total activités liées au tourisme	213 445	499 157	1 476 386	42,8 %	14,5 %
Total emplois	1 481 558	4 778 110	18 113 784	31,0 %	8,2 %
Poids du secteur dans l'emploi local	14 %	10 %	8 %		

Source : Acoiss-Urssaf, 2018

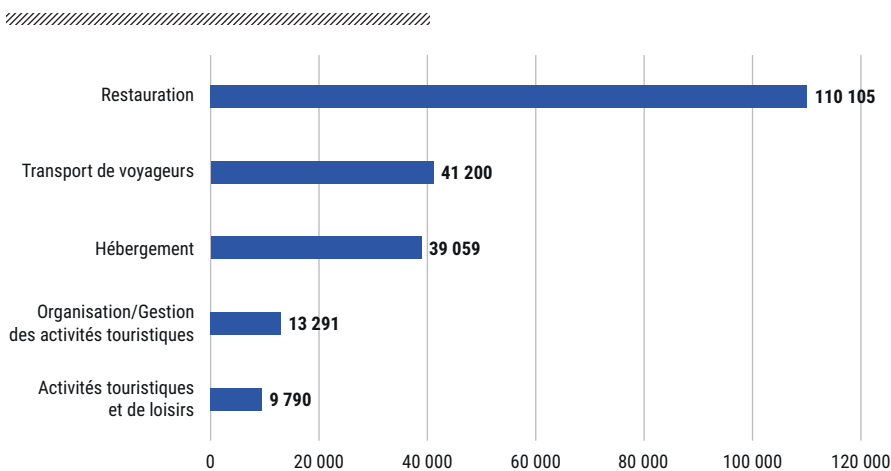


Ce découpage détaillé permet de repérer finement la structure des emplois du tourisme à différentes échelles et offre une lecture des caractéristiques de ces activités à Paris.

Ces secteurs peuvent être agrégés en cinq grandes catégories qui permettent de chiffrer rapidement les apports de chaque groupe d'activités dans le total des emplois. Attention toutefois au champ retenu pour les emplois, puisqu'il s'agit ici des emplois salariés du secteur privé. La sphère non marchande est par exemple importante dans les secteurs des transports ou encore dans les musées (rattachés aux activités touristiques et de loisirs).

Espace public Ponts bord de Seine (6^e)

LES EMPLOIS DANS LES PRINCIPAUX SECTEURS DU TOURISME À PARIS



Source : Acooss-Urssaf, 2018

Les grandes tendances du secteur du tourisme parisien au cours de la dernière décennie (2008-2018)

Les données indiquent une forte augmentation du nombre d'établissements du secteur à Paris, de 15 830 à 19 790 (+ 25 %), une croissance bien supérieure à celle enregistrée par l'ensemble des secteurs d'activité de l'économie parisienne (+ 6 %).

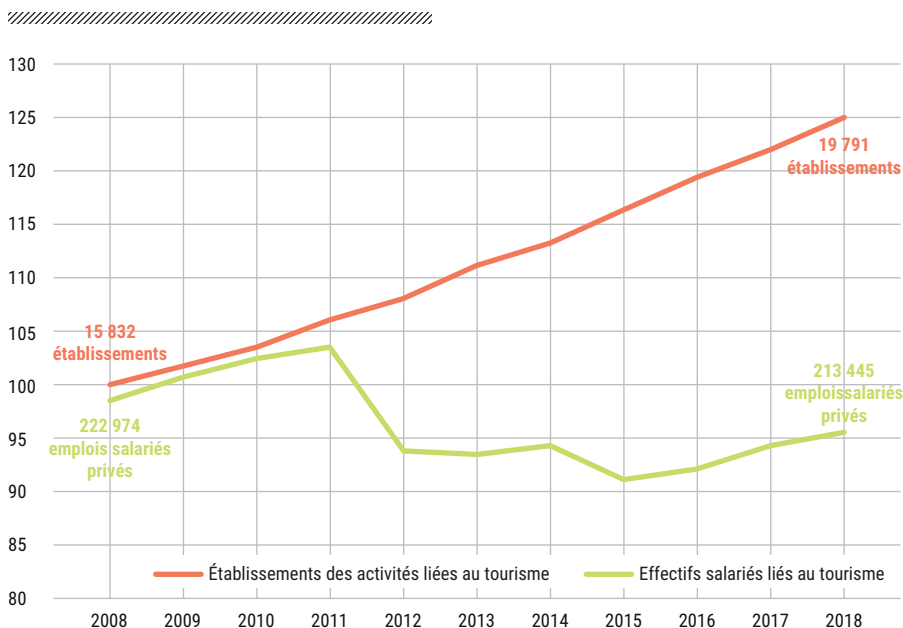
Cette dynamique se traduit par un renforcement du poids des établissements liés au tourisme dans le tissu économique parisien : de 10,4 % à 12,3 %. C'est une dynamique bien ancrée, structurelle, qui repose sur une accélération régulière de la création d'établissements.

En dépit du développement du tissu d'entreprises, le nombre d'emplois salariés est en baisse, montrant que l'activité est de moins en moins intensive en emplois. Le repli atteint - 4 % dans un contexte d'évolution générale des emplois salariés parisiens orienté, lui, à la hausse : + 6 %. Ce fléchissement est particulièrement marqué à partir de 2012. Certains transferts de sièges sociaux, comme celui de la SNCF de Paris vers la Seine-Saint-Denis en 2013, ont par exemple provoqué des départs importants de salariés (plus de 2 000 dans le cas cité). La baisse de l'emploi s'accélère encore en 2015, avant une remontée lente mais continue.

A contrario, le secteur se montre très porteur en Île-de-France, alliant aussi bien création d'établissements (+ 31 %) que création d'emplois (+ 9 %).

À Paris, la contribution de chaque composante du secteur du tourisme est très variable et nécessite un examen plus approfondi pour mesurer ces mouvements, et en même temps, identifier les caractéristiques de cette activité au regard des structures francilienne et hexagonale.

ÉVOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS ET DES EMPLOIS SALARIÉS PRIVÉS LIÉS AU TOURISME À PARIS (BASE 100 EN 2008 ET VOLUMES RÉELS)



Source : Acooss-Urssaf



Bois de Boulogne (16^e) : la Fondation Louis Vuitton

18 – Exemple : nombre d'emplois salariés dans les agences de voyages à Paris (6 390) divisé par le nombre total d'emplois dans les activités du tourisme à Paris (213 445), soit 3 %

19 – Exemple : nombre d'emplois salariés dans les agences de voyages à Paris (6 390) divisé par le nombre d'emplois salariés dans les agences de voyages en France (24 706)

STRUCTURE DÉTAILLÉE DES EMPLOIS TOURISTIQUES, ÉVOLUTION ET SECTEURS SPÉCIFIQUES

	Poids de chaque secteur d'activité dans les emplois touristiques parisiens	Poids des emplois parisiens parmi les emplois touristiques français	Évolution du nombre de salariés 2008-2018 à Paris	Évolution en %	Le poids dans la structure des emplois est x fois plus ou moins élevé que dans la structure française
Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	7 %	14 %	-10611	-75 %	1,3
Transports urbains et suburbains de voyageurs	9 %	19 %	-25010	-124 %	1,3
Transports de voyageurs par taxis	1 %	7 %	-360	-17 %	0,7
Transports routiers réguliers de voyageurs	1 %	3 %	845	37 %	0,4
Autres transports routiers de voyageurs	0 %	2 %	55	7 %	0,4
Transports maritimes et côtiers de passagers	0 %	0 %	-89	-405 %	0,1
Transports fluviaux de passagers	0 %	24 %	125	20 %	2,8
Transports aériens de passagers	0 %	2 %	-1 769	-171 %	0,1
Hôtels et hébergement similaire	17 %	21 %	4 325	12 %	2,2
Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	1 %	11 %	-943	-31 %	2,1
Terrains de camping et parcs pour caravanes, véhicules de loisirs	0 %	1 %	21	29 %	0,7
Restauration traditionnelle	35 %	20 %	10 827	14 %	2,0
Cafétérias et autres libres-services	0 %	2 %	-196	-72 %	0,6
Restauration de type rapide	13 %	12 %	9 744	35 %	1,2
Débites de boissons	3 %	10 %	3 293	48 %	1,7
Location de courte durée voitures & véhicules auto. légers	1 %	10 %	403	30 %	0,9
Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport	0 %	3 %	54	82 %	0,7
Activités des agences de voyages	3 %	26 %	-1 392	-22 %	2,0
Activités des voyagistes	1 %	32 %	-501	-26 %	2,0
Autres services de réservation et activités connexes	1 %	8 %	109	10 %	1,2
Organisation de foires, salons professionnels et congrès	2 %	23 %	1 183	31 %	1,2
Gestion des musées	2 %	67 %	207	6 %	3,0
Gestion sites monuments historiques & attractions touristiques similaires	0 %	15 %	169	20 %	2,8
Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles	0 %	5 %	34	35 %	2,4
Organisation de jeux de hasard et d'argent	1 %	7 %	-410	-35 %	1,4
Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes	0 %	3 %	265	40 %	0,1
Autres activités récréatives et de loisirs	1 %	6 %	93	4 %	1,0
Total activités liées au tourisme	213 445	14 %	-9 529	-4 %	1,4
Total emplois	1 481 558	8 %	78 551	5 %	

Source : Acoess-Urssaf 2018, calculs Apur

Lecture : le poids de la gestion des musées dans les activités du tourisme est 3 fois plus élevé à Paris qu'en moyenne en France

Quelques grands secteurs contribuent à la consolidation de l'activité par leur dynamique au cours de la décennie 2008-2018. Ensemble, ils enregistrent des gains en nombre d'établissements et de salariés de 25 % en moyenne. **Les cinq secteurs locomotives du tourisme parisien sont la restauration traditionnelle, la restauration de type rapide, les hôtels et hébergements similaires, les débits de boissons, et l'organisation de foires, salons professionnels et congrès.**

Ces activités se placent au cœur du secteur, dans le noyau directement en lien avec les métiers d'accueil du tourisme d'agrément et d'affaires. Plusieurs facteurs favorisent cette croissance : Paris et la région occupent une place majeure à l'international dans l'organisation de foires, salons et congrès (1 192 congrès organisés en 2017 ont accueilli 882 400 congressistes, et 439 salons ont accueilli 8,4 millions de visiteurs en 2016), et l'hôtellerie comme la restauration offrent une réponse à l'évolution à la hausse des arrivées et des nuitées, dont près de 50 % sont liées au tourisme d'affaires.

Les cinq secteurs permettent d'ailleurs d'atténuer les pertes d'emplois enregistrées dans l'ensemble des activités liées au tourisme : ils totalisent un gain de près de 30 000 emplois salariés quand le secteur entier perd 9 500 emplois. Ils interviennent également à hauteur de 85 % dans la création d'établissements (près de neuf établissements du secteur sur 10 leur sont attribuables).

Après avoir longtemps plafonné en matière d'unités et de capacités d'accueil, Paris a connu un fort rebond de l'investissement qui a conduit à la croissance de l'offre d'hébergement touristique. Cette dernière est toujours très centrée sur le haut de gamme : 40 % des chambres d'hôtel sont classées en 4 ou 5 étoiles²⁰. La répartition spatiale de l'offre révèle une densité plus forte dans les 8^e et 9^e arrondissements, et également dans les 14^e, 15^e et 17^e arrondissements. On se situe là dans le Carré d'Or dans le milieu des affaires (concentration des grands sièges sociaux), de congrès et salons (Parc des Expositions

SÉLECTION DES SOUS-SECTEURS DE L'EMPLOI TOURISTIQUE AVEC LES PLUS FORTES CRÉATIONS D'EMPLOIS

	Évolution du nombre d'établissements		Évolution du nombre d'emplois	
	En volume	En %	En volume	En %
Restauration traditionnelle	1 086	+ 14 %	10 827	+ 17 %
Restauration de type rapide	1 477	+ 54 %	9 744	+ 53 %
Hôtels et hébergements similaires	121	+ 6 %	4 325	+ 14 %
Débits de boissons	509	+ 66 %	3 293	+ 92 %
Organisation de foires, salons professionnels et congrès	163	+ 40 %	1 183	+ 44 %
Sous-total	3 356	+ 25 %	29 372	+ 24 %

Source : Acooss-Urssaf 2008-2018, calculs Apur

de Paris Versailles, Palais des Congrès, Espace Champerret, salles du Carrousel...), de patrimoine architectural et muséal (Tour Eiffel, Arc de Triomphe, Grand et Petit Palais, Palais Garnier...).

À l'inverse, une poignée d'activités décrochent dans le champ du tourisme, souvent fortement. Ensemble, ils sont créateurs d'établissements (+ 20 %) mais destructeurs d'emplois (- 45 %), une situation à première vue paradoxale, dont il faut tirer des enseignements.

Les activités en repli sont pour l'essentiel liées aux transports et aux agences réceptives (agences de voyages et voyagistes). Dans le domaine des transports, les transferts de sièges sociaux de Paris vers la couronne ont entraîné dans leur sillage le départ de milliers de salariés. C'est notamment le cas pour la SNCF (partie de Paris vers la plaine Saint-Denis) et pour Air France (partie de Paris vers Roissy). Ces mouvements se sont soldés par un impact limité sur la démographie des établissements, mais massifs pour le nombre d'emplois. Ces départs ont également entraîné des relocalisations pour rapprochement des sous-traitants et prestataires de services.

Les activités de taxis et d'hébergement de courte durée présentent une démographie en hausse, mais sont également destructrices d'emplois salariés. Les mutations liées à l'ubérisation des transports de personnes et à la dématérialisation des actes d'achat pour les voyages, affectent fortement ces activités. Le nombre de voitures de transport avec chauffeur²¹ est élevé et en croissance en Île-de-France. On estime à 18 912 le nombre de VTC déclarés en Île-de-France au 31 décembre 2017, soit 71 % du parc national²². À Paris, le transport de personnes avec chauffeurs se répartit entre 68 % de taxis et 32 % de VTC. Les chauffeurs de VTC sont, dans leur majorité, auto-entrepreneurs. Ils ne ressortent plus du périmètre des données de l'Acoss, un glissement qui pourrait expliquer cette baisse importante du nombre de salariés.

Ces huit secteurs concentrent les pertes d'emplois enregistrées dans l'ensemble des activités liées au tourisme : ils totalisent une baisse de 41 000 emplois salariés quand le secteur entier perd 9 500 emplois. Ils interviennent cependant à hauteur de 9 % dans la création d'établissements.

SÉLECTION DES SOUS-SECTEURS DE L'EMPLOI TOURISTIQUE AVEC LES PLUS FORTES PERTES D'EMPLOIS

	Évolution du nombre d'établissements		Évolution du nombre d'emplois	
	En volume	En %	En volume	En %
Transports urbains et suburbains de voyageurs	+ 64	+ 711 %	-25 010	-55 %
Transports ferroviaires interurbains de voyageurs	-11	-8 %	-10 611	-43 %
Transports aériens de passagers	-23	-26 %	-1 769	-63 %
Agences de voyages	-132	-16 %	-1 392	-18 %
Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	+ 22	+ 21 %	-943	-23 %
Activités des voyagistes	-52	-26 %	-501	-21 %
Organisation de jeux de hasard et d'argent	-3	-12 %	-410	-26 %
Transports de voyageurs par taxis	+ 481	+ 137 %	-360	-15 %
Sous-total	+ 346	+ 20 %	-40 996	-45 %

Source : Acoss-Urssaf 2008-2018, calculs Apur

²¹ — Selon la terminologie retenue dans le cadre de la Loi Thévenoud du 1^{er} octobre 2014

²² — Les taxis et VTC en 2016-2017, Rapport de l'Observatoire national des transports publics particuliers de personnes, Commissariat général au développement durable, juillet 2018

Des singularités par rapport au secteur touristique francilien

Neuf activités liées au tourisme sont surreprésentées à Paris par rapport à la structure des emplois en Île-de-France. Il s'agit des activités de gestion des musées, des activités de gestion des sites, monuments historiques et attractions touristiques, des transports fluviaux de passagers, des activités de gestion des jardins botaniques et zoologiques, des hôtels et hébergement similaire, de l'hébergement touristique et autre hébergement de courte durée, des activités des voyagistes, de la restauration traditionnelle et des agences de voyages.

Ces activités reflètent la fonction dominante de Paris en matière patrimoniale, muséale, en matière d'infrastructures d'accueil et de restauration, mais aussi en matière de mobilités, avec en particulier les bateaux-promenade.

La croisière-promenade²³, riche d'une flotte de 110 bateaux sur la Seine, promène près de 8 millions de passagers par an à Paris²⁴. Des compagnies aux noms fortement évocateurs sont présentes sur la Seine : Les Bateaux-Mouches, les Vedettes du Pont-Neuf ou encore les Bateaux Parisiens y sont présents depuis les années cinquante. Ces trois acteurs historiques captent 90 % des passagers et une vingtaine d'escales accueillent les bateaux-promenade à Paris. Le trafic s'est d'ailleurs fortement accru ces dernières années.

À ces particularités s'ajoutent également des caractéristiques de taille et de statut de l'hôtellerie parisienne.

Les hôtels de tourisme parisiens sont plus petits que les établissements implantés en petite et grande couronnes (taille moyenne de 53 chambres contre 84 chambres en petite et grande couronnes).

Autre particularité de l'hôtellerie parisienne : le poids des établissements indépendants. On considère que seul un

tiers des capacités d'accueil hôtelières seraient liées à des grands groupes (Accor, B&B hôtels, Best Western, Marriott international...). Le fort degré d'indépendance de l'hôtellerie parisienne est à la fois un atout pour le secteur en période de plein régime (facteur de distinction majeur), mais c'est à l'inverse une faiblesse en temps de crise (absence de réseaux et d'adossement à des groupes puissants).

23 – Promenades simples, promenades avec restauration, événementiel.

24 – Chiffres 2017, issus de l'étude "Le tourisme fluvial sur l'axe Seine : une activité majeure, un développement durable", VNF, Haropa, décembre 2017.

LES SINGULARITÉS DU SECTEUR TOURISTIQUE À PARIS

Rang selon l'écart à la région	Activités du secteur touristique surreprésentées à Paris au regard de leur poids dans la région (du plus fort au moins fort)	Facteur de représentation
1	Gestion des musées	3,0
2	Gestion des sites, monuments historiques et attractions touristiques	2,8
3	Transports fluviaux de passagers	2,8
4	Gestion des jardins botaniques et zoologiques	2,4
5	Hôtels et hébergement similaire	2,2
6	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	2,1
7	Activités des voyagistes	2,0
8	Restauration traditionnelle	2,0
9	Agences de voyages	2,0

Source : Acooss-Urssaf 2018, calculs Apur

Lecture : les transports fluviaux de passagers sont près de 3 fois plus présents à Paris que dans l'Île-de-France en moyenne



La Seine : passerelle Léopold Sedar Senghor

© Apur - François Mohrt

La dynamique de la fonction touristique mesurée au travers de la fréquentation hôtelière

À Paris, les infrastructures d'accueil sont nombreuses et proposent des capacités d'hébergement importantes. On s'intéresse ici au secteur marchand, composé de personnels salariés privés, le premier impacté par la crise sanitaire actuelle.

ments disponibles sur ces plateformes fait aujourd'hui débat : le site d'Airbnb compte ainsi près de 60 000 annonces alors que 34 000 déclarations sont enregistrées auprès des services de la mairie de Paris²⁶.

Paris concentre 65 % du parc francilien et réunit la majeure partie des établissements haut de gamme.

Ces propositions d'accueil sont aujourd'hui renforcées par les offres de plateformes proposant de la location entre particulier (Airbnb, Housetrrip, HomeExchange...). Le nombre de loge-

LES CAPACITÉS D'ACCUEIL À PARIS

	Nombre	Capacité	Unité de compte
Hôtels	1 614	83 803	Chambre
Campings	1	480	Emplacement
Autres hébergements ²⁵	80	19 057	Lit

Source : INSEE en partenariat avec la DGE, chiffres au 1er janvier 2020

LES HÔTELS



Catégorie de l'hôtel

- Palace
- 5*
- 4*
- 3*
- 2*
- 1*
- Non classé

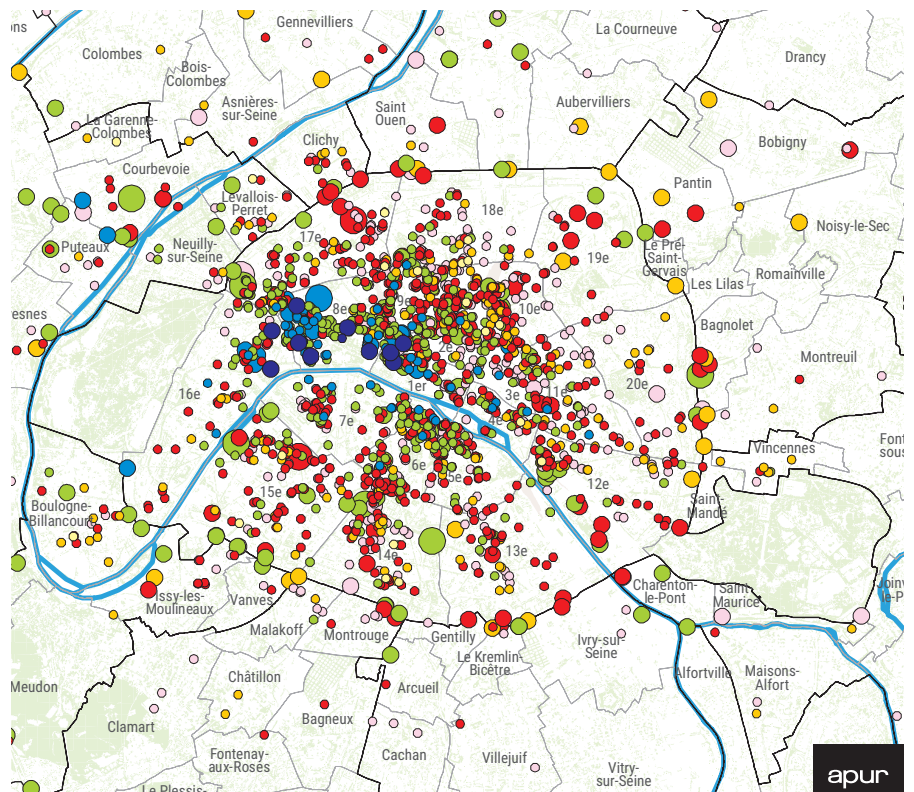
Nombre de chambres

- 500 ou plus
- De 100 à 50
- Moins de 100

Sources : OTCP 2018, Apur 2019

25 – Autres hébergements : résidences de tourisme, auberges de jeunesse, centres internationaux de séjour...

26 – Journal du Net, "Location saisonnière à Paris : plus d'un logement sur deux dans l'illégalité", Justine Gay, 16 mai 2019.



Une fréquentation hôtelière vulnérable aux événements « accidentels » mais capable de rebond

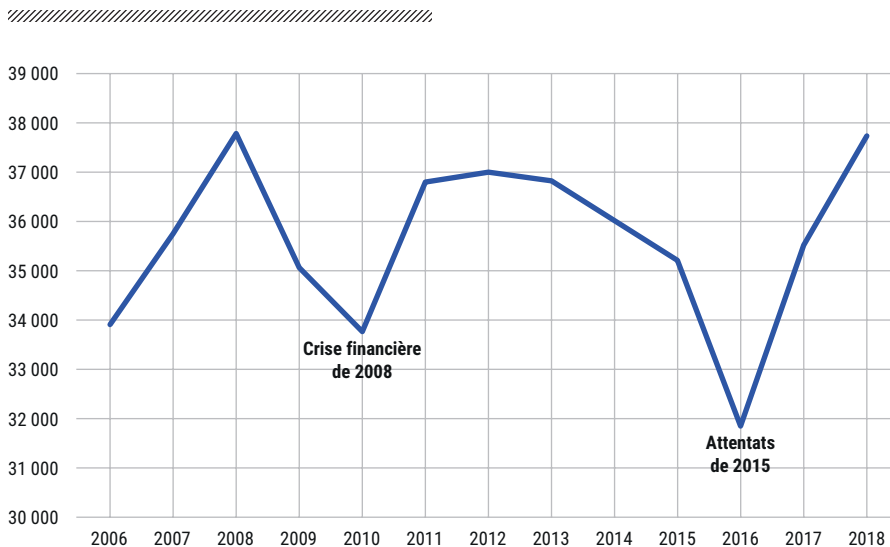
Cette fréquentation, mesurée par les arrivées et les nuitées, est sensible aux crises majeures, comme le montre la courbe des nuitées hôtelières. La crise financière internationale de 2009 ou encore les attentats de 2015 ont eu des impacts directs sur le secteur de l'hôtellerie. Après les attentats de 2015, le nombre de nuitées enregistré l'année suivante a chuté de 10 %. Le secteur a commencé à retrouver des couleurs au cours de l'année 2017 et l'année 2018 a été particulièrement bénéfique. La crise financière de 2009 a valu deux années consécutives de baisse de la fréquentation au parc parisien. Au total, on compte un déficit de 11 % du nombre de nuitées en 2011 par rapport à 2009. Les effets négatifs peuvent donc être prolongés dans le temps.

Pour l'année 2019, les données ne sont pas encore consolidées, mais la profession s'accorde à dire que la crise des gilets jaunes, puis les grèves de transports en fin d'année, ont durement touché l'activité des établissements. Néanmoins, le Comité Régional du Tourisme d'Île-de-France table sur un nombre de nuitées de 38 millions à Paris en 2019²⁷.

Des remontées d'exploitants qui traduisent les difficultés immédiates du secteur

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a entraîné une cessation totale de l'activité touristique. Les avions cloués au sol, les hôtels ont été fermés, les événements sportifs et culturels annulés (annulation du semi-marathon de Paris, du salon du Livre, de la Biennale de Paris, des championnats d'Europe d'Athlétisme, le tournoi de Roland Garros est reporté, le Mondial de l'automobile, programmé en octobre, pourrait être annulé partiellement ou en totalité...).

ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION HÔTELIÈRE À PARIS DE 2006 À 2018 (EN MILLIERS DE NUITÉES)



Source : Le tourisme à Paris, chiffres clés, Office du tourisme et des congrès de Paris, 2019



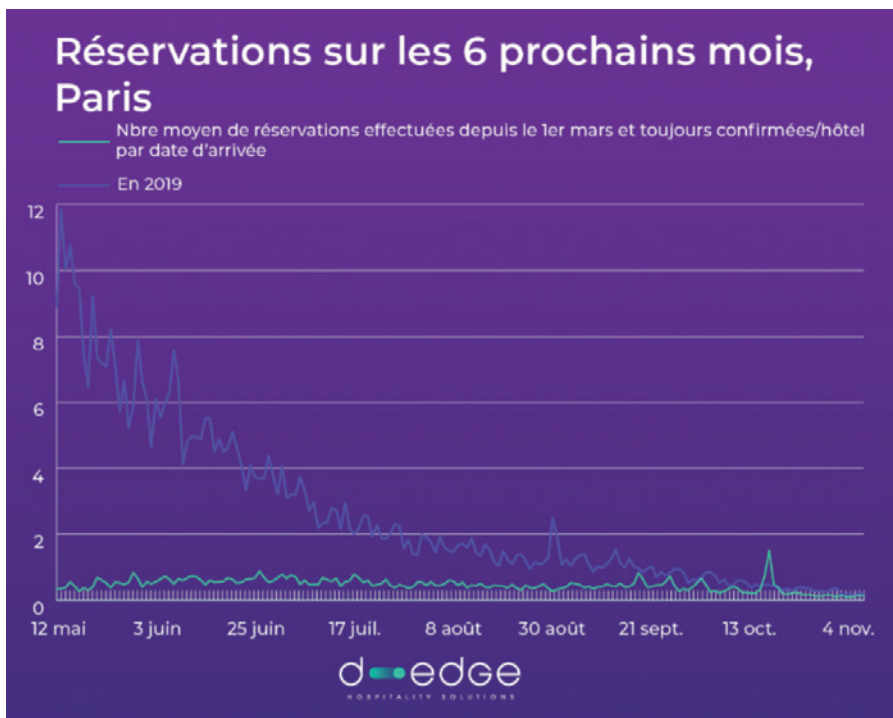
Place Igor Stravinsky (4^e)

© Apur - Hannah Darabi

ÉVOLUTION DES RÉSERVATIONS DU 31 MARS AU 11 MAI 2020 DANS LES HÔTELS PARISIENS

	31 mars au 6 avril	7 au 13 avril	14 au 20 avril	21 au 27 avril	28 avril au 4 mai	5 au 11 mai
Nombre moyen de réservations/hôtel sur les 7 derniers jours	3,1	3,0	3,2	2,7	2,7	3,2
Variation par rapport aux 7 jours précédents	- 10,6 %	-3 %	+ 6,8 %	- 16,6 %	+ 1,5 %	+ 19 %
Nombre moyen de réservations/hôtel sur la même période en 2019	80,8	80,3	76,3	73,1	76,7	81,0
Variation par rapport à la même période en 2019	- 96 %	-96 %	NC	-96 %	NC	NC

Source : d-edge, hospitality solutions



Évolution des réservations sur les 6 prochains mois dans les hôtels parisiens (en date du 12 mai 2020)

Les enquêtes se multiplient auprès des professionnels pour recueillir des informations et documenter la perte d'activité du secteur, dont celle produite par le cabinet « d-edge » et le Comité Régional du Tourisme (CRT) Paris Île-de-France.

Le cabinet « d-edge » interroge un millier d'établissements hôteliers en France au cours de cette période, et agrège au jour le jour les retombées sur l'activité.

La comparaison des réservations hôtelières à Paris entre 2019 et 2020 permet d'établir une chute des réservations au cours des dernières semaines par rapport aux mêmes périodes de l'année précédente. Les annulations à plus long terme reflètent la difficulté pour les visiteurs de se projeter dans un retour à la normale, y compris pour la période estivale à venir.

Le baromètre établi par le Comité Régional du Tourisme Paris Région²⁸ porte sur une enquête réalisée du 11 au 13 mai auprès de 300 hébergeurs en Île-de-France (91 à Paris).

Les résultats de la collecte sont sans appel et traduisent les dommages générés par la situation de crise sanitaire :

- 80 % des professionnels ont fermé leur établissement au public durant le mois d'avril ;
- la perte de chiffre d'affaires est évaluée à 97 % en avril et 96 % en mai ;
- 41 % des hôteliers interrogés estiment que le retour à la normale n'interviendra pas avant 12 mois.



Quai de Valmy/quai de Jemmapes (10^e)

²⁷ — L'hôtellerie Parisienne : des projets hôteliers à foison, une analyse 2020 de Coach Omnium. <https://www.coachomnium.com/bonus/hotellerie-parisienne.html>

²⁸ — Le baromètre d'avril 2020 : les professionnels face à la crise sanitaire, CRT Paris Île-de-France, mai 2020.

Le dispositif « Covisan » : une implication du secteur face à la crise

La grande majorité des établissements a fermé durant la crise. Néanmoins, plusieurs d'entre eux ont souhaité se joindre à l'effort de solidarité en offrant leurs capacités d'hébergement à des publics dans le besoin : personnels soignants, malades en quarantaine, visiteurs bloqués à Paris, personnes fragiles ou en détresse...

L'Île-de-France a en effet mis en place, depuis le 17 avril, un dispositif visant à isoler les malades du Covid-19 ne pré-

sentant pas de symptômes graves, dans des hôtels²⁹. Cette mesure, mise en place par la Ville de Paris et le conseil départemental de Seine-Saint-Denis, en lien avec l'AP-HP, l'ARS et le groupe hôtelier Accor, vise à casser la chaîne de contamination. Elle a été expérimentée en Corée du Sud et en Espagne. Le CRT Paris Île-de-France a interrogé une centaine d'hôteliers parisiens. Le résultat montre que 20 % d'entre eux ont hébergé des résidents.

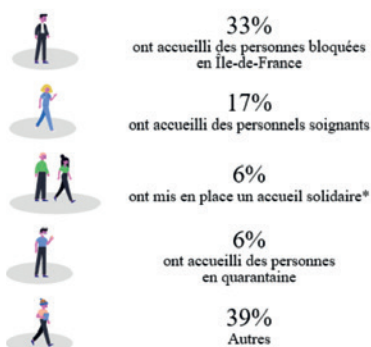
Le bilan de cette opération semble assez mitigé, peut-être en lien avec le timing suggéré par les pouvoirs publics.

En France, il est proposé aux personnes porteuses du virus de s'isoler pour casser les chaînes de contamination. Mais souvent, les personnes concernées ont préféré s'organiser avec leur famille. En Espagne en revanche, l'hébergement des malades en hôtels intervient en phase de convalescence, après la sortie de l'établissement de soins. Le dispositif y a rencontré un plus grand succès. A Paris, des hôtels indépendants ont également proposé leurs chambres, en s'inscrivant directement sur des plateformes en ligne.

SITUATION DES HÉBERGEURS PARISIENS (BASE RÉPONDANTS : 91)



Parmi les professionnels ayant maintenu leur activité :



* Personne sans domicile fixe, victime de violence conjugale...

© CRT Paris Île-de-France

Source : Baromètre d'avril 2020, les professionnels face à la crise sanitaire, CRT Paris Île-de-France

CHIFFRES CLÉS



- ▶ **213 000** emplois salariés dans le secteur du tourisme en 2018, soit **15 %** des emplois parisiens
- ▶ **+25 %** d'établissements supplémentaires en 10 ans
- ▶ **74 900** emplois dans la restauration traditionnelle et **35 900** dans l'hôtellerie
- ▶ **Des secteurs spécifiques** : une surreprésentation des secteurs de la culture, des transports fluviaux de voyageurs, de l'hébergement, des agences de voyages par rapport à l'Île-de-France
- ▶ **38 millions** de nuitées dans l'hôtellerie parisienne
- ▶ **80 %** des établissements d'hébergement ont cessé leur activité durant le confinement
- ▶ **20 %** des établissements d'hébergement ont accueilli des publics spécifiques (personnels soignants, personnes en quarantaine, touristes bloqués en IdF)

Sources : Insee, recensement 2016 ; Acooss-Urssaf ; Baromètre d'avril 2020, les professionnels face à la crise sanitaire, CRT Paris Île-de-France

La culture et les loisirs

Plus de moitié des emplois culturels d'Île-de-France exercés à Paris

Paris compte 171 000 emplois dans le secteur culturel³⁰, soit 9,5 % des emplois parisiens et 57 % des emplois franciliens du secteur. Le nombre d'emplois de ce secteur a augmenté ces dernières années (+0,4 % à Paris entre 2013 et 2016, contre +0,3 % en Île-de-France). Le poids de la culture dans l'ensemble des emplois parisiens s'est également renforcé ces dernières années.

L'Île-de-France concentre 40 % des emplois français de ce secteur, soit deux fois plus que pour le total des emplois³¹. Cette concentration s'explique notamment par l'implantation historique des entreprises de l'audiovisuel et le multimédia, les activités liées au patrimoine, l'édition écrite, les arts visuels et la publicité. L'Île-de-France représente, à elle seule, 61 % de la richesse dégagée par les établissements culturels français, soit 21 milliards €. En Île-de-France, le secteur de la culture emploie 300 000 personnes et 100 000 personnes qui exercent une profession culturelle dans un autre secteur d'activité. Paris et les Hauts-de-Seine concentrent les trois quarts des emplois culturels de la région. Si le secteur est florissant, ces professionnels cumulent souvent plusieurs emplois, essentiellement dans le cadre de contrats précaires.

Des actifs parisiens nombreux dans le secteur culturel

L'exploitation des données du recensement de la population permet un zoom sur les actifs qui habitent Paris (et non plus les emplois exercés à Paris). Elle permet aussi de comprendre qu'une partie des actifs qui travaillent au sein du secteur culturel n'exercent pas une profession qui relève de la culture, comme les personnes des services support des entreprises (secrétariat, comptabilité, etc.).

À Paris, 128 804 Parisiens travaillent au sein du secteur culturel, dont 76 096 seulement occupent une profession culturelle. Parmi les activités culturelles, les activités d'audiovisuel, cinéma et multimédia représentent 32 200 actifs (25 % des actifs du secteur culturel), l'édition 23 540 actifs (18 %), les spectacles vivants 18 920 actifs (15 %) et les arts visuels 17 200 actifs (13 %).

112 038 Parisiens occupent une profession culturelle, dont 35 942 qui occupent une profession culturelle dans un secteur non culturel. On comptabilise 31 300 professionnels des arts visuels et métiers d'art (28 %), 23 600 professionnels technico-artistiques des spectacles (21 %), 16 600 journalistes et cadres de l'édition (15 %) et 14 500 artistes des spectacles (13 %).

29 — "Coronavirus : l'isolement des maladies du Covid-19 dans des hôtels testés en Île-de-France". https://actu.fr/societe/coronavirus/coronavirus-lisolement-malades-covid-19-dans-hotels-teste-ile-france_33120176.html

30 — Le secteur culturel défini ici comprend les secteurs d'activité suivants : arts visuels, spectacle vivant, audiovisuel/multimédia, édition écrite, patrimoine, architecture, enseignement artistique, publicité (source : Insee, recensement de la population 2016, exploitation complémentaire).

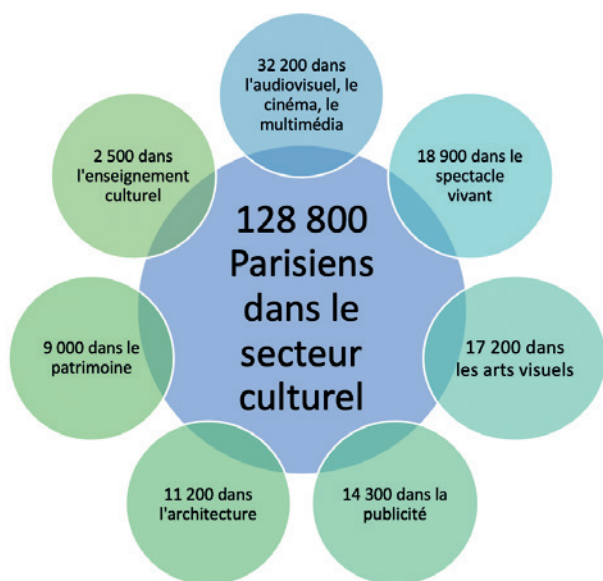
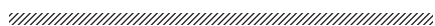
31 — Calvier, A. Casarotti (Insee Île-de-France) ; C. Camors, O. Soulard (IAU Île-de-France), « L'Île-de-France, première région française de l'économie culturelle », Insee Analyse n° 82, avril 2018.

NOMBRE D'ACTIFS PARISIENS EN EMPLOI DANS LE SECTEUR CULTUREL

	Effectifs
Secteurs culturels	128 804
Architecture	11 151
Arts visuels	17 180
Audiovisuel - Cinéma - Multimédia	32 196
Édition écrite	23 540
Enseignement culturel	2 497
Patrimoine - Lecture publique	8 972
Publicité	14 344
Spectacle vivant	18 924

Source : Insee recensement 2016, traitements Apur

NOMBRE D'ACTIFS PARISIENS EN EMPLOI DANS LE SECTEUR CULTUREL



Source : Insee recensement 2016, traitements Apur



Avenue des Champs-Élysées (8^e)

© Apur - David Bourreau

CHIFFRES CLÉS



- ▶ **123 600** emplois culturels à Paris
- ▶ **+ 33 950** emplois entre 1999 et 2016
- ▶ **128 800** Parisiens travaillent dans le secteur culturel :
 - 32 200** dans l'audiovisuel, le cinéma, le multimédia, **23 540** dans l'édition écrite,
 - 18 900** dans le spectacle vivant, **17 200** dans les arts visuels et **14 300** dans la publicité
- ▶ **275** établissements culturels suivis par la Ville de Paris
- ▶ **700** librairies en activités, **1 000** galeries, **80** disquaires, **87** cinémas

Source : Insee recensement 2016 ; Ville de Paris, DAC 2017

275 établissements culturels suivis par la Ville de Paris

Le réseau d'établissements culturels soutenus par la Ville de Paris est dense en équipements de proximité : 74 bibliothèques de prêts et patrimoniales, 17 conservatoires municipaux, 1 conservatoire à rayonnement régional, 5 maisons des pratiques artistiques amateurs, 15 ateliers beaux-arts, 29 Paris Ateliers, 1 000 ateliers logement pour les artistes plasticiens, 14 musées municipaux, et plus de 100 établissements soutenus par la Ville. Au total, **275 établissements culturels sont suivis par la ville de Paris.**

Paris accueille 900 tournages réalisés par an, 3 millions de visiteurs dans les musées par an, 23 000 œuvres d'art au FMAC (Fond municipal d'art contemporain), 5,72 millions de visites en bibliothèques par an, 13 millions d'emprunts par an.

Le secteur culturel à Paris et les dispositifs de soutien avant la crise

Les commerces culturels parisiens regroupent 700 librairies en activités dont 350 librairies indépendantes, 1 000 galeries, 80 disquaires, 87 cinémas et 404 écrans. Paris compte également de nombreuses salles de spectacles privées, des tiers lieux, des incubateurs, des éditeurs, des métiers d'art, etc.

Plusieurs dispositifs existaient avant la crise du Covid-19 pour soutenir les commerces culturels parisiens. Des appels à projets ont été lancés pour soutenir les investissements des librairies, disquaires, et autres commerces, ainsi que des dispositifs pour le maintien ou l'implantation des commerces culturels de proximité (Semaest, GIE, Paris Commerce). D'autres dispositifs sont mis en œuvre via des événements comme Disquaire Day. Des outils mutualisés comme les plateformes de commandes (Libraires Volants, Paris Librairies).

D'autres dispositifs sont spécifiques au secteur du cinéma, le soutien aux salles arts et essais indépendantes (subvention d'équipement et de fonctionnement pour la modernisation, l'accessibilité et la numérisation), des soutiens à la création (courts métrages et nouveaux médias) et des actions culturelles et d'éducation au cinéma (Mon premier festival, Forum des images, le Louxor, la cinémathèque Robert Lynen).

Les dispositifs de soutien au secteur culturel à Paris mis en place à l'occasion de la crise

Dans le cadre de la crise du coronavirus plusieurs mesures nationales ont été mises en place pour les commerces (cf. page 41).

En complément, des mesures nationales ont été mises en place spécifiquement pour les commerces et les acteurs culturels privés :

- **Des mesures pour le cinéma,** principalement coordonnées par le Centre national du cinéma : versement anticipé dès mars 2020 des subventions Art et Essai, suspension du recouvrement de la taxe de solidarité additionnelle (TSA) mars et avril, paiement anticipé des aides financières Centre national du cinéma (CNC) aux salles Art et essai, mobilisation anticipée du compte de soutien automatique, abondement du fonds de solidarité aux auteurs SACD (Société des Auteurs et Compo-



Bois de Boulogne (16^e) : Festival We Love Green en 2012

© Henri Garat - Ville de Paris

siteurs Dramatiques) et SCAM (Société civile des auteurs multimédia), maintien des subventions aux manifestations, réduction du délai d'exploitation en salle pour passer en Vidéo à la demande (VOD).

- **Des mesures pour les livres et les librairies**, principalement coordonnées par le Centre national du livre : fond d'urgence du Centre national du livre (CNL) de 5 millions €, abondement du fonds de soutien aux librairies en coordination avec les collectivités, report d'un an des échéances de prêts CNL, attribution des subventions prévues aux manifestations, assouplissement des aides pour le développement de la lecture auprès de publics spécifiques.
- **Des mesures pour les galeries et les arts visuels**, principalement portées par le Centre national des arts plastiques : suspension du recouvrement de la taxe diffuseurs, fond d'urgence géré par le Centre national des arts plastiques (CNAP) et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) (2 millions € pour les galeries d'art centres labellisés et artistes-auteurs, dont 600 000 € session exceptionnelle commission d'acquisition et commande à destination des galeries françaises pour artistes de la scène française, maintien de subventions à l'exposition pour les galeries et artistes), un réseau d'entraides entre Galeries (comité professionnel des galeries d'art, initiative de Perrotin pour 26 galeries).
- **Des mesures pour la musique et le théâtre**, principalement portées par le Centre national de la musique : fond de secours pour les TPE/PME du secteur de la musique et des variétés 11,5 millions € géré par le Centre national de la musique (CMN) (dont 1,1 million € venant des sociétés d'auteurs), fond de secours 5 millions € géré par l'Association pour le Soutien du Théâtre privé (ASTP) pour les théâtres privés.

À la suite des annonces liées au Plan de relance économique par la Maire au Conseil de Paris du 18 mai, la Ville de Paris a mis en œuvre de premières mesures en lien avec l'économie culturelle parisienne :

- **L'appel à projets d'aides en investissement** aux librairies parisiennes pour appuyer leur réouverture depuis le 11 mai est ainsi reconduit³². Alors qu'il avait permis en 2019 de soutenir 22 librairies pour un montant total de 256 000 €, il sera doté en 2020 d'une enveloppe élargie à hauteur de 300 000 €.
- **Le fond d'urgence pour le spectacle vivant** géré par l'Association pour le Soutien du Théâtre privé (ASTP) pour lequel une enveloppe de 700 000 € est octroyée. Ce Fonds a été créé par le ministère de la Culture et la Ville de Paris, en partenariat avec l'Association pour le Soutien du Théâtre privé (ASTP) et l'ADAMI (Société civile pour l'administration des droits des artistes et musiciens interprètes), destiné à apporter des aides exceptionnelles et urgentes à des entreprises de spectacles impactées par la crise du Covid-19 dans le domaine du théâtre, du cirque de création, des arts de la rue, de la danse, etc. pour les salles comme pour les compagnies³³.
- **Le fond de secours du Centre National de la Musique**, doté d'une enveloppe de 500 000 €, afin de venir en aide aux acteurs de la diffusion de spectacles musicaux et de variétés à Paris, dans les salles de spectacles ou les festivals, du fait des nombreuses annulations depuis le début de la crise du Covid-19³⁴.

32 – <https://www.paris.fr/pages/appel-a-projets-2020-aide-aux-commerces-de-librairies-7820>

33 – www.fusv.org

34 – www.cnv.fr/crise-sanitaire-fonds-secours-au-spectacle-musique-et-varietes

Trois formes de nouvelles économies accompagnées par la Ville de Paris

L'innovation et les startups

Les startups accélèrent l'innovation dans tous les secteurs d'activité. Leur valeur repose toute ou partie sur le numérique comme dans les technologies de la santé, les technologies vertes, les biotechnologies, la finance ou l'industrie.

Si ces entreprises représentent un enjeu majeur pour l'économie parisienne, pour la création d'emplois, pour trouver des solutions à impact positif sur la société, il est difficile d'en déterminer le nombre exact et de les décrire. C'est à cette question que répond la création d'un observatoire des jeunes entreprises innovantes du Grand Paris, décrit ci-après.

Le développement d'un écosystème accueillant à Paris

L'innovation est un des ressorts de l'économie parisienne et Paris, au cœur de la région, est perçue à l'échelle internationale comme un réseau accueillant pour les startups.

Le soutien à l'innovation de la Mairie de Paris a largement contribué au développement de cet écosystème et à son rayonnement à l'international. Il s'est d'abord traduit par **le développement d'un immobilier pour accueillir et accompagner les entreprises innovantes**. Avec la mise en œuvre du plan incubateurs/pépinières parisien, la surface dédiée aux entreprises est passée de 5 000 m² à Paris en 2001 à 103 000 m² en 2014.

En 2014, la Mairie de Paris a lancé un nouveau plan d'action à l'horizon 2020 autour d'engagements en faveur du développement économique et du soutien

à l'emploi. Il prévoyait d'investir 100 millions € supplémentaires pour soutenir les entreprises innovantes et les pépinières d'entreprises avec l'ambition d'offrir à Paris une visibilité mondiale et d'attirer davantage les startups étrangères en développant des « clusters » autour des incubateurs. Plus de 155 000 m² supplémentaires de lieux d'innovation ont été livrés dans la période à Paris, principalement dans l'Arc de l'innovation, portant la surface consacrée fin 2019 à ces activités à 258 000 m².

Paris&Co, l'agence de développement économique et d'innovation de Paris, contribue à la promotion économique de la métropole à l'international et favorise le rayonnement de l'écosystème francilien à travers l'incubation de jeunes entreprises innovantes, l'expérimentation de solutions innovantes, l'organisation d'événements dédiés à l'innovation (Hackaton, grand prix de l'innovation de la Ville de Paris) et la mise en relation de startups et de grands comptes. Paris&Co a ainsi accompagné plus de 1 000 nouvelles entreprises. Elles ont permis la création de 15 000 emplois pour un chiffre d'affaires annuel de 800 millions. Avec un réseau de plateformes thématiques sur des questions urbaines, Paris&Co contribue à structurer un réseau de startups sur de nouveaux sujets comme le tourisme urbain, les industries créatives, le sport, l'alimentation.

En quelques années, l'écosystème des structures d'accompagnement parisiennes s'est étoffé de nouvelles structures portées par des banques ou des acteurs privés. De nouvelles formes d'accompagnement sont apparues avec



Hôtel de ville (1^{er}) : Hacking 2020

© Guillaume Bon Temps - Ville de Paris

les accélérateurs et plus récemment les startups studios. En 2017, un nouveau modèle d'accompagnement a vu le jour avec l'ouverture de Station F dans le 13^e arrondissement : un campus numérique regroupant dans un même lieu de 34 000 m², startups, financeurs, acteurs de l'innovation.

Paris et sa région disposent d'atouts importants pour être un terreau fertile pour l'innovation et les startups : un tissu économique diversifié qui confère une certaine résilience face aux crises ; un capital humain et financier dédié à la R&D avec une forte densité d'étudiants, de doctorants et de chercheurs, des établissements de recherche publique et privée ; un accès facile à de très nombreuses formations techniques et scientifiques à travers l'université, les grandes écoles et les filières professionnelles ; un cadre d'accompagnement diversifié pour accélérer la croissance : financeurs, réseaux et pôles de compétitivité, des structures d'appui diversifiées ; un vaste marché B2C et B2B avec une forte densité d'entreprises, des sièges sociaux, des ETI, un tissu de TPE-PME, de grandes administrations qui doivent prendre le virage du numérique ; une forte densité de population, à l'origine d'innovations d'usages.

Après une période où l'effort financier de la Ville de Paris en faveur de l'innovation et des entreprises innovantes a principalement porté sur la création de locaux pour les accueillir et sur le développement d'une gamme de services visant à soutenir les startups dans le mûrissement de leur projet, la politique de soutien s'est muée en une forme de partenariat multiforme. À Paris, cela s'est traduit par le lancement en 2014 de l'appel à projet innovants « Réinventer Paris » décliné depuis sur d'autres thématiques et d'autres territoires, la démarche de l'Arc de l'innovation, un projet et une communauté d'acteurs sur un territoire, développée avec d'autres collectivités. Il prend également la forme d'un accompagnement



Station F (13^e)

à la transformation numérique de l'économie (Paris Code, Costo ou Fabriquer en ville) ou d'actions en faveur de l'économie circulaire et solidaire, en particulier avec l'ouverture de la maison des économies solidaires et innovantes mi 2017, Les Canaux.

L'impact de la pandémie sur les jeunes entreprises innovantes

À la suite de premiers contacts avec plusieurs structures qui les accompagnent, les situations de ces entreprises dans la période diffèrent d'une entreprise à l'autre, certaines sont en plein développement, d'autres en situation de ralentissement, voire d'arrêt. Et la situation varie rapidement. Mais les jeunes entreprises innovantes partagent le fait de se situer à un stade de développement commercial précoce et de disposer d'une trésorerie réduite. Les structures d'appui qui les accompagnent sont fermées mais continuent à accompagner et à conseiller les entreprises par exemple pour monter un dossier de chômage partiel ou pour bénéficier des aides générales ou spécifiques mises en place (État, BPI, Région).

Le Gouvernement a annoncé un plan d'urgence de soutien dédié aux startups de près de 4 milliards € le 25 mars 2020. Cédric O, secrétaire d'État chargé du numérique a déclaré : « *Les start-up*

ont un poids croissant dans l'économie, en particulier dans les emplois. Elles développent également des produits et services innovants dont l'utilité est d'autant plus reconnue par les Français dans le contexte du confinement, notamment pour la téléconsultation, le télétravail ou la livraison. Du fait de la spécificité de leur modèle de développement, il convenait de prendre des mesures d'urgence dédiées afin de soutenir, aux côtés de leurs actionnaires, celles dont l'activité est fortement affectée par le COVID-19. Au total, ce sont près de 4 milliards € dont vont pouvoir bénéficier les startups pour leur trésorerie. »

Plusieurs structures d'appui ont différé les paiements dus (Paris&Co, La Fabrique à Cachan ou l'Atrium à Montreuil), ce qui pose la question du moment où les paiements seront dus.

Plusieurs enquêtes et baromètres sont en cours de réalisation pour mieux comprendre les besoins des entrepreneurs face à la crise du Covid19, par exemple un vaste sondage lancé par Eldorado – Les Pépites Tech.

35 – Il s'agit de la firme automobile, engagée depuis quelques années dans des projets de design urbain.

36 – Faire est le premier accélérateur de projets urbains et architecturaux innovants.

Les appels à projets en direction des acteurs de l'innovation

PARIS INNOVATION AMORÇAGE (PIA) 2020 : 1 800 BÉNÉFICIAIRES DEPUIS 2009

Paris Innovation Amorçage (PIA) s'adresse aux jeunes entreprises innovantes souhaitant solliciter un financement public à l'innovation dans le cadre d'une convention Bpifrance et Ville de Paris.

L'aide, qui prend la forme d'une subvention jusqu'à 30 000 €, se décline en trois volets :

- PIA incubation, pour toutes les entreprises intégrant un incubateur labellisé par la Ville de Paris (dont Paris&Co) et porteuses d'un projet à fort caractère innovant (innovation technologique, innovation de procédés, d'usage et de produits). L'aide PIA incubation porte sur les dépenses directement liées à l'amorçage ou au développement du projet innovant. Elle permet ainsi aux jeunes entreprises en phase de création et de lancement d'être accompagnées dans la maturation de leurs projets en validant le concept sur les plans techniques, économique et juridique. Dans cette phase d'amorçage, l'aide peut servir à financer les prestations fournies par l'incubateur dont l'aide au montage de dossiers de financement ainsi que toute dépense du projet innovant.
- PIA expérimentation, pour toute start-up ou PME parisienne portant un projet d'expérimentation d'une solution innovante à Paris, qui aide au financement de projets d'expérimentations sur le territoire parisien avec le concours de l'Urban Lab de Paris&Co.
- PIA Fabrication Innovante (« PIA Fab »), qui s'inscrit dans la démarche de la Ville de Paris de soutien à la fabrication locale, incarnée par le plan « Fabriquer à Paris ». PIA Fab permet d'aider les projets d'innovation d'entreprises parisiennes de moins de 250 employés (ou franciliennes ayant un établissement secondaire à Paris) nécessitant une phase de conception innovante, de prototypage et d'optimisation des procédés.

FAIRE : 48 LAURÉATS

Lancée en 2017 par le Pavillon de l'Arsenal et la Ville de Paris, avec le soutien de la Caisse des Dépôts et en collaboration avec MINI³⁵, la plateforme FAIRE³⁶ invite les équipes pluridisciplinaires, architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs, designers, à proposer des projets de recherches et d'expérimentations innovantes pour répondre aux grands défis urbains : climat, crise des matériaux, nouvelles technologies, solidarité, propreté, mobilité, etc.

Depuis son lancement, 48 lauréats ont été sélectionnés. En 2017, le premier appel à candidature est dédié aux innovations architecturales et a sélectionné 25 projets qui interrogent les processus innovants de conception de la ville et des architectures de demain. En 2018, le deuxième appel à candidature dédié au système de production d'objets urbains a sélectionné 12 projets qui interrogent les usages et stratégies pour l'espace public parisien. En 2019, la troisième session a sélectionné 11 projets lauréats, accélérateur de projets urbains innovants.

Face à la crise liée au covid-19, un certain nombre de start-up ont développé des solutions et offres spécifiques à destination de tous les publics, des soignants aux citoyens confinés chez eux.

Paris&Co a réalisé un inventaire des innovations de ses start-up incubées. Elles sont classées en plusieurs catégories allant du management et suivi des collaborateurs, au maintien du lien social, à l'éducation, au divertissement et au bien-être, ou encore à la santé publique, à la gestion des services et espaces publics ou à l'alimentation.

Lien : <https://drive.google.com/file/d/1o7QHTvmxVRi6hhuoJ5x74daFzfD40Ps/view>

La construction d'un observatoire des jeunes entreprises innovantes à l'échelle du Grand-Paris

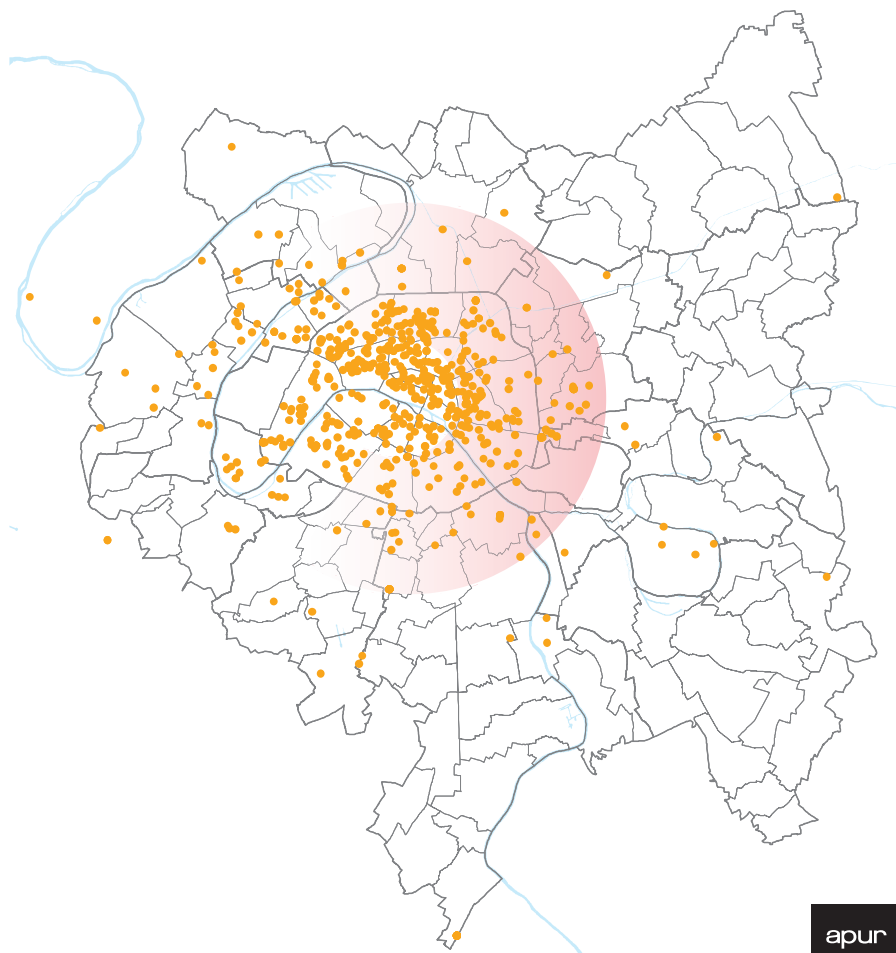
L'observatoire des jeunes entreprises innovantes du Grand Paris a été initié pour suivre et décrire les trajectoires économiques, commerciales et immobilières de ces entreprises. Actuellement en phase de test, un premier bilan a été dressé en 2019³⁷.

Les entreprises innovantes observées sont celles qui ont été identifiées comme accompagnées ou hébergées en 2018 par une trentaine de structures (incubateurs, pépinières, accélérateurs) de la Métropole du Grand Paris partenaires de l'observatoire en 2019³⁸. Il s'agit notamment des structures animées par Paris&Co et de la plupart des incubateurs labélisés Paris Innovation. La caractérisation innovante d'une entreprise au moment de son accompagnement a été laissée à l'appréciation de la structure d'appui. **Par construction, le panel d'entreprises innovantes observées est un échantillon des jeunes entreprises innovantes et seulement une partie d'entre elles ont leur siège principal à Paris (60 %) ou dans la Métropole (80 %).**

Parmi les 499 des jeunes entreprises innovantes parisiennes du panel, la plupart déclarent leur siège principal dans le centre et l'ouest parisien. 14 % d'entre elles sont implantées dans le 8^e arrondissement (69), 8 % dans le 11^e (40), 8 % dans le 18^e (38), 8 % dans le 17^e (38), 7 % dans le 15^e (36) et 7 % dans le 16^e arrondissement (36).

La moitié des entreprises parisiennes du panel (249 entreprises) appartient à cinq secteurs d'activité : Programmation informatique (qui regroupe 24 % des entreprises à lui seul), Portails internet, Édition de logiciels applicatifs, Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion, Conseil en systèmes et logiciels informatiques. 19 % des entreprises du panel (93 entreprises) sont les seules représentantes ou l'une des deux seules de leur secteur d'activité détaillé. Cela représente 78 secteurs d'activités différents et illustre la diversité des activités des entreprises innovantes.

En pratique, les solutions proposées par ces entreprises touchent à tous les secteurs de l'économie.



37 — Observatoire des jeunes entreprises innovantes dans le Grand Paris : bilan 2019, première année de test, Apur, mars 2020.
<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/observatoire-jeunes-entreprises-innovantes-grand-paris-bilan-2019-premiere-annee-test>

38 — 104factory/Atrium/Creatis-FAR/hôtel d'entreprises H2 de l'EPT12/Impulse Partners/Incubateur Paris-Dauphine/Incubateur Voir&Entendre/iPEPS-ICM/La Fabrique/La Ruche/Paris Biotech Santé/ParisTech entrepreneurs/Pépinière 27/Sciences Po Entrepreneurs/Silver Innov/Willa/Économie Circulaire/French Event Booster/Immobilier de demain/Le Swave/Le Tremplin/Level 256/LINCC et Labo/Rhizome/Rolling Lab/Smart Food Paris/Tech CareParis/Upper/Welcome City Lab.

LOCALISATION DES ENTREPRISES INNOVANTES À L'ADRESSE DE LEUR SIÈGE PRINCIPAL - COLLECTE 2019



● Entreprises innovantes - panel 2019



Arc de l'innovation

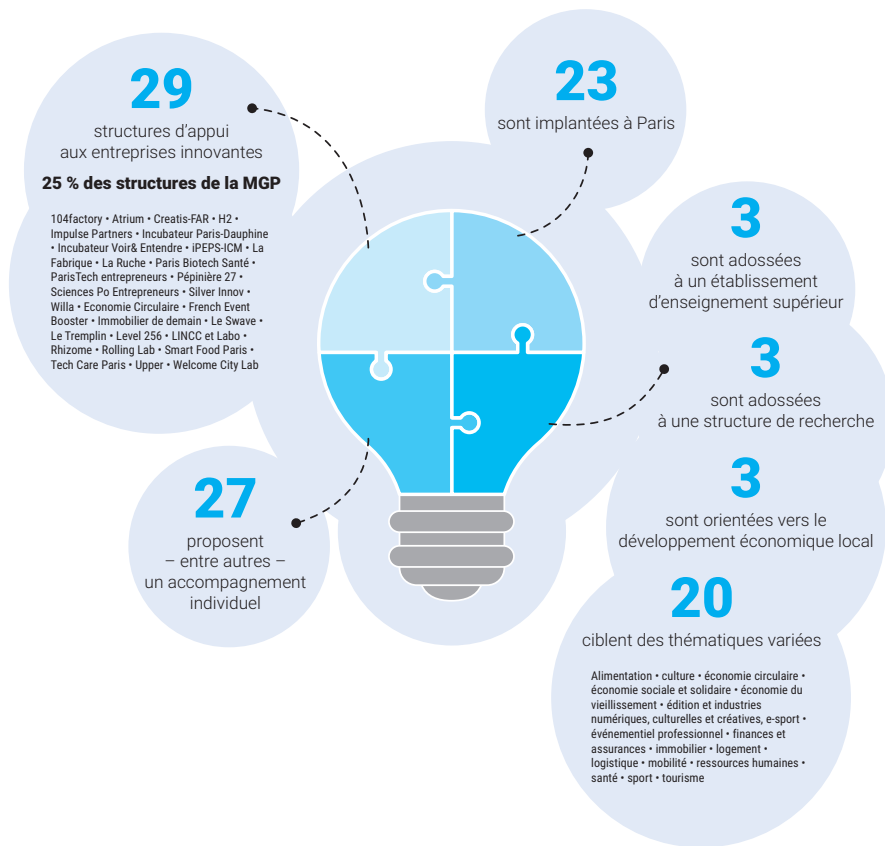
— Établissement Public Territorial de la MGP

— Commune, arrondissement

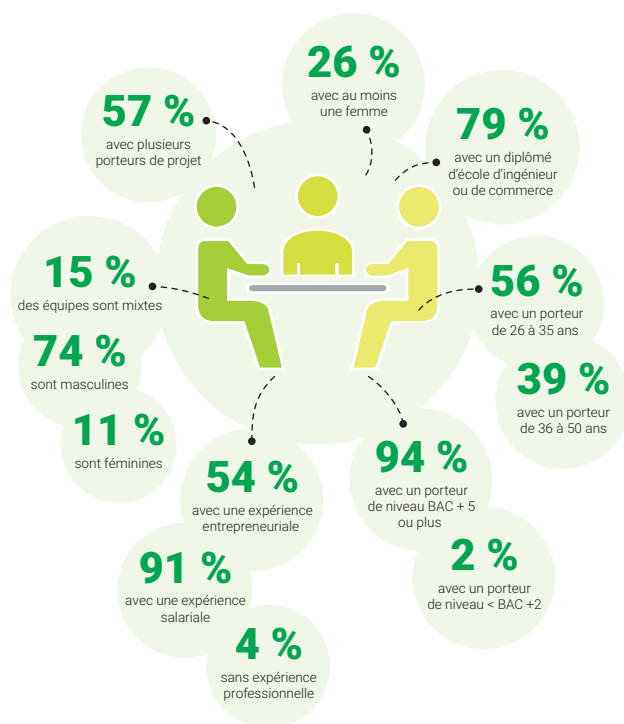


Sources : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP (collecte 2019), societe.com
Traitement Apur

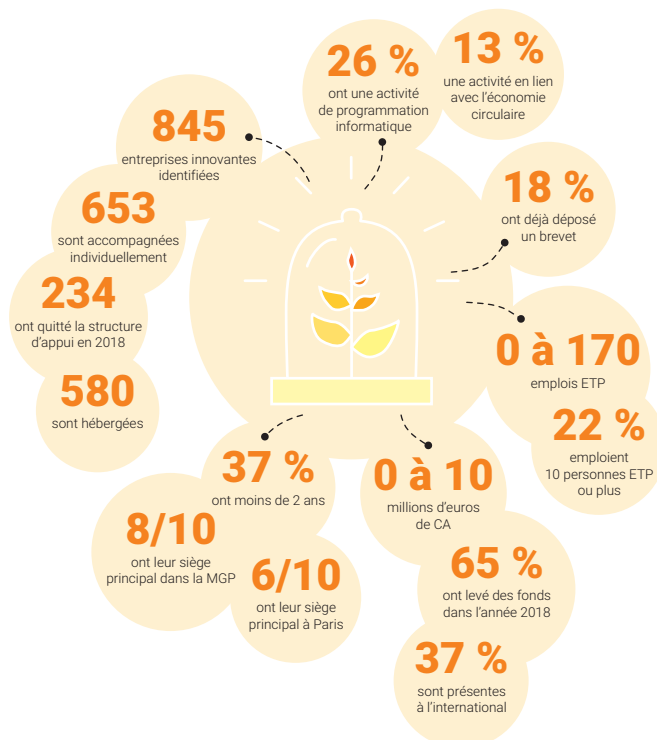
LES STRUCTURES D'APPUI DU PANEL



LES ÉQUIPES DIRIGEANTES



LES ENTREPRISES INNOVANTES



Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP - collecte 2019 - traitement Apur

L'Économie Sociale et Solidaire

L'économie sociale et solidaire (ESS), reconnue par la loi du 31 juillet 2014³⁹, regroupe un ensemble de structures qui cherchent à concilier utilité sociale, solidarités, performance économique et gouvernance démocratique, avec pour ambition de créer des emplois, de développer une plus grande cohésion sociale et de répondre à des besoins d'intérêt général.

Selon les données Clap 2015⁴⁰, l'Île-de-France compte 33 200 établissements de l'économie sociale et solidaire, regroupant 388 700 salariés. La région regroupe 16 % des salariés de l'ESS en France.

Parmi eux, 300 000 sont salariés d'une association, 33 700 d'une coopérative, 31 350 d'une fondation et 23 700 d'une mutuelle. Le nombre d'emplois salariés dans le secteur de l'ESS est plus élevé dans les secteurs de l'administration publique notamment dans l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (238 100 salariés), dans les autres services (72 400 salariés) et les activités financières et d'assurance (39 300 salariés).

Selon une note récente de l'Observatoire national de l'ESS (CNCRESS)^{41 42}, l'analyse de la conjoncture de l'emploi à l'échelle des régions françaises donne à voir des disparités entre les territoires sur l'ensemble de la période 2010-2018 et la baisse des emplois dans le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire depuis 2017 dans toutes les régions, à l'exception de l'Île-de-France (+27 779 nouveaux emplois).

Seule la région Île-de-France connaît un taux de croissance de l'emploi dans l'ESS positif depuis 2 ans (+1,3 % entre 2016 et 2018, soit 5 300 emplois), du fait son positionnement sectoriel particulier et de l'importance de l'emploi dans les têtes de réseaux ou fédérations de l'ESS.

Selon les données 2016 de la Chambre régionale de l'ESS (CRESS) Île-de-France, **12 900 établissements employeurs de l'ESS sont implantés à Paris, soit 50 % des établissements de l'ESS sur le territoire francilien. 147 600 salariés travaillent dans un établissement à Paris, soit 38 % des salariés de l'ESS d'Île-de-France.**

Cette économie est davantage représentée à Paris du fait qu'elle se déploie dans des champs d'activités et des métiers plus diversifiés : action sociale (24 %), enseignement (16 %), activités financières et assurance (14 %), santé (9 %), activités d'arts et spectacles (3 %).

Selon une note de l'Insee⁴³, Paris cumule les emplois des secteurs traditionnels de l'ESS (éducation, santé et action sociale) à ceux, plus inattendus, des activités financières, des services aux entreprises, etc. Cette diversité de métiers est liée notamment à la concentration des sièges sociaux des entreprises de l'ESS francilienne et aussi à la présence de nombreuses fondations ayant une envergure nationale, en particulier dans le domaine de la recherche (Institut Pasteur, Institut Curie...), de l'hébergement médico-social et social (Fondation Rothschild...) ou encore des arts. Les métiers supports, tels que les secrétaires et employés administratifs, occupent les premières places au sein de l'ESS dans la capitale. Le secteur des « Arts, divertissements et musées », dont une partie répond aux besoins des

EFFECTIF SALARIÉ DE L'ÉCONOMIE SOCIALE PAR « FAMILLE » DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE

	Coopérative	Mutuelle	Association	Fondation	Total économie sociale
Agriculture, sylviculture et pêche	c	0	c	0	237
Industrie + construction	3 066	c	272	c	3 350
dont industries alimentaires, boissons, tabac	58	0	0	0	58
Commerce, transports, hébergement et restauration	5 211	160	4 379	548	10 298
dont commerce	3 871	160	253	0	4 284
Activités financières et d'assurance	20 442	17 920	c	c	39 324
Information et communication, activités immobilières, soutien aux entreprises	3 975	144	15 681	5 100	24 900
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	495	5 408	208 386	23 848	238 137
dont enseignement	c	c	59 380	4 677	64 310
dont santé humaine	c	c	31 022	7 261	42 135
dont action sociale	c	c	117 984	11 910	131 692
Autres services	c	c	70 118	1 853	72 432
dont arts, spectacles et activités récréatives	c	0	29 577	c	30 268
Total	33 701	23 666	299 956	31 355	388 678

c : données confidentielles

Champ : postes de travail au 31 décembre (hors intérimaires)

Source : Insee, Clap 2015

CHIFFRES CLÉS

- ▶ **12 900** établissements de l'ESS à Paris, soit **50 %** des établissements de l'ESS en Île-de-France
- ▶ **147 600** salariés de l'ESS à Paris, soit **38 %** des salariés de l'ESS en Île-de-France
- ▶ **Le statut d'association** domine le secteur
- ▶ **Une concentration des sièges sociaux** de l'ESS et de nombreuses fondations à Paris

Sources : Chambre régionale de l'ESS (CRESS) Île-de-France, 2016



Solicycle, ressourceurce du vélo : voie George Pompidou (sous le pont d'Arcole) (4^e)

populations locales, est surtout implanté dans l'urbain dense, notamment à Paris avec un salarié francilien sur deux du secteur. Dans le spectacle vivant, les lieux de diffusion sont concentrés à Paris et en petite couronne où se situent de grandes institutions culturelles.

L'Économie Sociale et solidaire est le fait d'une majorité d'établissements comptant moins de 10 salariés. Les associations en sont les principaux employeurs, des structures plus fragiles qui emploient moins de salariés. En France, 54 % des associations employeurs ont un ou deux salariés.

La crise du Covid-19 risque de mettre en péril nombre de ces petites entreprises et associations. Pour soutenir ces établissements, le Haut-Commissariat à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale a lancé le Dispositif de secours ESS pour apporter une aide d'urgence aux très petites entreprises ESS menacées par les effets de la crise Covid-19, et en particulier pour maintenir la continuité immédiate des entreprises et associations de moins de trois salariés.

Le plan d'urgence de la Ville de Paris pour l'ESS prévoit par ailleurs des premiers soutiens à partir d'un recensement des besoins des structures. Les loyers et redevances sont gelés pour ces établissements et l'annulation peut être discrétionnaire pour les loyers et générale pour les redevances lorsqu'il s'agit d'occupation du domaine public. Le fonds de solidarité pour les travailleurs non-salariés des TPE et les indépendants peut avoir des critères excluant de fait certains entrepreneurs sociaux (CA, perte de CA, bénéfice, etc.). Les dirigeants salariés (notamment dans l'insertion par l'activité économie et les associations) sont également exclus par principe, alors même qu'ils n'ont pas forcément recours pour eux-mêmes au chômage partiel.

39 — Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

40 — Connaissance Locale de l'Appareil Productif, fichier annuel administré par l'INSEE.

41 — CNCRESS : Conseil national des chambres régionales de l'Économie sociale et solidaire.

42 — « Note d'analyse de la conjoncture de l'emploi dans l'ESS entre 2010 et 2018 », Observatoire national de l'ESS - CNCRESS, novembre 2019.

43 — « L'économie sociale et solidaire tournée vers l'action sociale dans les communes peu denses en Île-de-France », Insee Analyse Île-de-France n° 23, octobre 2015.

Les acteurs des économies solidaires et innovantes à Paris

Impulsé par la Ville de Paris, « Les Canaux » est un lieu spécifiquement dédié aux économies solidaires et innovantes, situé sur les bords du canal de l'Ourcq à Stalingrad (19^e).

Les Canaux soutiennent les acteurs des économies solidaires et innovantes, à Paris, en France et à l'international. L'association déploie des programmes d'apport d'affaires, de structuration de filières économiques à impact et de formations pour accompagner les acteurs économiques engagés dans le développement de leurs activités.

Une carte interactive⁴⁴ des acteurs solidaires et innovants du Grand Paris décrit cet écosystème. Les acteurs identifiés interviennent sur les thèmes suivants: commerces solidaires, services solidaires, réseaux et communautés, services collaboratifs, économies circulaires, finances solidaires ou encore agriculture urbaine. Cet outil co-construit et développé par l'Apur doit faciliter le partage d'expérience et la mise en relation des acteurs mais aussi rendre plus visible cette communauté.

647 acteurs parisiens sont identifiés dans cet ensemble. Parmi les **commerces**, qui représentent 32 % des acteurs identifiés, on trouve principalement des points de distribution

ACTEURS DES ÉCONOMIES SOLIDAIRES ET INNOVANTES À PARIS PAR CATÉGORIE

Catégories	Nombre	Part (en %)
Commerce solidaire	209	32 %
Service solidaire	135	21 %
Réseau, communauté	67	10 %
Service collaboratif	91	14 %
Économie circulaire	104	16 %
Finances solidaires	13	2 %
Agriculture urbaine	23	4 %
Ville durable	4	1 %
Maison des économies solidaires et innovantes	1	0 %
Total	647	100 %

Sources : base Apur, Les Canaux, Ville de Paris, mai 2018

44 – Source : <https://www.apur.org/dataviz/ess/index2.html> Apur, Les Canaux – Ville de Paris, mai 2018.



© Emilie Chaix - Ville de Paris

Rue Saint-Blaise (20^e) : épicerie solidaire et équitable Kelbongoo



© Emilie Chaix - Ville de Paris

Avenue Denfert-Rochereau (14^e) : ressourcerie créative

en circuit-court, des AMAP ou de La Ruche qui dit Oui (19 %) mais aussi des restaurants ou des traiteurs, des artisans. Parmi les **services**, qui représentent 21 % des acteurs identifiés, on trouve des accorderies, des conciergeries de quartier ou des entreprises de différents secteurs qui pratiquent l'insertion (bâtiment, informatique, restauration, etc.).

Les acteurs solidaires et innovants sont plus nombreux dans l'Est parisien et notamment dans les arrondissements de l'Arc de l'innovation : dans le 11^e arrondissement (66 acteurs), dans le 18^e arrondissement (69 acteurs), dans le 19^e arrondissement (100 acteurs) et dans le 20^e arrondissement (70 acteurs).

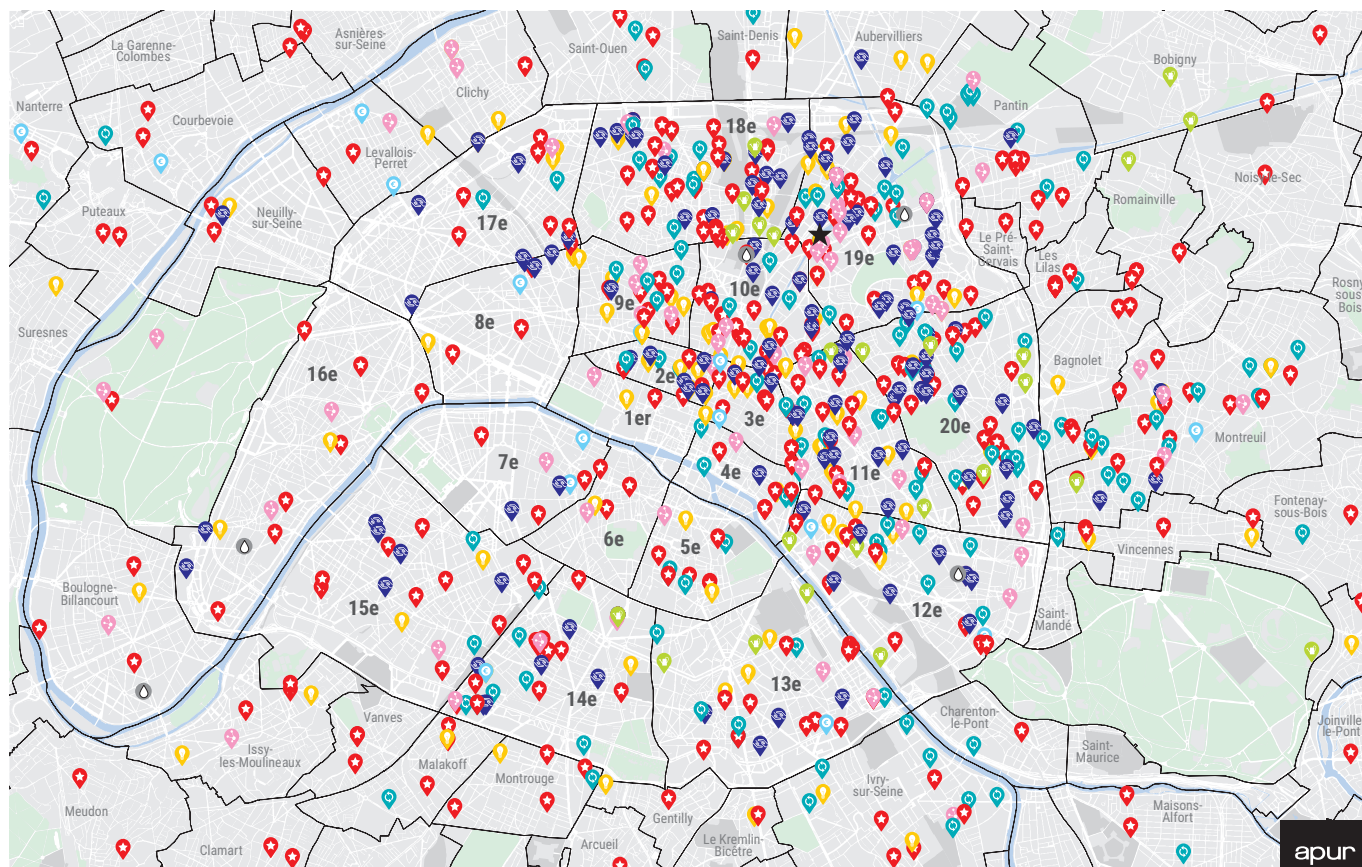
LES ACTEURS DES ÉCONOMIES SOLIDAIRES ET INNOVANTES

★ Maison des Économies Solidaires et Innovantes

Type de structure

- 📍 Commerce solidaire
- 👤 Service solidaire
- 🌐 Réseau, communauté
- 👥 Service collaboratif
- ♻️ Économie circulaire
- 💰 Finances solidaires
- 🌱 Agriculture urbaine
- 🏠 Ville durable

Sources : base Les Canaux (Apur), Ville de Paris mai 2018



L'Arc de l'innovation

L'Arc de l'innovation est un projet métropolitain mis en œuvre par les territoires de Paris, Est Ensemble, Plaine Commune et Grand-Orly Seine Bièvre. Il s'inscrit dans le territoire de la géographie prioritaire du grand est parisien⁴⁵.

Le projet se concrétise au travers de plusieurs actions déployées depuis 2015 en faveur du développement des acteurs de l'innovation et des territoires associés, **autour de trois leviers : la mise en réseau des acteurs, l'implantation de lieux innovants et le développement local.** Plusieurs actions ont été mises en

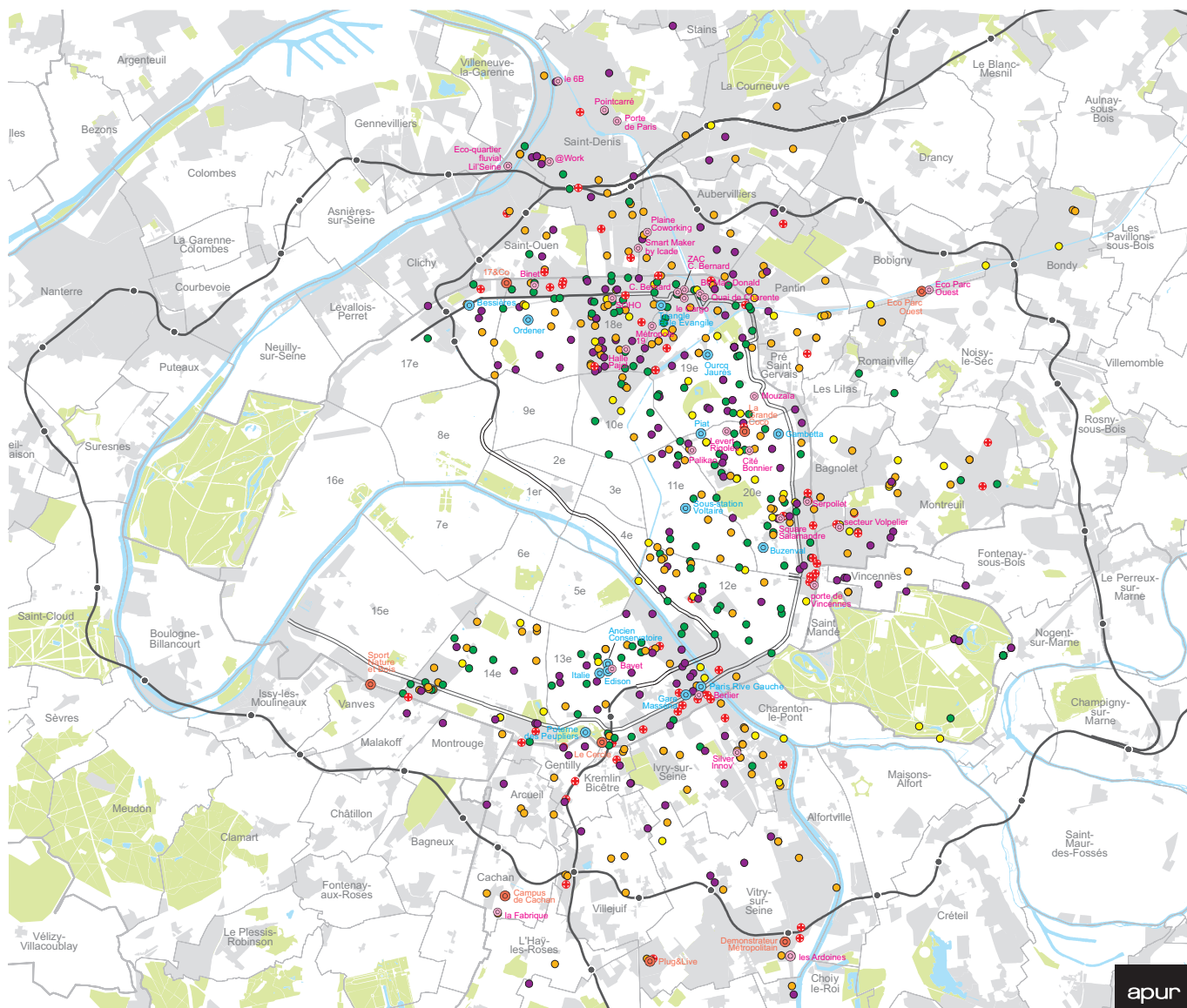
œuvre dans ce cadre notamment pour favoriser l'implantation d'acteurs innovants sur le territoire de l'Arc. C'est le cas de l'appel à utilisateurs « ARC IMMO » qui a ouvert à candidatures la location de locaux à prix attractifs en décembre 2016. En 2017, l'appel à projet « Inventons la Métropole du Grand Paris » a labellisé dix sites « Arc de l'innovation » dont les projets lauréats ont été désignés. À partir de novembre 2018, un programme renforcé d'animation de l'Arc et de soutien aux projets locaux, mis en œuvre par Paris&Co, vient compléter le dispositif.

LES LIEUX DE L'ARC DE L'INNOVATION

Janvier 2018

- Nouvelles économies et industries
- Innovation sociale et sociétale
- Innovation dans l'architecture et les usages du bâti
- Participation, concertation, montages innovants, nouveaux modèles économiques
- ⊕ Potentiels foncier ou immobilier
- ⊕ Appel à projet «Réinventer Paris»
- ⊕ Appel à projet «Inventons la Métropole»
- ⊕ Local disponible «Arc Immo»
- Tramway T3, métro M14
- Lignes GPE
- ▭ Secteur opérationnel de projet

Sources : Bureau de l'Innovation, Mairie de Paris, Apur



LES LAURÉATS PARISIENS DES CINQ APPELS À PROJETS DE L'ARC DE L'INNOVATION LANCÉS EN 2019

Numéro de l'AAP	Nom du lauréat	Arrondissement	Thématique
1	Like ton job	17 ^e	Des projets à destination des jeunes
1	Saveurs en Partage	20 ^e	Des lieux de vie solidaires de proximité
1	Kimia Café	20 ^e	Des lieux de vie solidaires de proximité
1	Les P'tits Clous	20 ^e	Des projets à destination des jeunes
2	mA1son	4 ^e	Des services pour favoriser l'insertion de populations fragiles
2	La cuisine partagée	18 ^e	Des lieux de vie solidaires de proximité
3	L'Atelier mutualisé	18 ^e	Des lieux de fabrication, de production et de réemploi
3	Emama	20 ^e	Des projets à destination des jeunes
4	CoopCycle	10 ^e	Des lieux de fabrication, de production et de réemploi
4	La Corvée	18 ^e	Des lieux de vie solidaires de proximité
4	La Sauge	19 ^e	Des lieux de fabrication, de production et de réemploi
4	DesCodeuses	20 ^e	Des services pour favoriser l'insertion de populations fragiles
5	Linkee	11 ^e	Des lieux de fabrication, de production et de réemploi
5	Les ateliers du chapiteau	18 ^e	Des lieux de vie solidaires de proximité
5	À travers fil	19 ^e	Des lieux de fabrication, de production et de réemploi
5	Compagnie Générale des Autres	20 ^e	Des projets qui valorisent les habitants et la culture des territoires

Source : Paris&Co 2019, traitement Apur



L'Atelier mutualisé : lauréat du 3^e appel à projets de l'Arc de l'innovation porté par le PTCE Les Gouttes d'or de la mode et du design

La sélection des dossiers de candidature est assurée par un comité composé de Paris&Co, des partenaires territoriaux de l'Arc de l'innovation (Ville de Paris, Est Ensemble, Plaine commune, Grand-Orly Seine Bièvre), des partenaires privés du programme qui apportent un financement (Altarea Cogedim, BNP Paribas Real Estate, Icade, Kaufman & Broad, Nexity, Poste Immo) et de l'Apur. Les lauréats sélectionnés accèdent à une campagne de financement participatif, avec l'aide d'Ulule⁴⁷, et à un financement complémentaire de l'Arc de l'innovation pour développer leur projet.

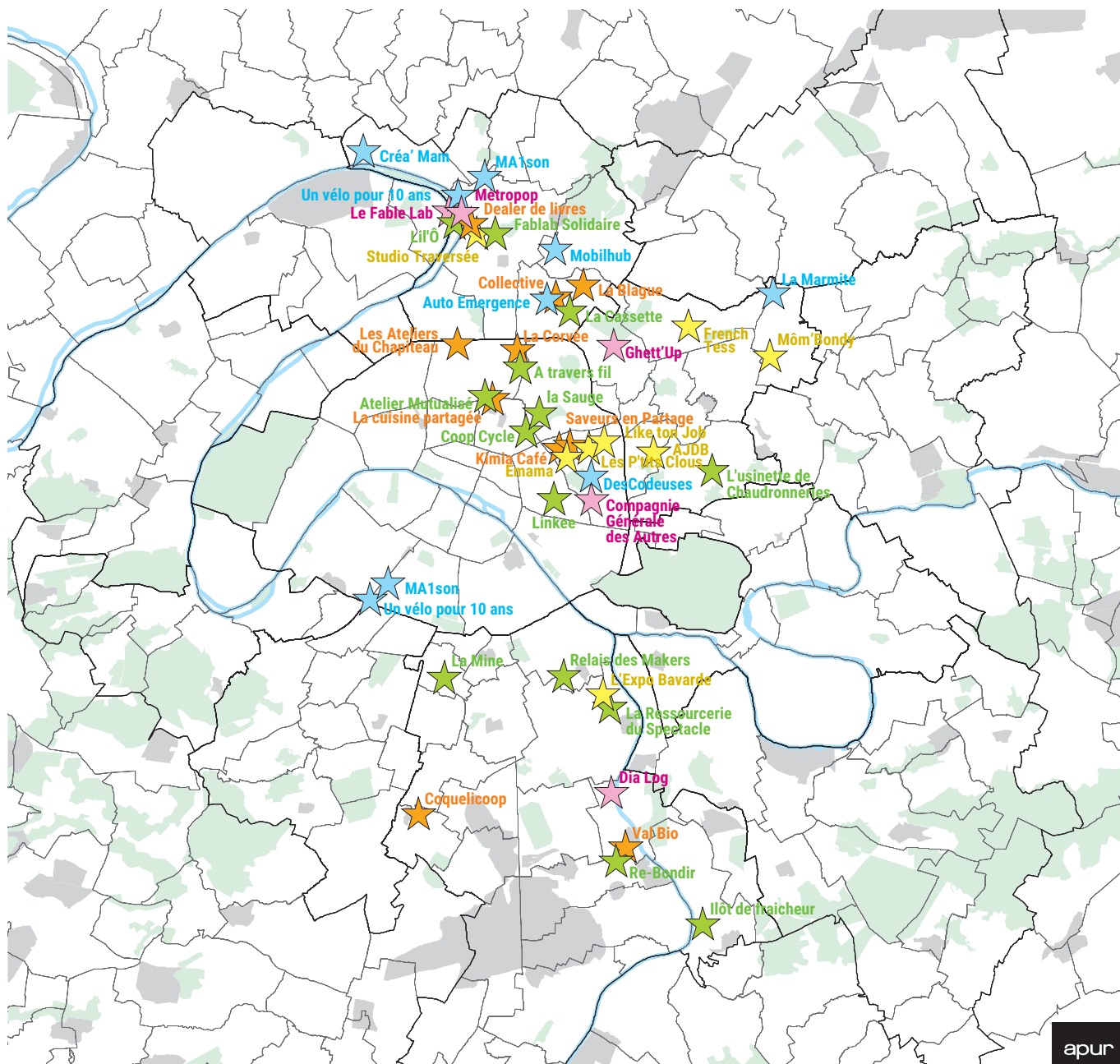
Au cours des cinq appels à projets de l'Arc de l'innovation lancés en 2019, 44 projets ont été sélectionnés, dont 16 lauréats à Paris. Ces projets proposent le développement de nouveaux services destinés aux habitants : projets de lieux de fabrication, de production et de réemploi, restaurants, cafés et commerces solidaires de proximité, projets à destination des jeunes des quartiers prioritaires, projets pour favoriser l'insertion de populations fragiles spécifiques, projets qui valorisent les habitants et la culture des territoires.

45 – M. Ribeiro, « L'Arc de l'innovation : un exemple de coopération souple », Apur, note^{n°136}, octobre 2018. <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/arc-innovation-un-exemple-cooperation-souple>.

46 – M. Ribeiro, « Appels à projets de l'Arc de l'innovation, analyse des projets et des lauréats », Apur, note^{n°167}, décembre 2019. <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/appels-projets-arc-innovation-analyse-projets-laureats>.

47 – Plateforme de financement participatif lancée en 2010.

Dans le cadre du programme d'animation mis en œuvre par Paris&Co, **cinq appels à projets ont été lancés au cours de l'année 2019 pour apporter une aide financière à des projets à fort impact local** sur le territoire de l'Arc de l'innovation⁴⁶. Pour candidater, les porteurs de projets ont dû respecter trois critères : proposer un sujet innovant, à la résonance locale réelle et situé dans le périmètre de l'Arc de l'innovation.



LES LAURÉATS AUX APPELS À PROJETS DE L'ARC DE L'INNOVATION

Thème de l'Appel à Projet

- ★ Des lieux de fabrication, de production et de réemploi
- ★ Des lieux solidaires de proximité
- ★ Des projets à destination des jeunes
- ★ Des services pour favoriser l'insertion de populations fragiles
- ★ Des projets qui valorisent l'identité des territoires

Source : Paris&Co 2019
 Traitement Apur

Face à la crise du Covid-19, de nombreuses initiatives portées par les acteurs de la fabrication et de l'innovation sociale

Depuis le début de la crise sanitaire, de nombreux acteurs de la fabrication, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire ont fait preuve d'importantes capacités d'adaptation pour répondre aux besoins urgents. Les grands axes de ces réponses concernent les besoins suivants :

- Soutien des soignants : conception d'équipements, masques, respirateurs etc.
- Soutien éducation/parentalité : soutien scolaire, mise en relation professeurs-élèves.
- Soutien aux plus démunis : collecte alimentaire, préparation repas...

À titre d'exemple, des entreprises parisiennes et métropolitaines, des fablabs, des makers ont reconverti tout ou partie de leur appareil de production pour faire face à la pénurie de matériels de protection et médicaux.

On peut citer en particulier la **plateforme Covid-Initiatives**, soutenue par le Réseau Français des Fablabs qui rassemble les **initiatives de 116 makers** en France. Au 29 avril 2020, on dénombre dans la Métropole du Grand Paris, 9 fabricants de visières, 2 de masques, 1 de valves et 1 d'assistants respiratoire. « **Pointcarré** », tiers-lieu de Saint-Denis, participe à cette plateforme en mettant à disposition son fablab. Avec le soutien de Plaine Commune, une dizaine d'imprimantes 3D des médiathèques à proximité ont été récupérées pour l'installation d'un atelier de production mutualisé et bénévole au sein de la coopérative.

L'entreprise **Mademoiselle de Guise**, créatrice de robe de mariée, a fédéré une cinquantaine d'ateliers de couture qui ont cousu 10 000 masques arrivés sous forme de kit. La **société O'bag**, labellisée « fabriqué à Paris » a organisé une production de masques en tissu qui a dynamisé le quartier de Belleville et a permis aux commerçants qui étaient en activité de bénéficier de masques. L'**atelier Hall Couture** au Viaduc des Arts a commencé par produire des masques en kit pour la marque Eminence (Comité Stratégique de filière) et fournir aujourd'hui toutes les voûtes du Viaduc (50 voûtes, plus de 500 masques).

Après avoir conçu le prototype d'un respirateur en open-source, le **Relais des Makers** (fablab à Ivry-sur-Seine) s'est lancé dans la conception et l'industrialisation d'une « CPAP lowtech », pièce plastique facilitant la ventilation. Il fédère

également un réseau de couturières volontaires pour produire des surblouses destinées au personnel soignant. **Fable-lab** (fablab autour de l'écriture - L'Île-Saint-Denis) a détourné l'usage de son imprimante 3D pour fabriquer des visières de protection distribuées aux hôpitaux de la région parisienne. Pochettes plastiques transparentes, élastiques de récupération et bobines de plastique, sont les matières premières de cette production locale improvisée.

D'autres acteurs de l'économie sociale et solidaire ont mis en œuvre des actions en direction des personnes démunies. À titre d'exemples, « **le Refugee Food festival** », « **Ernest** », « **Yes We Camp Paris** » (aux Grands Voisins), la Communauté « **Ecotable** » et « **Les Maraudeurs by Wanted** », « **Les Marmites Volantes** », « **La Fabrique de la Solidarité** »... se sont associés pour aider les plus précaires. Le fait de se réunir au sein d'un collectif leur a permis de récupérer plus de 12 tonnes de denrées alimentaires, de mobiliser plus de 300 bénévoles pour préparer et distribuer plusieurs milliers de repas par jour. L'objectif actuel est d'intensifier le rythme pour servir plus de 8 000 repas chaque semaine.

Autre exemple, dès le début du confinement, l'entreprise sociale « **Linkee** » a collecté les denrées alimentaires périssables des restaurateurs et commerces fermés. Cette collecte est assurée par des bénévoles qui peuvent s'engager en fonction de leurs disponibilités, sur leurs trajets quotidiens, ou par des professionnels, salariés ou en insertion, en vélo-cargo. Restaurateurs, commerçants, opérateurs d'évènements, cantines d'entreprises ou encore traiteurs partenaires sont invités à indiquer leurs invendus. Par géolocalisation, une application mobile précise quelles sont les associations à proximité où délivrer ces aliments. La collecte peut ainsi faire du sur-mesure et répond aux besoins réels des associations caritatives.

La crise montre comment des approches open source, collaboratives, dont certaines sont à but non lucratif, ont été capables d'apporter des réponses adaptées dans l'urgence. Certains de ces acteurs sont, pour autant, confrontés à d'importantes difficultés de trésorerie et sans assurance pour l'avenir. Dans la période, des cagnottes de crowdfunding (financement citoyen) ont été mises en place pour cinq projets, sur 40 lauréats de l'Arc de l'innovation.

2.

Impact de la crise et dispositifs de soutien

Cette partie analyse l'impact de la crise sur le tissu économique parisien, en s'appuyant sur les données existantes à ce stade et sur les remontées des organisations professionnelles ou chambres consulaires. Elle dresse un portrait des dispositifs généraux mis en place et de leurs impacts et présente des exemples d'initiatives complémentaires de certains territoires. Elle émet enfin des propositions de soutien à destination de secteurs qui semblent particulièrement touchés par la crise et dont la préservation paraît stratégique pour le territoire parisien.

Quel impact de la crise sur le territoire parisien ?

Une baisse globale de l'activité, des secteurs particulièrement touchés et un recours massif aux dispositifs État/Région

Une première estimation globale des pertes d'activité pour Paris grâce à l'Insee

Plusieurs institutions telles que l'Insee, l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), XERFI ou encore la Banque de France ont publié dernièrement des estimations de l'impact de la crise sanitaire et du confinement sur l'activité économique française. Ces différents travaux s'appuient à la fois sur des données quantitatives (données administratives et d'enquêtes) et des données plus qualitatives telles

que des remontées d'entreprises et de fédérations professionnelles. **Selon ces estimations, la perte d'activité (mesurée par le PIB¹ qui est la somme des valeurs ajoutées par les entreprises) est comprise entre -32 % et -34,5 % en France.** Les résultats issus de ces différentes méthodes convergent et traduisent le plus fort choc économique jamais connu, hors périodes de guerre.

La baisse de l'activité concerne tous les secteurs mais pas dans les mêmes proportions. Le secteur agricole et les

services non marchands figurent parmi les moins touchés par les mesures de confinement alors les **secteurs hébergement et restauration, la construction ou encore la fabrication de matériels de transport (filiale aéronautique notamment) sont parmi les plus impactés.**

Les territoires ayant des spécialisations sectorielles différentes, sont touchés de manière différenciée. La perte d'activité économique d'un territoire sera d'autant plus forte que celui-ci dispose d'un tissu économique spécialisé dans des secteurs subissant de fortes baisses d'activité (et réciproquement).

Les données économiques localisées, récentes et disponibles sont actuellement peu nombreuses, mais en appli-

quant les estimations sectorielles nationales² aux poids des secteurs dans chacun des territoires, on peut dresser une première ébauche de l'impact de la crise à Paris.

Les pertes d'activités à Paris sont estimées à -37,5 %, soit un taux légèrement supérieur à celui observé en France (-34,5 %). Les écarts s'expliquent par des effets de spécialisations sectorielles. Paris ressort comme un peu plus touchée que la France en raison de la structure de ses emplois. Les secteurs, qui contribuent le plus à cette perte d'activité, sont les activités scientifiques, techniques et de soutien aux entreprises, le secteur de l'information et de la communication mais aussi l'hébergement et la restauration ainsi que le commerce.

-37,5%
de pertes d'activités
estimées à Paris
(France : -34,5%)

1 — Le produit intérieur brut est la richesse créée par un État. Il correspond à la somme des valeurs ajoutées créées par les entreprises. La valeur ajoutée représente la richesse nouvelle produite par l'entreprise lors du processus de production. Elle permet de calculer la richesse brute créée par une entreprise, avant rémunération de ses salariés, de ses apporteurs de capitaux et des administrations.
2 — Dans cet exercice, les estimations s'appuient sur celles de l'Insee du 23 avril 2020, en les appliquant aux territoires qui composent la Métropole du Grand Paris.

ESTIMATIONS DES PERTES D'ACTIVITÉS LIÉES AU CONFINEMENT EN FRANCE (%)

Secteur	Insee 23 avril
Agriculture, sylviculture et pêche	-13 %
Fab. aliments, boiss. et produits base tabac	-5 %
Cokéfaction et raffinage	-80 %
Fabrication éq. élec., élect., inf. et machines	-61 %
Fabrication de matériels de transport	-72 %
Fabrication autres produits industriels	-45 %
Extr., éner., eau, gestion déch. & dépol.	-20 %
Construction	-79 %
Commerce : réparation automobile et motocycle	-55 %
Transports et entreposage	-63 %
Hébergement et restauration	-91 %
Information et communication	-34 %
Activités financières et d'assurance	0 %
Activités immobilières	-2 %
Ac. spé., sci. & tec., svces adm. et stn	-45 %
Admin. pub., enseign., santé et act. soc.	-14 %
Autres activités de services	-76 %
Ensemble	-34,5 %

Source : prévisions Insee du 23 avril 2020

Territoire	Perte d'activité estimée (en points de valeur ajoutée locale)
Paris	-37,5 %
Île-de-France	-37,2 %
France	-34,5 %

Sources : Insee, note de conjoncture au 23/04/2020 et Insee, recensement 2016

Ces estimations ne prennent en compte que les spécialisations des territoires à un niveau relativement agrégé, les pertes effectives pourront être plus élevées ou plus faibles en fonction d'effets locaux qui ne sont pas pris en compte dans cet exercice, tels que des politiques spécifiques mises en œuvre par les institutions locales ou des effets plus fins de spécialisation. Il s'agit également d'estimations de court terme

liées aux mesures de confinement, les évolutions à moyen ou long terme pourront être différentes, en fonction de l'impact du déconfinement progressif à partir du 11 mai, de l'évolution des comportements des consommateurs et des entreprises, ainsi que des éventuels plans de relance nationaux, locaux et européens.

CONTRIBUTION DE CHAQUE SECTEUR À LA PERTE D'ACTIVITÉ PAR TERRITOIRE (EN POINTS)

	Paris	Île-de-France	France
Activités. spé., sci. & tec., svcs adm. & stn	28	24	18
Information et communication	13	10	5
Hébergement et restauration	12	9	8
Commerce ; répar. automobile & motocycle	11	14	16
Autres activités de services	10	7	7
Transports et entreposage	8	11	9
Construction	6	10	14
Admin. pub., enseign., santé & act. soc.	6	7	9
Fabrication autres produits industriels	2	4	8
Extr., éner., eau, gestn déch. & dépol.	1	1	1
Activités immobilières	1	1	1
Agriculture, sylviculture et pêche	0	0	1
Fab. aliments, boiss. & prdts base tabac	0	0	0
Cokéfaction et raffinage	0	0	0
Fab. eq. élec., électr., inf. & machines	0	1	2
Fabrication de matériels de transport	0	2	2
Activités financières et d'assurance	0	0	0

Source : Insee note de conjoncture du 23 avril 2020 et Insee recensement 2016, traitement Apur pour Paris et l'Île-de-France

NOMBRE D'EMPLOIS SALARIÉS, NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS ET CONTRIBUTION À LA PERTE D'ACTIVITÉ LIÉE À LA CRISE DU COVID-19 PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ À PARIS

	Nombre d'emplois salariés	Nombre d'établissements	Contribution à la perte d'activité
Administration publique, enseignement, santé et action sociale	432 303	51 850	6
Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	379 988	159 757	28
Autres activités de services	176 504	35 183	10
Commerce : réparation d'automobiles et de motocycles	169 977	79 715	11
Information et communication	158 077	44 701	13
Hébergement et restauration	153 089	28 930	12
Activités financières et d'assurance	148 608	27 232	0
Transports et entreposage	71 610	13 549	8
Industrie	60 249	18 638	4
Activités immobilières	37 310	28 137	1
Construction	27 336	30 272	6
Agriculture, sylviculture et pêche	580	1 001	0

Sources : Insee, Estel 2017 ; Insee, Répertoire des entreprises et des établissements 2017 ; Insee note de conjoncture du 23 avril 2020 et Insee recensement 2016, traitement Apur

Une méthode pour décliner localement des estimations de l'Insee

Les estimations de perte de valeur ajoutée par secteur portent sur une partition de l'économie en 17 secteurs d'activité économique.

Les données traitées sont celles de l'emploi au lieu de travail du recensement général de population 2016 (Insee, exploitation complémentaire au lieu de travail).

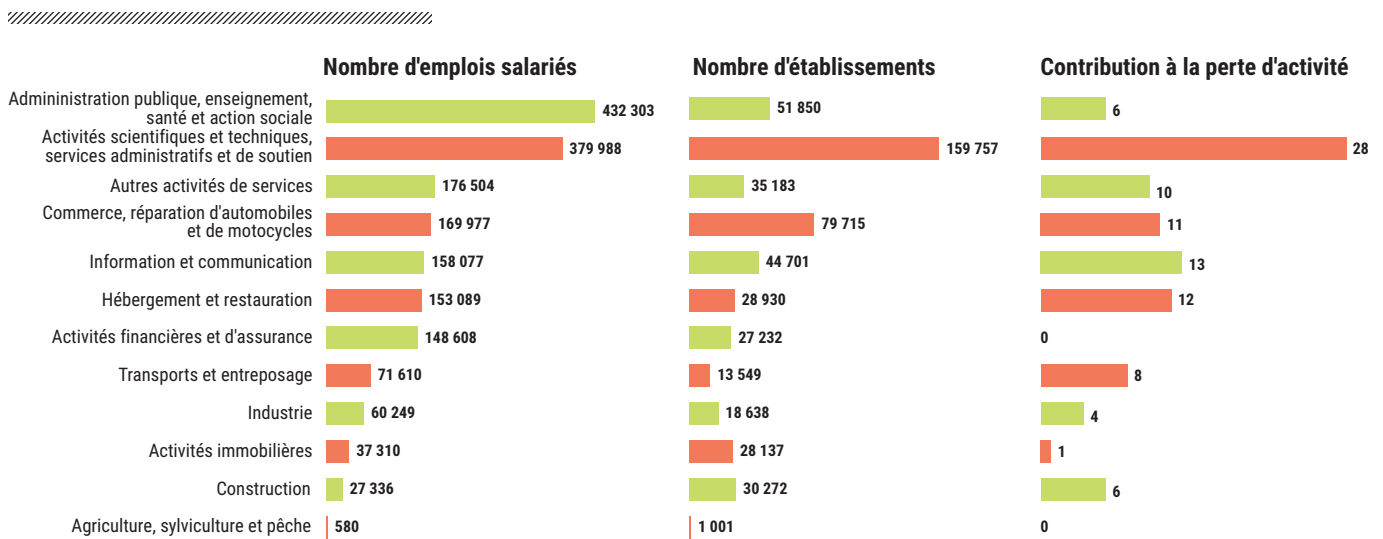
Le poids de chacun des secteurs dans l'emploi total des territoires observés a été calculé à partir de ces données. Toutefois les contributions à la perte d'activité calculées par l'Insee sont basées sur le PIB. Or le rapport entre la valeur ajoutée de chaque secteur, identifiée par le PIB, et l'emploi, n'est pas identique pour chaque secteur. Pour passer de l'un à l'autre, il est nécessaire d'appliquer un facteur de pondération qui correspond au rapport obtenu entre le poids d'une activité dans le

PIB national et le nombre d'emplois total de ce même secteur en France. Ce facteur de pondération permet d'estimer une valeur ajoutée locale.

Une fois le poids de chaque secteur dans la valeur ajoutée locale estimée, ont été appliquées les estimations réalisées par l'Insee sur la perte de valeur ajoutée de chacun des secteurs à l'échelle nationale³. Décliner localement ces estimations est possible et plusieurs agences d'urbanisme ont réalisé des exercices similaires : l'Agence d'Urbanisme de Caen Normandie Métropole, l'Agence d'urbanisme de la région de Saint-Nazaire, l'Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole et l'Agence d'Urbanisme, de Développement et de Prospective de la Région de Reims.

3 – Insee, Note de conjoncture du 23 avril 2020.

NOMBRE D'EMPLOIS SALARIÉS, NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS ET CONTRIBUTION À LA PERTE D'ACTIVITÉ LIÉE À LA CRISE DU COVID-19 PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ À PARIS



Sources : Insee, Estel 2017 ; Insee, Répertoire des entreprises et des établissements 2017 ; Insee note de conjoncture du 23 avril 2020 et Insee recensement 2016, traitement Apur

Les études effectuées par les organisations consulaires et syndicales

La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Paris Île-de-France a publié début avril 2020 les résultats d'une enquête réalisée auprès de 2 000 entreprises du territoire francilien, pour mesurer l'impact de la crise sanitaire sur leur activité⁴. 80 % des entreprises interrogées ont subi une baisse d'activité généralisée. Le recours aux dispositifs de l'État a été massif, avec **71 % des entreprises enquêtées qui ont eu recours à l'activité partielle, 50 % à des reports d'échéances sociales et 35 % à des reports d'échéances fiscales**. Plus d'un tiers des répondants fait également état de difficultés de trésorerie. Il est à noter qu'au moment de l'enquête (fin mars 2020), une partie des entreprises n'avaient pas encore sollicité ou obtenu le Prêt garanti par l'État.

Ces tendances sont confirmées par les données régulières du baromètre de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Paris Île-de-France⁵. Publié le 30 avril, le dernier baromètre réalisé auprès d'un échantillon de chefs d'entreprise d'Île-de-France souligne également de fortes baisses d'activité : **31 % des entreprises interrogées ont fermé, 95 % ont vu leur chiffre d'affaires baisser, 70 % ont eu une baisse de chiffre d'affaires de plus de 50 %**. Ce baromètre a également mis en avant le recours massif aux dispositifs de l'État : 78 % des entreprises interrogées ont obtenu ou demandé le chômage partiel, entre 40 et 50 % ont demandé ou vont demander une aide des volets 1 et 2 du fonds de solidarité, 50 % ont demandé le Prêt garanti par l'État. Les baromètres précédents indiquaient également que 50 % avaient demandé des reports de loyers, de factures et d'impôts.

Un nouveau sondage adressé aux entreprises par la **CCI Paris Île-de-France et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat (CRMA)** entre le 20 avril et le 3 mai a également permis d'obte-

nir des informations auprès de 5 000 réponses d'entrepreneurs franciliens (TPE/PME, commerçants et artisans) : ce sondage fait ressortir que **63 % des entreprises interrogées ont connu un arrêt total de leur activité**, et tout particulièrement :

- près de 90 % pour les filières Immobilier et Tourisme (dont hôtels, cafés et restaurants) ;
- près des trois quarts des filières commerce de détail non alimentaire et services de proximité, ainsi que les industries culturelles.

La moitié des répondants estime à plus de six mois leur retour à la normale, en particulier plus de la moitié des entreprises du tourisme, du commerce de gros, des industries culturelles, du commerce de détail et des services de proximité. À l'opposé, les entreprises du BTP et de la santé sont plus optimistes et la part des répondants indiquant un délai de plus de six mois descend à respectivement 37 % et 35 %.

Les différents retours ont permis d'évaluer le degré de criticité des freins déjà identifiés et de mettre en lumière les besoins remontés par les entreprises, en particulier les plus petites. Ceux-ci portent sur :

- l'accès aux équipements de protection individuelle, notamment les masques, dans la durée (mentionné par 58 % des répondants) ;
- les besoins en trésorerie (43 % des répondants) ;
- l'information sur les évolutions réglementaires, répondant aux incertitudes sur les consignes d'hygiène et de sécurité, la sécurisation du lieu de travail et les risques juridiques liés pour les chefs d'entreprises (26 % des répondants) ;
- le besoin de digitalisation des entreprises, en particulier dans leurs activités commerciales (9 % des répondants).

⁴ — Enquête du CROCIS réalisée par mail le 30 mars 2020 auprès de 2 000 entreprises du territoire francilien.

⁵ — La très faible taille de l'échantillon ne permet certes pas de dresser un portrait statistique solide de l'état de l'économie, mais elle permet d'identifier quelques tendances et enjeux.

Les difficultés structurelles à venir qui vont impacter durablement l'activité économique

La fin du confinement ne signifie pas une reprise normale de l'activité économique. Les contraintes sanitaires imposées probablement pour de longs mois en France et dans le monde vont impacter durablement les possibilités et les pratiques de consommation. On peut ainsi s'attendre à :

- **Une baisse des flux nationaux et internationaux** à court et moyen terme qui vont impacter les activités dépendantes du tourisme (hôtellerie, restauration, événementiel, shopping...) ou celles tournées vers l'international⁶.
- **Une baisse des capacités d'accueil liée aux contraintes sanitaires** (nombre de personnes en même temps dans les commerces, personnes par m²...) qui impactera les activités commerciales, événementielles, culturelles et touristiques...

- **De nouvelles habitudes de consommation** prises pendant la crise ou produites par les risques sanitaires : commande en ligne, livraison à domicile ou en click & collect, drive/drive piéton, achats en supermarché, DIY...
- **Une perte de pouvoir d'achat** (activité partielle, activités réduites pour les indépendants...) et à une potentielle crise économique à venir dont il est difficile de prédire l'intensité. Le fort endettement des entreprises et l'incertitude pour les mois à venir risquent également de limiter fortement leurs projets d'investissement, de recrutement et de freiner la reprise.

À cette baisse d'activité risque de s'ajouter à plus ou moins brève échéance une hausse des charges pour les entreprises ayant repoussé leurs paiements (loyers, taxes...) ou ayant eu recours à l'emprunt. Un effet ciseau qui aura pour probable conséquence une hausse des défaillances d'entreprises. « Le risque de crédit des entreprises sera en très forte hausse et ce, même si l'on se place dans un scénario où l'activité économique redémarrerait graduellement dès le troisième trimestre » souligne la dernière étude de la Coface qui table sur une hausse de 15 % des défaillances d'entreprises en France en 2020⁷.

6 – Une étude récente BPI/Horwath HTL anticipe une chute de 58 % des arrivées internationales en France en 2020, soit une perte de 52 millions d'arrivées.

7 – <https://www.coface.fr/Actualites-Publications/Publications/Barometre-Risque-Pays-et-Secteurs-T1-2020>



© Apur - Arnaud Dubois Fresney

Rue de Rivoli (1^{er})

Quelques pistes pour prioriser les actions de soutien

Un des principaux enjeux à court terme pour les collectivités est d'identifier les acteurs à aider en priorité pour leur permettre de tenir le temps que l'activité économique reprenne. **Une première approche pourrait opérer assez classiquement par cercles concentriques de fragilité/vulnérabilité** (graphique ci-dessous).

Cette première identification pourrait ensuite se coupler à une analyse plus fine des secteurs (sous segments, acteurs spécifiques) considérés comme particulièrement stratégiques pour Paris. Ce caractère stratégique pourrait s'apprécier notamment **en fonction de critères d'externalités positives (acteurs de l'innovation...), d'impact social (acteurs de l'ESS...), de marqueurs de l'identité parisienne et de la qualité de vie (petits commerces, artisanat...), d'impact culturel (industries créatives, librairies...), d'impact sur l'emploi local, de renforcement du pouvoir de résilience urbaine (activités productives, makers...).**

À Paris, une attention particulière pourrait être portée à certains secteurs comme :

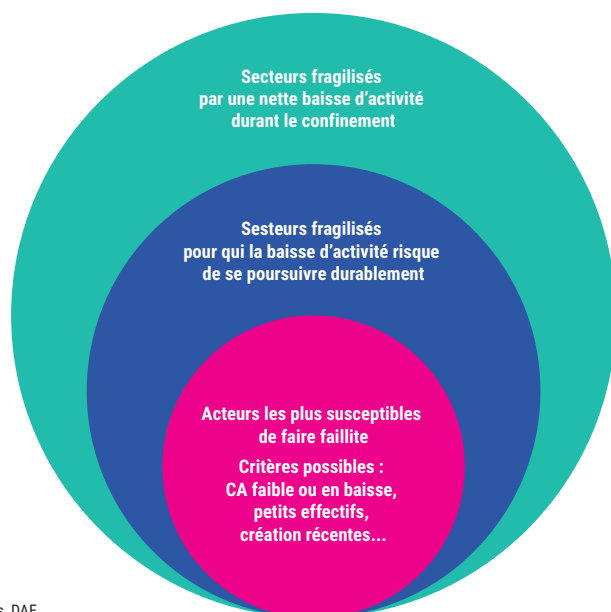
► **L'Économie Sociale et Solidaire :**

l'économie sociale et solidaire est à la fois moins capitalisée que l'économie lucrative, et plus nécessaire encore à la résilience de la société. **Les volumes et caractéristiques de l'ESS n'en font pas par ailleurs forcément des bénéficiaires prioritaires des crédits bancaires. C'est un secteur à fort impact social et environnemental**, proposant des formes de gouvernance plus démocratiques, et en ce sens fortement soutenu par Paris. 3000 entreprises du secteur pourraient potentiellement nécessiter une aide en trésorerie dans les prochains mois⁸.

► **Les entreprises culturelles et les industries créatives** (librairies, disquaires, tiers lieux, café-concerts, réseaux de musique actuelle...): une attention parti-

APPROCHE PAR NIVEAUX DE VULNÉRABILITÉ

////////////////////



Source : Ville de Paris, DAE

⁸ – Estimation du Bureau de l'Économie Sociale, Solidaire et Circulaire de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi.

La situation des librairies

Certaines librairies ont mis en place des services de click & collect et de livraisons avant la fin de la période de confinement, mais ces mesures restent des palliatifs temporaires. Commerces fragiles et concurrencés par les grandes plateformes, les contraintes sanitaires risquent de peser encore durablement sur leur activité. Les librairies de musées risquent également d'être impactées, compte tenu des perspectives de réouverture en mode dégradé et à jauge limitée.

culière pourrait être accordée à ces acteurs culturels de proximité, fortement impactés par les fermetures administratives, et en particulier en vers les **commerces dits « d'exception »** (libraires, disquaires, et autres commerces culturels) souvent fragiles, aux charges lourdes (loyers, stocks, RH qualifiées, concurrence du e-commerce type Amazon, changement des usages...) et qui sont un **facteur clé d'animation du territoire, de diversité de l'offre, de lien social et d'attractivité.**

► **Le secteur des spectacles vivants :** le CAMULC⁹ a alerté **sur la dégradation financière rapide des entreprises du secteur.** Les pertes d'exploitation engendrées par la fermeture des établissements risquant rapidement d'atteindre les financements mis en place au travers du PGE. Les entreprises seront donc fortement et durablement fragilisées lors de leurs réouvertures par des trésoreries réduites et les charges des emprunts contractés. Alors que la clientèle « cabarets » composée de 50 à 70 % de touristes étrangers et de seniors (30 à 60 %) risque de faire durablement défaut, les contraintes sanitaires vont également réduire les jauges de clientèle. En l'état, une réouverture des établissements risquerait de multiplier par deux les pertes d'exploitation par rapport à la situation de fermeture, et le secteur alerte sur le risque de faillites.

► **Le secteur de la mode, du design et des métiers d'art :** ces métiers de la création, étroitement liés à l'image de Paris, sont très représentés sur le territoire : Paris concentre environ 2400 établissements liés à la mode ou à la confection, 760 établissements d'artisanat d'art, 1200 liés à la bijouterie, la joaillerie ou l'horlogerie... Le design, également très dynamique, regroupe environ 5000 entreprises et plus de 30000 emplois dans la région Île-de-France. **Les trois secteurs des métiers d'art, de la mode et du design sont fortement tributaires du marché international.** Six « fashion week » rythment habituellement l'année parisienne avec 300 défilés dont 50 % de marques étrangères dans le calendrier officiel. En parallèle de ces événements se déroulent 27 salons professionnels accueillant plus de 14000 exposants dont 75 % de marques étrangères. Certaines entreprises ne vendent qu'au grand export sur des salons comme Maison & Objet ; beaucoup d'artisans d'art travaillent également sur des chantiers internationaux aux États-Unis, en Russie, aux Émirats arabes unis... ou sur des chantiers liés à l'hôtellerie/restauration. Le manque de trésorerie ou les difficultés d'approvisionnement (produits étrangers) peuvent empêcher certains de reconstituer les stocks nécessaires à la réouverture ou aux lancements de nouvelles collections. **Enfin beaucoup d'acteurs de ces secteurs sont très fragiles, avec peu de trésorerie, sous statut de micro-entrepreneur ou salariés de façon précaire.**

9 — Syndicat professionnel des Cabarets, Music-Halls, Lieux de Création.

► **Le Fabriquer à Paris: cette démarche de valorisation des productions locales, d'aide à la fabrication** (aides économiques, label Fabriqué à Paris, développement d'un immobilier productif...) **et d'encouragement à la relocalisation des productions** est soutenue par Paris depuis plusieurs années; son caractère stratégique paraît encore plus fort à l'aulne de la crise traversée. Beaucoup d'acteurs du secteur sont très fragiles, dans des statuts souvent précaires.

► **La santé: Paris dénombre environ 500 établissements de fabrication dans le domaine de la santé/beauté** (ateliers de fabrication de prothèses, d'orthèses, de perruques, laboratoires pharmaceutiques) et de nombreux centre de recherche de pointe (ESPCI, IPGG, Institut Langevin, ICM, Institut Meary à l'Hôpital St Louis, Institut Pasteur, Fondation Imagine...). 60 projets liés aux biotechnologies et à la santé ont également été financés en 10 ans par la Ville (équipements, immobilier...) pour près de 200 millions €. Paris soutient en outre deux programmes dédiés à la santé en hôtel d'entreprises: Paris Santé Cochin et Biopark. La crise traversée souligne l'importance de préserver cette capacité de recherche de pointe et cette autonomie stratégique qui nécessite des investissements importants sur le long terme.

► **Les petits commerces: la forte densité de petits commerces est une spécificité parisienne** et une richesse enviée par de nombreuses collectivités. Ce tissu commercial participe de la qualité de vie des Parisiens et de l'attractivité de la capitale. **Beaucoup de commerces, déjà touchés par les grèves ou les manifestations des gilets jaunes seront par ailleurs durablement impactés par les contraintes sanitaires et la baisse des flux touristiques.** Le manque de trésorerie ou les difficultés d'approvisionnement peuvent également empêcher certains de reconstituer les

stocks nécessaires à la réouverture. La Semaest observe déjà parmi les commerçants et artisans qu'elle héberge des premières demandes de résiliation et renoncements à des prises à bail, signes du fort impact de la crise sur ce secteur.

► **Le tourisme:** secteur stratégique pour Paris, il représente environ 213000 emplois salariés privés en 2018, soit environ **15 % de l'emploi salarié privé total à Paris.** À ces emplois directement liés au tourisme, il faut ajouter des dizaines de milliers d'emplois indirects correspondant à des secteurs très liés ou à des prestataires (blanchisserie d'hôtels...). Pour ce secteur l'impact de la crise est brutal et risque de durer de longs mois. La récente étude BPI/Horwath HTL anticipe une chute de 58 % des arrivées internationales en France en 2020, **soit une perte de 52 millions d'arrivées.** Le secteur de l'hôtellerie parisien présente un profil qui le fragilise à double titre dans ce contexte de crise sanitaire: il s'appuie d'une part sur **un réseau de nombreux petits établissements indépendants et d'autre part il accueille plus de 60 % de clientèle étrangère.** Enfin plus globalement beaucoup de petits acteurs du secteur (guides touristiques, petites agences d'événementiel...) ont peu de fonds propre ou jouent parfois leur année sur un ou deux événements, annulés.

► **L'innovation:** le soutien à l'innovation a été largement développé ces dernières années par la Ville de Paris (aides économiques, agence d'innovation Paris&Co, immobilier, arc de l'innovation...). Selon leur champ d'activité certaines start-up risquent d'être durablement impactées par la crise (celles du champ touristique par exemple, hébergées notamment au Welcome City Lab ou au French Event Booster). **Certaines, faute de fonds propres suffisants ou du fait de leur création récente, peinent à obtenir des soutiens suffisants en trésorerie.**

► **La logistique urbaine:** secteur clé, sur lequel la Ville de Paris a beaucoup travaillé ces dernières années (restauration d'un foncier logistique), pour faire face à l'explosion du e-commerce (+15 % par an). Paris comptait avant la crise environ 200000 livraisons par jour. **L'importance de cette logistique sera sans doute encore plus forte pendant les prochains mois: le confinement et les risques sanitaires ont en effet poussé les consommateurs à se tourner vers des pratiques d'achat en ligne, de drive ou de click and collect.** De nombreux petits commerces vont devoir par ailleurs accélérer leur digitalisation afin d'accompagner ces pratiques.



© Apur - David Bourreau

Boulevard de Magenta (10^e)



© Apur - Arnaud Duboys Fresney

Place Colette (1^{er})

Typologie des métiers selon leurs vulnérabilités pendant la crise

France Stratégie¹⁰ a réalisé fin avril 2020 une note d'analyse sur les « métiers au temps du Corona », proposant une classification originale des métiers selon leurs différentes vulnérabilités :

- **Les métiers qualifiés de « vulnérables de toujours »** : avec une difficulté à télétravailler et des statuts souvent précaires (intérim, CDD) : ce sont par exemple les artisans et ouvriers du bâtiment.
- **Les « nouveaux vulnérables »** : ceux dont l'activité est ralentie ou interdite car en contact avec le public et dont le statut les fragilise (intermittents, indépendants...). Ce sont par exemple les métiers du transport, de l'hôtellerie-restauration, des services aux particuliers, de l'art, de la culture et du sport. S'ajoute une forte incertitude sur leur future activité.
- **Les métiers sur le « front », essentiels pendant la crise** : ce sont tous les métiers de la santé, de l'éducation, de la propriété, de l'alimentaire et de sa distribution, et les professions régaliennes. Leur vulnérabilité est avant tout sanitaire.

- **Quatrième groupe, les télétravailleurs** qui sont exposés à un nouveau risque d'hyperconnectivité et ont des difficultés à concilier vie familiale et professionnelle.
- Enfin, **nombre de professions intermédiaires ou d'employés qualifiés**, le plus souvent en inactivité partielle, sont protégés du licenciement à court terme par leur statut. Mais leur difficulté à télétravailler les expose à des risques d'éloignement de la sphère professionnelle et de désocialisation.

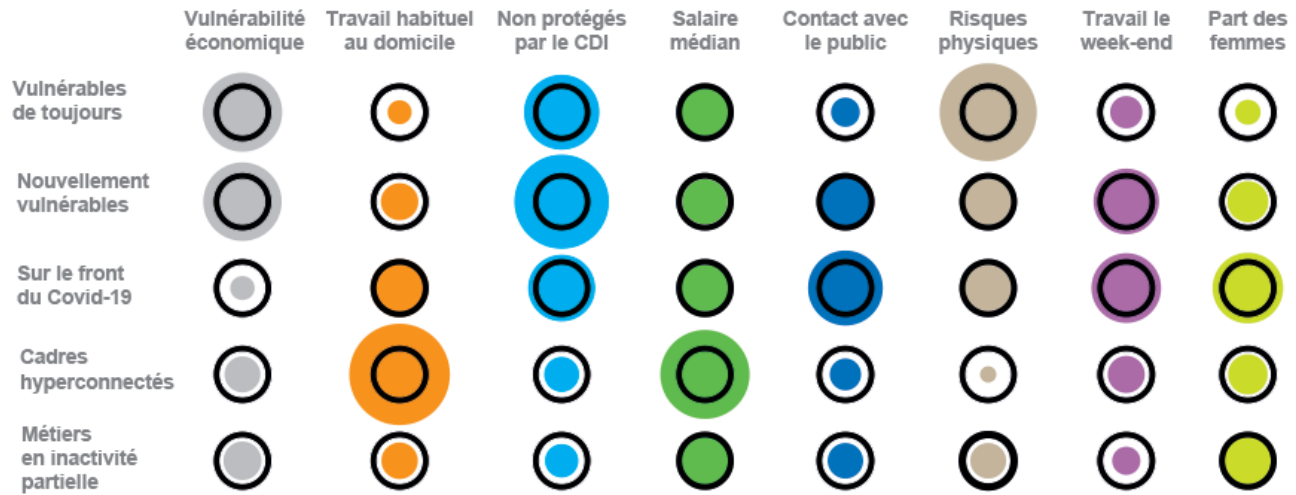
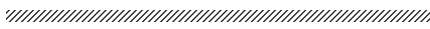
10 – <https://www.strategie.gouv.fr/publications/metiers-temps-corona>

Les métiers les plus vulnérables au risque économique

« Les métiers les plus vulnérables au risque économique cumulent en général une forte exposition à la cessation sectorielle d'activité et une fragilité statutaire. Leur activité a été administrativement interrompue en raison de la dangerosité des rassemblements qu'ils impliquent, leurs contrats de travail sont plus souvent intermittents ou ils sont nombreux à exercer en indépendants en solo, sous le statut d'autoentrepreneur ou d'entreprise unipersonnelle. Ils ont également moins la possibilité d'exercer leur profession depuis leur domicile. C'est en particulier le cas des coiffeurs et esthéticiens, des professionnels des arts et spectacles, des employés des services divers, des marins, pêcheurs et aquaculteurs, des employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie-restauration (serveurs) et des cuisiniers. Les métiers d'ouvriers de l'industrie (textile, électronique, métallurgie, bois) ont une exposition sectorielle liée à la fois au ralentissement général de l'activité et à un

plus fort risque de rupture d'approvisionnement en raison de l'importation de nombreux intrants alors que leurs contrats, plus souvent à durée limitée (CDD et intérim), fragilisent la pérennité de leur emploi. Enfin, les employés de l'informatique et les ouvriers de la manutention ont en commun d'avoir une exposition à la cessation d'activité un peu moins forte mais une très grande fragilité statutaire. Les personnels de ménage (employés de maison) et les ouvriers et techniciens de la mécanique ont, à l'inverse, une très forte exposition sectorielle et une moindre fragilité statutaire. » Source : France Stratégie

CINQ CATÉGORIES DE MÉTIER SELON LEURS VULNÉRABILITÉS

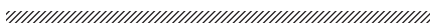


Lecture : pour chaque groupe de métiers, le rapport entre le rayon du disque de couleur et celui du cercle noir correspond au rapport entre son score pour la variable considérée et la valeur moyenne de la variable pour l'ensemble de la population en emploi. Par exemple, le salaire médian des cadres « hyperconnectés » est égal à 1,7 fois le salaire médian de la population en emploi.

Sources : France Stratégie, à partir de WIOD, de la comptabilité nationale et des enquêtes Emploi 2016-2018 (Insee) et de l'enquête Conditions de travail 2013 (Dares)

© France Stratégie

MÉTIERS LES PLUS VULNÉRABLES AU RISQUE ÉCONOMIQUE



Lecture : la vulnérabilité économique a été normalisée entre 0 et 1 : celle des ouvriers peu qualifiés de l'électricité et de l'électronique est de 1, soit la plus élevée. À l'inverse, le score de 0 correspond à la vulnérabilité la plus faible des métiers.

Champ : France entière (hors Mayotte), population en emploi.

Sources : France Stratégie, à partir de WIOD, de la comptabilité nationale et des enquêtes Emploi 2016-2018 de l'Insee

© France Stratégie

Analyse des dispositifs d'aide et leurs bénéficiaires

Les dispositifs mis en place par l'État et la Région jouent leur rôle d'amortisseur

L'ampleur de la crise sanitaire et la mise en place des mesures de confinement ont poussé l'État à rapidement prendre des mesures d'urgence pour soutenir l'économie et éviter la multiplication des faillites et des licenciements. Avec une économie tournant au ralenti¹¹ et certains secteurs quasiment à l'arrêt¹² (-91 % d'activité pour l'hôtellerie-restauration ou -79 % pour la construction au 23 avril selon l'Insee), les dispositifs mis en place par l'État et les Régions, cheffes de file du développement économique, avant tout pour objectif de jouer un rôle d'amortisseur pendant le pic de la crise en permettant aux entreprises de continuer à fonctionner et à se financer.

C'est en particulier le sens du dispositif d'activité partielle, qui touche début mai, 11,3 millions de salariés en France (soit plus d'un salarié du secteur privé sur deux) et 890 000 entreprises, et qui devrait coûter à l'État a minima 26 milliards €.

Selon les chiffres de la Dares fin avril¹³, quatre secteurs concentraient en France 64 % des demandes d'activité partielle : il s'agit des catégories NAF du « commerce et réparation automobile » (23 %), des « activités de services spécialisés, scientifiques et techniques » (14 %), de « la construction » (13,5 %) et enfin de « l'hébergement et restauration » (13,5 %).

Ce dispositif d'activité partielle est complété par les aides directes du Fonds de solidarité qui s'adresse aux dirigeants des entreprises de moins de 10 salariés, avec un chiffre d'affaires (CA) inférieur à 1 million € et un bé-

néfice annuel inférieur à 60 000 €. Il a pour objectif de cibler plus particulièrement les petites entreprises, les travailleurs indépendants ou les micro-entrepreneurs (commerçants, artisans, professions libérales) quel que soit leur statut (société, entrepreneur individuel, association...).

Ce fonds de solidarité comporte deux volets :

- **Un volet général pour les entreprises qui ne sont pas autorisées à ouvrir ou dont le CA de mars 2020 est inférieur de 50 % au CA de mars 2019, avec une aide pouvant aller jusqu'à 1 500 €.** Ce fonds a été reconduit pour le mois d'avril et le sera également en mai.
- **Un deuxième volet pour les entreprises ayant bénéficié d'une aide au titre du volet 1 et qui remplissent les critères cumulatifs, suivants :**
 - Soit employer au 1^{er} mars 2020 au moins 1 salarié en CDI ou en CDD ;
 - Soit ne pas avoir de salarié et avoir fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public entre le 1^{er} mars 2020 et le 11 mai 2020 et ayant un CA (dernier exercice clos) supérieur ou égal à 8 000 € ;
 - Avoir un solde négatif entre, d'une part, l'actif disponible et, d'autre part, les dettes éligibles dans les 30 jours et le montant des charges fixes, y compris les loyers commerciaux ou professionnels, dues au titre des mois de mars et avril 2020 ;
 - S'être vu refuser, depuis le 1^{er} mars 2020, un prêt d'un montant raisonnable par la banque dont l'entreprise était cliente (ou ne pas avoir reçu de réponse à cette demande dans un délai de 10 jours).

11,3

millions de salariés
bénéficient du dispositif
d'activité partielle
en France

SECTEURS D'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES AYANT EU RECOURS AU DISPOSITIF D'ACTIVITÉ PARTIELLE EN FRANCE

Secteur niveau A17	Nombre de demandes	Nombre de salariés concernés	Volume d'heures demandées
Hébergement et restauration	13,3 %	9,7 %	11,0 %
Construction	13,6 %	11,6 %	13,3 %
Activités spécialisées, scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	14,0 %	20,6 %	17,3 %
Commerce	22,9 %	16,6 %	

Source : DARES au 28 avril 2020



Rue des Petits Champs (1^{er})

© Apur - Arnauld Duboys Fresney

Ce deuxième volet permet de recevoir une aide jusqu'à 5000 € selon le niveau de chiffre d'affaires de l'entreprise (10000 € pour les entreprises de l'hôtellerie-restauration). Cette aide ne peut être perçue qu'une seule fois.

11 – Selon les estimations de l'Insee et de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), l'économie française tournait au début du confinement à environ deux tiers de ce qu'elle aurait atteint sans épidémie, avec une consommation également en recul d'un tiers

12 – <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4481458?sommaire=4473296>

13 – <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/tableaux-de-bord/le-marche-du-travail-pendant-le-covid-19/tableaux-de-bord-hebdomadaires/article/situation-sur-le-marche-du-travail-au-28-avril-2020>

14 – <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/les-mesures#>

15 – Tableau complet en annexe

De nombreuses autres aides¹⁴ complémentaires ont également été mises en place¹⁵ comme : les prêts garantis par l'État (cf. encadré), le report des échéances sociales et fiscales, la possibilité de remise d'impôts directs, les reports des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les plus petites entreprises en difficulté, le réaménagement des crédits moyen et long terme pour les clients Bpifrance, des mesures spécifiques pour les start-up (financement des bridges entre deux

levées de fonds, prêts de trésorerie avec critères adaptés), le remboursement accéléré par l'État des crédits d'impôts sur les sociétés (CIR et crédits de TVA), le versement accéléré des aides à l'innovation PIA (Programme d'Investissement d'Avenir), la médiation du crédit pour le rééchelonnement des crédits bancaires ou pour la gestion des conflits (contrats, retards de paiements...), l'annulation des pénalités de retard pour les marchés publics, un plan de soutien aux entreprises françaises exportatrices, ou encore l'intervention d'un Fonds de Renforcement des PME en capital développement (principalement sous la forme d'Obligations à Bon de Souscription d'Actions sur des opérations de financement de besoin en fonds de roulement et de renforcement ou de restructuration de haut de bilan).

Le Fonds de Solidarité

Début mai les données disponibles pour Paris concernent principalement le volet 1 du Fonds de Solidarité¹⁶ et permettent d'avoir une première vision de l'impact de la crise : **on comptabilise ainsi à Paris 100 000 bénéficiaires de cette aide, soit environ 20 % des établissements parisiens, pour 140 millions € distribués.**

La répartition des entreprises concernées par ce dispositif reflète en partie la structure sectorielle parisienne avec une prépondérance des établissements appartenant aux secteurs des activités spécialisées, scientifique et technique (26 % des établissements parisiens) et du commerce (15 % des établissements parisiens). Mais elle montre aussi l'impact de la crise sur des secteurs spécifiques, comme celui de l'hébergement et de la restauration (6 % des établissements parisiens mais 17 % des demandes d'aides).

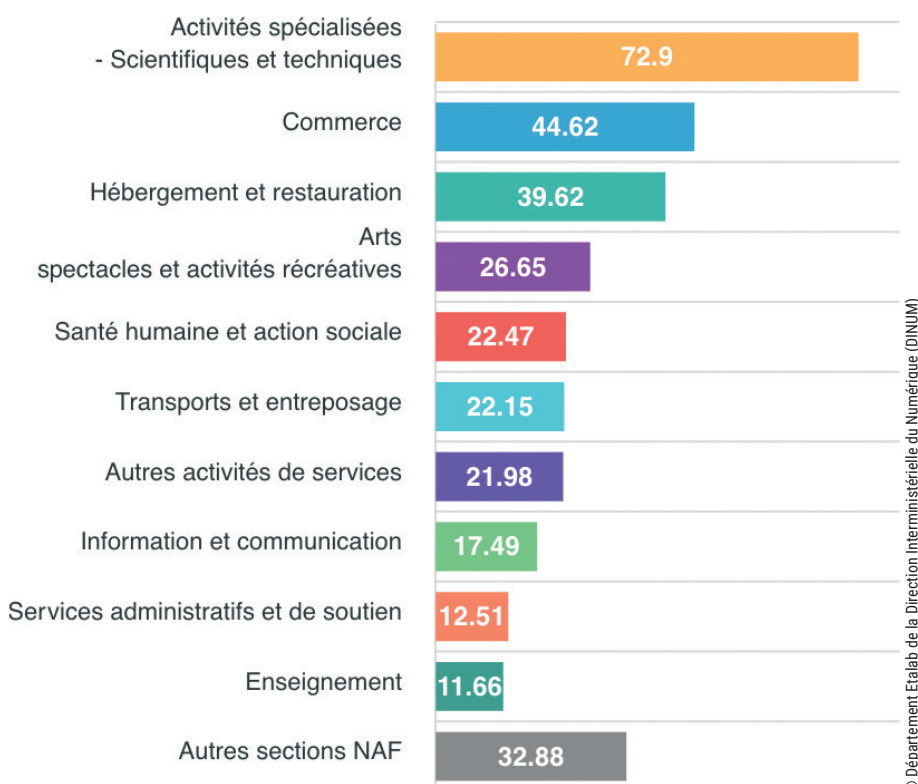
La Direccte comptabilise à Paris, début mai 2020, environ 87 500 entreprises concernées par des demandes d'activité partielle, soit 878 000 salariés. Environ 60 % des salariés du secteur privé sont ainsi en activité partielle.

Le secteur le plus représenté en termes de volume d'heures demandées est celui de l'hébergement et de la restauration avec environ 900 000 heures cumulées. Suivent ensuite le commerce (550 000 heures), les activités de services administratifs et de soutien (45 000 heures), et les activités juridiques, comptables, de gestion, d'ingénierie, de contrôle et d'analyse technique (350 000 heures).

16 – <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/aides-versees-fonds-solidarite#>

LES SECTEURS LES PLUS AIDÉS À PARIS

////////////////////////////////////



© Département Etalab de la Direction Interministérielle du Numérique (DINUM)

Source : Direction Interministérielle du Numérique (DINUM), juin 2020
<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/aides-versees-fonds-solidarite#>

Le Prêt Garanti par l'État

Le Prêt Garanti par l'État (PGE) est un prêt bancaire de trésorerie d'un an concernant les entreprises et les professionnels de toute taille, quelles que soient leurs formes juridiques et leurs activités. **Le montant maximum cumulé d'emprunt pouvant bénéficier de cette garantie de l'État est de 25 % du chiffre d'affaires annuel. Pour les créateurs d'entreprise, les start-up et entreprises innovantes, avec souvent peu de chiffre d'affaires, ce montant peut cependant être porté à deux ans de masse salariale.**

Selon les dernières données du ministère des finances¹⁷ pour l'Île-de-France fin avril, les TPE (- de 10 salariés et CA ou bilan inférieur à 2 millions €) représentent 90 % des bénéficiaires du PGE et 52 % des montants accordés. Les bénéficiaires sont issus majoritairement (64 %) des secteurs durement frappés par le confinement : commerce (21 %), hébergement-restauration (15 %), construction-immobilier (13 %) et activités spécialisées scientifiques et techniques (15 %).

La Fédération Bancaire Française estime le taux de refus à 2,4 % (sur dossiers éligibles). Les dernières données de la Banque de France sur la médiation du crédit¹⁸ témoignent de ces refus : celle-ci souligne en effet une accélération des demandes (provenant principalement de petites entreprises de moins de 10 salariés à la situation souvent dégradée et appartenant aux secteurs les plus touchés : services, petit commerce de détail ou commerce de gros, restauration, hébergement, bâtiment). En Île-de-France 418 dossiers ont été éligibles à la médiation du 6 au 24 avril 2020 contre 222 pour toute l'année 2019.

Certains refus du PGE¹⁹ peuvent ainsi sans doute s'expliquer par des situations d'entreprises déjà fragiles avant la crise, fortement endettées ou en procédure préventive amiable²⁰ ; la fédération nationale des experts-comptables et des commissaires aux comptes (ECF) alerte toutefois sur un certain nombre de refus qu'elle juge, à son sens, injustifiés. Elle souligne également des délais d'obtention trop longs²¹ et la grande complexité des dossiers de demandes tant au niveau des différentes banques qu'au sein des caisses régionales (cf. partie sur les difficultés).

Pour les entreprises qui n'obtiendraient pas de prêts garantis par l'État, le gouvernement a récemment annoncé un système d'avances remboursables pour un montant total de 500 millions €. Ces sommes permettraient, par exemple, d'acheter des matières premières, indispensables au redé-

marrage de l'activité. Les entreprises rembourseront l'État quand elles généreront du chiffre d'affaires. Autre dispositif mis en place : des prêts participatifs accordés par l'État et remboursables après tous les autres (assimilés à des fonds propres). Une enveloppe d'un milliard € a été budgétée à cette fin pour soutenir notamment les TPE et ETI. Les modalités d'obtention de ces dispositifs n'ont pas encore été détaillées.

Enfin le PGE doit nécessairement comprendre un différé d'amortissement d'un an et une clause qui donne la faculté à l'emprunteur de décider unilatéralement la durée d'amortissement du prêt à l'issue de la première année, dans la limite de cinq années supplémentaires. Le dispositif prévoit en effet que le remboursement n'intervient qu'après les douze mois. À cette date, si l'emprunteur rembourse la totalité de la somme empruntée, le prêt ne lui coûte que 0,25 % du montant. Les entreprises qui ne pourront pas rembourser le capital à cette date auront cependant la possibilité de le rembourser sur une durée allant d'un à cinq ans (l'amortissement se fera alors sur la base de taux d'intérêt encore inconnus), ce qui sera probablement le cas de beaucoup d'entreprises, notamment celles impactées durablement par la baisse d'activité (celles du secteur touristique par exemple). Sans mesure spécifique, l'effet ciseau « hausse des charges/baisse des recettes » risque alors d'être dévastateur.

17 — https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/Tableau_de_bord_PGE_Situation_24avril_20200429.pdf

18 — <https://www.banque-france.fr/communiquede-presse/saisines-de-la-mediation-du-credit-flux-hebdomadaires-du-6-au-24-avril-2020>

19 — <https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/dp-covid-pret-garanti.pdf>

20 — Seules les entreprises en procédure collective au 31/12/2019 sont inéligibles au PGE.

21 — Le dernier baromètre de la CPME effectué le 21 au 24 avril 2020 auprès de 343 adhérents d'Île de France indique qu'un tiers des répondants sont encore en attente d'une réponse de la part de leur banque sur leur demande de Prêt Garanti par l'État.

Au fil des semaines l'État a par ailleurs progressivement élargi ou assoupli les critères d'obtention de ces aides à partir des remontées des professionnels, afin d'accompagner autant que possible les acteurs ou les situations mal ou non pris en compte : le Fonds de Solidarité a ainsi été élargi aux entreprises nouvellement créées, aux auteurs-artistes sans Siret, aux retraités gérants, aux entreprises en redressement judiciaire, aux groupements d'agriculteurs... Le seuil de perte de chiffre d'affaires constatée pour être éligible a été abaissé à 50 % au lieu de 70 % initialement annoncé.

Le dispositif d'activité partielle a de son côté été lui aussi élargi à des catégories de salariés qui en étaient jusqu'alors exclues : VRP, cadres au forfait, employés et travailleurs à domicile, pigistes, intermittents, saisonniers, personnels navigants etc.

D'autres mesures ont également été prises pour certaines catégories d'entreprises :

- Tous les **commerçants et artisans** relevant du régime complémentaire des indépendants ont ainsi bénéficié d'une indemnité de perte de gains, pouvant aller jusqu'à 1 250 €, versés sans avoir à faire de démarche via les Urssaaf. Elle est par ailleurs cumulable avec les dispositifs existants.
- Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) propose également des aides aux **travailleurs indépendants** dont l'activité est impactée par la crise du coronavirus : tous les travailleurs indépendants affiliés, quel que soit leur statut, sous réserve qu'ils ne puissent pas bénéficier de l'aide financière de 1 500 €, peuvent bénéficier de cette aide financière exceptionnelle ou d'une prise en charge de cotisations.

Pour les **cafés, hôtels, restaurants, entreprises du tourisme, du loisir, de l'évènementiel, du sport et de la culture**, le Gouvernement a annoncé le

14 mai un grand plan de soutien avec différentes mesures :

- Le fonds de solidarité restera ouvert pour les entreprises du secteur CHR-Tourisme, évènementiel, sport et culture jusqu'à la fin de l'année 2020 ; son accès sera élargi à des entreprises de plus grande taille, celles qui ont jusqu'à 20 salariés et jusqu'à 2 millions € de chiffres d'affaires ; l'aide à laquelle il pourra donner droit sera augmentée jusqu'à 10 000 €.
- Les entreprises du tourisme et de l'évènementiel pourront continuer de recourir à l'activité partielle dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui jusqu'à la fin du mois de septembre 2020. Au-delà, l'activité partielle leur restera ouverte si leur activité ne reprend que progressivement, dans des conditions qui seront le cas échéant revues.
- Un plan d'investissements en fonds propres de 1,3 milliard € sera porté par la caisse des dépôts et par Bpifrance pour un effet attendu en matière d'investissement de 6,7 milliards €.
- Une exonération de cotisations sociales s'appliquera aux TPE et aux PME pendant la période de fermeture ou de très faible activité, au moins de mars à juin, pour un montant estimé à 2,2 Md€.
- Pour soutenir la demande, le plafond journalier des tickets-restaurants sera augmenté de 19 € à 38 € et leur utilisation sera autorisée les week-ends et jours fériés, à partir de la date de réouverture des établissements et jusqu'à la fin de l'année 2020, uniquement dans les restaurants.
- Les loyers et les redevances d'occupation du domaine public dus aux bailleurs nationaux (État et opérateurs) pour les TPE et PME seront annulés pour la période de fermeture administrative.
- Les collectivités locales qui le souhaiteront pourront alléger la taxe de séjour des hébergements touristiques. Elles pourront également décider de réduire des deux tiers la cotisation foncière des entreprises du tourisme. L'État en financera la moitié.

Ces mesures ont comme premier objectif d'aider le plus largement possible les entreprises à traverser la crise en réduisant leurs charges et en facilitant les apports de trésorerie. Leur efficacité est indéniable et elles ont été saluées par les acteurs économiques.

En effet, les derniers chiffres du chômage publiés marquent certes une nette hausse des demandeurs d'emploi (Paris compte en mars 2020 137 070 demandeurs d'emplois en catégorie A, contre 126 100 en février 2020, soit

8,7 % d'augmentation), mais au vu de l'ampleur de la baisse d'activité cette hausse reste, à ce stade, relativement contenue. Par ailleurs à l'échelle nationale entre début mars et fin avril 2020, le nombre hebdomadaire de plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) a diminué, et le nombre de suppressions de postes envisagées dans ce cadre a été divisé par trois par rapport à la même période en 2019.

DISPOSITIFS DE SUIVI DES RESTRUCTURATIONS (FRANCE MÉTROPOLITAINE)

	Semaine du 02/03	Semaine du 23/03	Semaine du 30/03	Semaine du 20/04	Cumul du 1 ^{er} mars au 26 avril 2020	Cumul du 1 ^{er} mars au 26 avril 2019
	Nombre de procédures enregistrées					
Plans de sauvegarde de l'emploi	11	5	5	s.	42	81
Petits licenciements collectifs	125	56	56	64	633	n.d.
	Suppressions de postes envisagées*					
Plans de sauvegarde de l'emploi	677	184	245	114	2 125	6 384

Source : DGEFP-DARES au 28/04/2020²².

https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares_tdb_marche-travail_crise-sanitaire_2804.pdf



Boulevard de Clichy (9^e/18^e)

© Apur - David Boureau

Des difficultés et des situations encore mal prises en compte

En dépit de l'ampleur de ces dispositifs et de leurs élargissements, certaines difficultés ont rapidement été identifiées, en particulier sur concernant le dispositif de prêt garanti par l'État, PGE. En effet, ces dernières semaines **de nombreuses banques ont interprété de manière parfois très extensive les conditions d'inéligibilité des entreprises au PGE prêt garanti par l'État**, arguant d'une mauvaise notation (notation Fiben ou notation équivalente) ou s'abritant derrière la définition européenne d'entreprise en difficulté : selon ces critères, une entreprise est notamment considérée en difficulté si ses fonds propres sont inférieurs à 50 % de son capital social ou quand ses pertes cumulées dépassent la moitié de ses fonds propres. Ce qui peut arriver facilement à un commerçant, un artisan, une petite entreprise de la culture, de l'ESS ou à des entreprises dont les revenus n'arrivent que longtemps après le début de l'activité (start-up dans le secteur de la santé par exemple) ou qui, en attente de prochaines levées des fonds, arrivent au bout de leurs fonds propres. Selon ces critères, 10 à 15 % des start-up seraient par exemple exclues de fait du PGE.

De nombreux témoignages d'entreprises considérées comme inéligibles au PGE sont ainsi remontés, incitant l'État à clarifier sa position. Ce qu'il a fait fin avril en annonçant que sa garantie n'était pas remise en cause en cas d'octroi d'un PGE à une entreprise concernée par les critères européens d'entreprise en difficulté, à l'exception cependant du critère d'existence d'une procédure collective au 31/12/2019. Il a également appelé les banques à examiner de façon attentive les demandes émanant d'entreprises créées récemment (start-up) dont la notation (Fiben ou équivalente) ne serait pas encore représentative du potentiel à moyen terme. Cette clarification devrait sans doute permettre à de nombreuses entreprises de pouvoir rouvrir une demande de PGE auprès de leur banque.

Même éligibles les entreprises plus fragiles n'obtiennent cependant pas automatiquement un PGE, puisqu'il appartient aux banques d'apprécier les capacités de remboursement des entreprises au vu des sommes demandées. Certaines banques refusent, demandent des compléments d'information parfois complexes à produire ou accordent des

SUIVI PAR LA BANQUE DE FRANCE DES ENTITÉS BÉNÉFICIAIRES DU PGE AU 7 MAI 2020 VENTILATION PAR COTE DE CRÉDIT (ENCOURS EN MILLIARDS €)

////////////////////////////////////

Taille	Nombre de bénéficiaires		Montants accordés		Part dans le tissu productif (en nombre d'entreprises) (2017)	Part dans la valeur ajoutée totale (2017)	Intensité recours au PGE (part montant / part VA)
	Nombre	Part dans le total	Encours	Part dans le total			
Grandes Entreprises	2	0,00%	4,500	6,84%	0,00%	32,90%	0,21
Entreprises de Taille Intermédiaire	578	0,15%	6,646	10,10%	0,20%	26,90%	0,38
Petites et Moyennes Entreprises	18 842	4,87%	22,760	34,59%	6,10%	23,70%	1,46
Très Petites Entreprises	345 130	89,26%	30,719	46,69%	93,70%	16,50%	2,83
Autres	22 106	5,72%	1,175	1,79%	-	-	-
Totaux	386 658	100%	65,799	100%	100%	100%	

Tableau réalisé sans 5 107 siren invalides ou non reconnus, sans les non-résidents pour un encours de 0,709 milliards d'€

Sources : Banque de France - DGSE - DE - Service central des risques.

© Ministère de l'Économie et des Finances



Rue Bichat (10^e)

© Apur - Arnaud Duboys Fresney



Place Jacques Bonsergent (10^e)

© Apur - David Boureau

sommes moindres que demandées. Les dernières données concernant le déploiement du PGE montre ainsi que si des entreprises fragiles réussissent à l'obtenir les montants obtenus restent proportionnellement bien moindres.

Des effets de seuil peuvent également être déplorés sur le dispositif du Fonds de Solidarité : qu'en est-il des entreprises ayant perdu non pas 50 % (seuil d'éligibilité au fonds de solidarité) mais 48 % de leur chiffre d'affaires ?

Enfin face à la multiplicité des dispositifs, de leurs élargissements ou des modifications des critères, toutes les entreprises et associations ne sont pas toujours au courant des aides auxquelles elles peuvent prétendre et ne sont pas forcément outillées pour composer des dossiers parfois complexes. Le dernier sondage de la CPME auprès de 343 de ses adhérents en date de la seconde quinzaine d'avril montre

que 38 % des entreprises interrogées ne jugeaient pas encore suffisamment claires les informations sur les dispositifs. Un sentiment partagé également par la fédération nationale des experts-comptables et des commissaires aux comptes (ECF).

Il semble ainsi qu'à ce jour que les dispositifs mis en place par l'État et la Région, élargis et enrichis au fil des semaines, sont des amortisseurs nécessaires mais pas toujours suffisants pour les entreprises parmi les plus impactées (en particulier pour les secteurs du tourisme, de la restauration ou de la culture) ou pour celles ayant le plus difficilement accès aux banques du fait de fonds propres faibles (ESS, acteurs culturels et métiers d'art, entreprises de moins d'un an...). C'est pourquoi la plupart des régions et des métropoles ont d'ores et déjà annoncé des plans d'aides spécifiques.

Des mesures spécifiques portées par la Région et la Métropole du Grand Paris

Les dispositifs mis en place par la Région Île-de-France

► Le prêt rebond à taux zéro :

Lancé début mai en partenariat avec Bpifrance ce dispositif a pour objectif de soutenir les entreprises qui rencontrent des difficultés de trésorerie conjoncturelles liées à la crise sanitaire actuelle en leur facilitant l'accès au crédit bancaire. Il pourrait concerner entre 2 500 et 3 000 entreprises pour un financement à hauteur de 300 millions €. Il s'agit plus précisément d'un prêt à taux zéro pour des montants allant de 10 000 € à 300 000 €, sans frais de dossier, pour les entreprises de 1 à 250 salariés. Il doit être remboursé sur en 7 ans, avec un différé de remboursement de 2 ans et sans garantie personnelle du dirigeant.

Une attention particulière est portée sur les délais d'attribution puisque, pour les prêts de moins de 50 000 €, les fonds seront débloqués entre 3 et 5 jours et en 7 jours maximum pour les prêts entre 50 000 et 300 000 €.

► Un fond d'urgence pour le spectacle vivant :

Doté de 10 millions €, ce fond²³ a pour objectif d'aider les professionnels du spectacle vivant d'Île-de-France à faire face à l'interruption de toute activité et de préserver le niveau d'emploi artistique et technique du secteur.

Ce fonds se décline en deux volets :

- un volet d'assouplissement permettant d'accélérer le versement des subventions (70 %), pour faciliter la gestion de la trésorerie des structures subventionnées ;
- un dispositif spécifique d'aide régionale « Aide exceptionnelle d'urgence Covid-19 en faveur du spectacle vivant ».

► L'aide PM'up Covid-19 et le fonds Résilience :

La Région a aussi mis en place « PM'up Covid-19 », une déclinaison de sa gamme d'aides « UP » pour les entreprises. Cette nouvelle aide exceptionnelle est destinée à soutenir les projets d'entreprises franciliennes qui s'engagent dans la lutte contre le Covid-19. Que ce soit en fabriquant du gel hydro-alcoolique, des masques, des blouses, des respirateurs, etc., ou en proposant de nouveaux services.

La Région Île-de-France réfléchit par ailleurs à un fonds « Résilience » spécifique pour les plus petites entreprises, y compris pour celles considérées classiquement comme en difficulté (notation, volume de fonds propres...), quel que soit leur statut juridique ou leur secteur, notamment celles sans salarié, ayant des difficultés de trésorerie et n'obtenant pas ou plus de prêts bancaires. Une attention particulière serait portée cependant aux acteurs de l'ESS. Ce fonds pourrait concerner jusqu'à 10 000 entreprises pour 100 millions €.

23 – <https://www.iledefrance.fr/covid-19-la-region-cree-un-fonds-durgence-de-10-millions-deuros-pour-le-spectacle-vivant>

Le plan de relance de la Métropole du Grand Paris²⁴

La Métropole a annoncé le 15 mai son plan métropolitain de relance « pour un territoire durable, équilibré et résilient ». Ce plan, doté d'une enveloppe de 110 millions €, est composé de 50 actions. Ces actions seront mises en œuvre en partenariat avec la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat, la Chambre de commerce et d'industrie Paris-Ile-de-France et la Banque des Territoires. Le plan est structuré autour des cinq axes suivants :

- promouvoir une stratégie métropolitaine de la santé environnementale ;
- revivifier le tissu économique et culturel de proximité ;
- accélérer la transition écologique et le développement des mobilités douces ;
- soutenir le secteur de l'habitat et de la construction ;
- lutter contre la fracture numérique et accompagner la transition numérique.

Parmi les mesures dédiées plus spécifiquement au tissu économique et culturel de proximité, on peut relever :

- la participation à hauteur de 14 millions € au fonds Résilience Île-de-France dédié aux TPE et PME du territoire ;
- le lancement d'une nouvelle édition du programme « centre-ville vivant », à partir des enseignements tirés de la première édition, en ciblant particulièrement les secteurs de l'artisanat et de la culture ;
- le soutien à la conception et la construction du pôle culturel et économique des Ateliers Médicis dans le quartier de Clichy-Montfermeil aux côtés de l'Établissement Public de Coopération Culturelle. Les nouveaux bâtiments des Ateliers Médicis constitueront à la fois un projet culturel de rayonnement international, mais

aussi un pôle économique en cœur de ville (industries culturelles et créatives, ESS, innovation, artisanat, etc.).

- l'entrée de la Métropole au capital de la Société d'économie mixte d'animation économique au service des territoires (Semaest) ;
- le déploiement du dispositif « Mes commerces à domicile » dans les communes de la Métropole du Grand Paris, en partenariat avec la CCI Paris Île-de-France ;
- l'accompagnement des managers de ville et chargés de mission commerce des communes de la Métropole du Grand Paris, avec le développement d'une plateforme partenariale du commerce ;
- la mise en place d'un programme de sensibilisation dédié aux commerçants et artisans, notamment par le développement des services de la « La Boutique connectée »
- un soutien spécifique à l'économie sociale et solidaire, notamment via la commande publique, en se donnant comme objectif d'atteindre une moyenne de 15 % des dépenses réalisées et co-financées par la Métropole bénéficiant directement ou indirectement à des entreprises de l'ESS.
- un engagement auprès des jeunes entreprises innovantes en difficulté incubées dans une structure publique, en partenariat avec Paris&Co
- la promotion de l'« urbanisme tactique » favorisant l'appropriation ponctuelle et réversible des espaces urbains ;
- un rapprochement avec la SOGARIS, autour de la question de la logistique du dernier kilomètre ;
- la mise en place d'un observatoire partenarial des dynamiques métropolitaines.

24 – <https://www.metropolegrandparis.fr/fr/plan-de-relance>

Les dispositifs annoncés par la Ville de Paris

La Ville de Paris a adopté son plan de soutien pour l'activité économique, associative et culturelle le 18 mai 2020. À hauteur de 200 millions €, ce plan se structure en différentes mesures, parmi lesquelles :

► Des mesures d'exonération :

- Exonération de 6 mois de loyers chez les bailleurs de la Ville de Paris pour les TPE fermées et les associations. Pour les autres acteurs, une exonération, pouvant aller jusqu'à six mois, sera prévue, en fonction de l'impact de la crise sur leur chiffre d'affaires. Ces exonérations sont estimées à près de 75 millions €.
- Exonération de 6 mois de droits et redevances (droits de voirie, terrasse, étalage, redevance de déchets non ménagers, redevances de stationnement des taxis, redevances des commerçants des marchés alimentaires, des puces et des commerces ambulants) représentant une exonération de 40 millions €.
- Analyse de l'impact opérationnel et financier de la crise auprès de chaque concessionnaire et délégataire afin d'étudier de possibles adaptations contractuelles et exonérations de redevance. Ces adaptations sont estimées à 40 millions €.

Ces mesures s'inscrivent dans le prolongement des mesures de gel de loyers et de redevances prises dès le début de la crise par Paris.

► Des mesures spécifiques à certains secteurs :

- Financement d'un plan de soutien en direction du secteur du tourisme à hauteur de 5 millions €.
- Soutien spécifique aux acteurs de l'ESS les plus en difficultés, avec l'appui de Paris Initiative Entreprises, à hauteur de 4 millions €.
- Soutien en direction des artistes et des acteurs culturels, à hauteur de 15 millions €. La Ville proposera des aides

directes aux artistes et équipes artistiques : elle organisera notamment pour cela un mois d'août de la culture à Paris, durant lequel des commandes artistiques seront passées à des auteurs.

- Mise en place d'une cellule d'appui aux startups au sein de Paris & Co visant à soutenir 550 entreprises à gros potentiel d'emplois fortement impactées par la crise. Le principe retenu est la création d'un guichet unique qui accompagnera pendant 6 mois ces jeunes entreprises innovantes accueillies dans les incubateurs et les hôtels d'entreprises parisiens et métropolitains.

► Des mesures de soutien global à l'activité :

- Pour les acteurs associatifs, et ceci dès le début de la crise, la Ville a décidé d'anticiper l'attribution de subventions prévues pour renforcer la trésorerie des associations. La Ville créera également un fonds de soutien doté de 10 millions € pour les associations.
- Travail auprès des instances réglementaires nationales et européennes pour faciliter l'accès des PME/TPE locales aux marchés publics et pour renforcer la prise en compte de l'impact environnemental dans la commande publique. Sur une nouvelle période de 5 ans, la Ville s'engage à ce que 90 % de ses prestataires soient des TPE/PME
- Par ailleurs, la possibilité sera offerte aux restaurateurs et cafetiers d'étendre la surface de leurs terrasses gratuitement jusqu'en septembre prochain grâce notamment à des options d'extension sur des places de stationnement ou devant des vitrines des commerces.
- Une réflexion est enfin en cours quant à la mise en place d'un fonds d'intervention pour soutenir les TPE/PME.

L'exemple de la Métropole de Lyon²⁵

Les élus de la Métropole de Lyon ont voté fin avril un plan d'urgence de 100 millions € pour aider les entreprises, les associations et les plus démunis pendant cette crise. Parmi les principales mesures, on relève ainsi :

- 1 000 € par mois pour les petites entreprises éligibles au fonds de solidarité de l'État. Ces entreprises doivent être installées dans la Métropole de Lyon. Si elles peuvent toucher l'aide de l'État de 1 500 €, elles auront automatiquement une aide supplémentaire de 1 000 € de la Métropole pour les mois de mars et avril. Les paiements seront faits en mai.
 - Pas de loyer pendant un trimestre pour les associations et entreprises hébergées dans les locaux de la Métropole.
 - La Métropole reporte le recouvrement des reversements de la taxe de séjour restant due pour les hôteliers et hébergeurs du tourisme pour l'année 2019, ainsi que pour les trois premiers trimestres de l'année 2020.
 - Une subvention de 650 000 € attribuée à l'Office de tourisme pour compenser l'exonération des cotisations 2020 de ses adhérents.
 - Le maintien des droits pour les bénéficiaires du RSA et la suspension des procédures de réduction ou de suspension de l'allocation.
 - La possibilité de cumuler RSA et salaire pour les emplois liés à la crise via la plateforme lancée par la Métropole.
 - Des subventions à hauteur de 200 000 € pour les associations impliquées dans cette crise sanitaire : aide alimentaire, aide aux services de secours aux personnes infectées, aide aux personnes isolées, lutte contre les violences conjugales/domestiques...
 - Des subventions également pour 5 grandes associations humanitaires : la Croix-Rouge (50 000 €), le Secours catholique (50 000 €), le Secours populaire (40 000 €), l'Entraide majolane (40 000 €), et le Groupement des épicerie sociales et solidaires d'Auvergne Rhône-Alpes (22 200 €).
 - Le maintien des subventions de fonctionnement accordées chaque année au tissu associatif, économique et social, tous domaines confondus.
- 500 000 € pour le fond d'urgence aux étudiants précaires. La Métropole prépare également un plan de relance économique avec les acteurs économiques du territoire avec des aides spécifiques pour les filières les plus durement touchées par la crise.

25 — <https://met.grandlyon.com/coronavirus-le-plan-durgence-vote-par-la-metropole/>

LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS D'AIDES

////////////////////////////////////

	Nature de l'aide	Activité éligible
DIRECCTE	L'entreprise peut bénéficier du dispositif d'activité partielle, cette solution permettra à celle-ci d'éviter des licenciements économiques.	Fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement. Réduction de l'horaire de travail pratiqué dans l'établissement ou partie de l'établissement en deçà de la durée légale de travail. Depuis le 1 ^{er} mai 2020, les entreprises ont mis en place le dispositif de chômage partiel aux salariés particulièrement vulnérables au coronavirus et aux parents d'enfants sans solution de garde (jusqu'ici placés en arrêt maladie). S'il est impossible pour l'entreprise de mettre en place les mesures de prévention nécessaires pour la protection de la santé des salariés (télétravail, geste barrière, etc.).
URSSAF	Reporter tout ou partie du paiement de leurs cotisations salariales et patronales pour les échéances du 5 ou 15 mars 2020, du 5 ou 15 avril et du 5 ou 15 mai. La date de paiement de ces cotisations sera reportée d'office jusqu'à 3 mois dans l'attente de convenir avec les organismes des modalités de leur règlement.	
URSSAF	Une exonération de cotisations sociales s'appliquera aux TPE et aux PME pour les entreprises du secteur hôtellerie, restauration, tourisme, pendant la période de fermeture ou de très faible activité, au moins de mars à juin. De plus, un crédit de cotisation de 20 % des salaires versés depuis février sera accordé aux entreprises pour accompagner la reprise d'activité. Ce crédit de cotisation sera imputable sur l'ensemble des cotisations dues.	TPE, PME pendant la période de fermeture, de mars à juin. Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises ne bénéficiant pas de l'exonération automatique pourront obtenir des étalements longs des charges sociales et fiscales reportées et, au cas par cas, solliciter des annulations de dette en fonction de leur situation financière.
DDFIP	Report du paiement des loyers, factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les plus petites entreprises en difficulté.	Entreprises éligibles à l'aide forfaitaire de 1 500 € (Fonds de solidarité). poursuivant leur activité dans le cadre d'une procédure de sauvegarde, de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire. Qui subissent une fermeture administrative.
DDFIP	Remboursement accéléré des crédits d'impôt sur les sociétés et de crédit de TVA : procédure accélérée de remboursement des créances d'impôt sur les sociétés restituables en 2020 (CICE, CER, crédits d'impôts...).	Les sociétés qui bénéficient d'un ou plusieurs crédits d'impôt restituables en 2020 peuvent dès maintenant demander le remboursement du solde de la créance disponible, après imputation le cas échéant sur leur impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2019.
DDFIP	La Commission des chefs de services financiers (CCSF) peut accorder aux entreprises qui rencontrent des difficultés financières des délais de paiement pour s'acquitter de leurs dettes fiscales et sociales (part patronale). Les dettes visées sont notamment les impôts, les taxes, les cotisations sociales aux régimes obligatoires de base exigibles - à l'exclusion des parts salariales et du prélèvement à la source. Il n'y a pas de montant minimum ou maximum.	Le débiteur peut être un commerçant, un artisan, un agriculteur, une personne physique exerçant une activité professionnelle indépendante et une personne morale de droit privé (sociétés, associations).
SÉCURITÉ SOCIALE POUR LES INDÉPENDANTS	L'aide financière exceptionnelle du Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) est un soutien aux indépendants dont l'activité est impactée par la crise du coronavirus : aide financière exceptionnelle ou prise en charge de cotisations et contributions sociales.	Tous les travailleurs indépendants affiliés, quel que soit leur statut, peuvent bénéficier de cette aide. Elle est exclusivement accessible aux travailleurs indépendants ne pouvant pas bénéficier de l'aide du fonds de solidarité.
ÉTAT + RÉGION	Fonds de solidarité volet 1 : aide défiscalisée et exonérée de charges sociales allant jusqu'à 1 500 € (versés par la DGFIP) pour les TPE, indépendants, micro-entrepreneurs et professions libérales + jusqu'à 5 000 € d'aide complémentaire pour les entreprises qui connaissent le plus de difficultés (versée par la Région).	
ÉTAT + RÉGION	Fonds de solidarité volet 2 (depuis le 15/04) : une aide complémentaire d'un montant minimal de 2000 euros et qui peut aller jusqu'à 10 000 euros pour toutes les entreprises ou associations employeuses répondant aux critères d'éligibilité nationaux définis par le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020. Le fonds de solidarité restera ouvert pour les entreprises du secteur CHR-Tourisme, événementiel, sport et culture jusqu'à la fin de l'année 2020.	Cette aide complémentaire est ouverte aux très petites entreprises (TPE), associations et autres agents économiques, quels que soient leur statut et leur régime fiscal et social, exerçant leur activité en Île-de-France. Ou pour les entreprises de moins d'un an (et n'ayant donc pas encore clos un exercice). Ou ayant un CA constaté lors du dernier exercice clos supérieur ou égal à 200 000 € et pour lesquelles le solde de trésorerie en valeur absolue est inférieur à 2 000 €. Entreprises, professionnels, associations.
ÉTAT	« Prêt Garanti par l'État » : le PGE est un prêt qu'octroie à une entreprise ou un professionnel sa banque habituelle, en dépit de la forte incertitude économique actuelle, grâce à la garantie qu'apporte l'État sur une partie très significative du prêt. Le PGE est un prêt d'une banque à une entreprise : ce n'est pas un prêt de l'État. Objectif : rapidement et très largement apporter la trésorerie nécessaire. La garantie de l'État couvre 90 % du PGE pour tous les professionnels et pour toutes les entreprises sauf pour les entreprises qui, en France, emploient plus de 5 000 salariés ou réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 1,5 Md€, où la part du prêt garantie par l'État est de 70 % ou de 80 %. Sur les 10 % du PGE non couvert par la garantie de l'État, la banque ne doit prendre aucune garantie ou sûreté ».	Entreprises et professionnels, quelle que soit leur taille, leur activité et leur statut juridique (PME, ETI, agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales, entreprise innovante, micro-entrepreneur, association, fondation...) partout sur le territoire. Accessible aux sociétés unipersonnelles sans salarié. Toute association ou fondation qui est enregistrée au RNEE, qui emploie un salarié ou paie des impôts ou perçoit une subvention publique, est éligible. Les SEM, les SCCV, les EPL et les EPIC sont éligibles. Seuls les établissements de crédit et les sociétés de financement sont exclus du dispositif. Les établissements de paiement, les établissements de monnaie électronique, ou encore les sociétés de gestion de portefeuille sont donc, parmi d'autres, éligibles à ce dispositif.
ÉTAT	Prêt garanti État Saison : les conditions sont plus favorables que celles du Prêt Garanti État classique, avec notamment un plafond qui pourra atteindre le chiffre d'affaires des trois meilleurs mois de l'année précédente (contre 25 % du CA 2019 pour le PGE classique).	Secteur touristique.
ÉTAT	Les loyers et les redevances d'occupation du domaine public dus aux bailleurs nationaux (État et opérateurs) pour les TPE et PME seront annulés pour la période de fermeture administrative.	TPE et PME.
BPI FRANCE	Prêt Atout : prêt sans sûretés réelles sur les actifs de la société ou de son dirigeant. Le prêt Atout est conçu pour renforcer la trésorerie des entreprises afin de leur permettre, dans un contexte conjoncturel exceptionnel, de résoudre ses tensions de trésorerie passagères (et non structurelles), dans l'attente d'un retour à des conditions normales d'exploitation.	Dédié au TPE, PME, ETI. Les entreprises doivent avoir 12 mois d'activité minimum. Tous les secteurs d'activité sont concernés, sauf exclusions (les SCI, les entreprises d'intermédiation financière, les entreprises de promotion et de locations immobilières, les entreprises agricoles ayant un CA inférieur à 750 000 €, et les entreprises en difficulté).

Salariés	CA	Autres conditions	Contact
Les entreprises du tourisme et de l'événementiel pourront continuer de recourir à l'activité partielle dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui jusqu'à la fin du mois de septembre 2020. Au-delà, l'activité partielle leur restera ouverte si leur activité ne reprend que progressivement, dans des conditions qui seront le cas échéant revues.		Il n'y a pas de condition d'ancienneté, ni de conditions liées au type de contrat de contrat de travail (CDD, apprentis, CDI, etc.), ni de conditions liées au temps de travail du salarié (temps partiel, temps plein) pour être éligible à l'activité partielle. Pour les secteurs des cafés, hôtels, restaurants, du tourisme, du loisir, de l'événementiel, du sport et de la culture: possibilité de continuer à recourir à l'activité partielle après la reprise de l'activité.	L'entreprise dispose d'un délai de 30 jours à compter de la mise en activité partielle des salariés pour effectuer une demande d'activité partielle en ligne sur le site du ministère du Travail dédié au chômage partiel, avec effet rétroactif.
entreprises de moins de 50 salariés, de plus de 50 salariés, travailleurs indépendants, professions libérales.			
		Elle s'appliquera automatiquement à toutes ces entreprises, qu'elles aient déjà acquitté ou non leurs cotisations.	
		Concernant les entreprises dont l'activité, sans être interrompue, a été fortement dégradée par la crise, leur situation sera étudiée au cas par cas, avec bienveillance en fonction de leurs réalités économiques. Pour les TPE et les PME appartenant à l'un des secteurs dont l'activité est interrompue: le recouvrement des loyers et charges est suspendu à partir du 1 ^{er} avril 2020, et pour les périodes postérieures d'arrêt d'activité imposées par l'arrêté. Lorsque l'activité reprendra, ces loyers et charges feront l'objet de différés de paiement ou d'étalements sans pénalité ni intérêts de retard et adaptés à la situation des entreprises en question.	Pour le loyer des locaux commerciaux: les principales fédérations de bailleurs ont appelé vendredi 20 mars leurs membres bailleurs à suspendre les loyers pour l'échéance d'avril et pour les périodes postérieures d'arrêt d'activité imposées par l'arrêté. Les entreprises qui rencontrent des difficultés pour payer leurs factures d'eau, de gaz et d'électricité peuvent adresser sans tarder par mail ou par téléphone une demande de report à l'amiable à leur fournisseur d'eau, de gaz ou d'électricité.
			Démarche sur impot.gouv
		Les entreprises doivent être jour de leurs déclarations fiscales et sociales et du paiement des cotisations et contributions salariales ainsi que du prélèvement à la source. Ne pas avoir été condamné pour travail dissimulé.	Saisir la CCSF du département du siège social de l'entreprise ou de l'établissement principal est compétent.
		Ont effectué au moins un versement de cotisations depuis leur installation, ont été affiliés avant le 1 ^{er} janvier 2020, sont impactés de manière significative par les mesures de réduction ou de suspension d'activité, sont à jour de leurs cotisations et contributions sociales personnelles au 31 décembre 2019. Les situations éligibles du demandeur sont: la chute de trésorerie, les situations sociales personnelles liées à la maladie, les situations familiales liées à la maladie, le passage à la retraite.	Les aides sont octroyées par le CPSTI, toutefois, les demandes doivent être transmises à la branche Recouvrement et les Urssaf.
10 max.	Sur le dernier exercice clos inférieur à 1 000 000 €.	Un bénéficiaire imposable inférieur à 60 000 €. Entreprises qui ont fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public selon l'article 8 du décret du 23 mars 2020. OU qui ont subi une perte de CA d'au moins 50 % en mars 2020 par rapport à mars 2019 pour recevoir l'aide au titre du mois de mars, et en avril 2020 par rapport à avril 2019 ou, si l'entreprise le souhaite, par rapport au chiffre d'affaires mensuel sur 2019 pour bénéficier de l'aide au titre du mois d'avril.	Pour l'aide DGFIP: impots.gouv.fr, pour l'aide de la Région: contacter la Région.
De 0 à 20 salariés.	2 000 €: CA < 200k€; 3 500 €: CA < 600k€; 5 000 €: CA > 600k€; 10 000 €: CA < 2 M€	Être bénéficiaire du 1 ^{er} volet. Avoir au moins 1 salarié ou ne pas avoir de salarié mais avoir alors fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public entre le 1 ^{er} mars 2020 et le 11 mai 2020 et avoir un chiffre d'affaires (dernier exercice clos) supérieur ou égal à 8 000 €. S'être vu refuser un prêt bancaire.	idf-soutien-tpe.mgcloud.fr.
		Le montant cumulé de ces prêts ne doit pas dépasser 25 % du CA ou 2 ans de masse salariale pour les entreprises en création ou innovantes. Une entreprise ne peut pas être éligible au dispositif si elle fait l'objet d'une procédure collective (sauvegarde, redressement et liquidation judiciaires). Il convient d'apprécier cette situation à la date de publication de la loi et de l'arrêté au Journal Officiel, le 24 mars 2020.	Se rapprocher d'un prestataire bancaire; Attestation.pge.bpifrance

	Nature de l'aide	Activité éligible
BPI FRANCE	Fonds de garantie « Ligne de Crédit Confirmé » vise à garantir la mise en place ou le renouvellement de lignes de crédit court terme confirmé, destinées au financement du cycle d'exploitation des entreprises. Difficultés de trésorerie qui ne sont pas d'origine structurelles. Les concours garantis sont les nouveaux crédits à court terme (découverts, facilités de caisse, escomptes, Daily, Mobilisations de Créances Nées à l'Export – MCNE) obligatoirement confirmé sur une durée de 12 mois minimum à 18 mois maximum. La durée de la garantie est égale à la durée de la ligne de crédit confirmée. Elle n'est renouvelable qu'une seule fois.	PME et les Entreprises de taille intermédiaire (ETI) quel que soit le niveau de détention de leur capital par une ou plusieurs sociétés de capital-risque ou de capital investissement.
BPI FRANCE	French Tech bridge : financé par le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) et géré par Bpifrance, il permettra de financer des bridges entre deux levées de fonds. Ces financements, qui pourront aller de 100 000 euros à 5 millions d'euros, prennent la forme d'Obligations Convertibles (OC), avec un accès possible au capital, et doivent être co-financés par des investisseurs privés.	s'adresse prioritairement aux start-up qui devaient réaliser une levée de fonds dans les prochains mois, mais qui se heurtent à la contraction du capital-risque du fait de l'épidémie de coronavirus.
BPI FRANCE	Prêt tourisme : de 50 000 à 2 000 000 euros destinés aux acteurs du secteur du tourisme dans son ensemble. Sans garantie sur les actifs de l'entreprise, ni caution personnelle du dirigeant. Un prêt sur 2 à 10 ans, à taux fixe. Un remboursement allégé les deux premières années grâce au différé d'amortissement du capital de 24 mois maximum. Suivi de maximum 32 échéances trimestrielles à terme échu avec un amortissement linéaire du capital. Le Prêt Tourisme est prioritairement associé à un financement extérieur, à raison de 1 pour 1.	ETI-TPE-PME de l'hôtellerie, restauration, bien-être, voyage et transports touristiques, villages vacances, musées ou des infrastructures touristiques de divertissement et autres parcs de loisirs, d'une manière générale, l'ensemble des solutions participants à la nouvelle économie du secteur.
BPI FRANCE	France Investissement Tourisme : Fonds d'investissement dédié aux entreprises françaises du secteur tourisme-loisirs. Prise de participation au capital de l'entreprise, en tant qu'actionnaire minoritaire, intervention en fonds propres ou quasi-fonds propres (actions, obligations convertibles, etc.). Tickets de 500 000 € à 5 M€. Généralement présence de Bpifrance dans la gouvernance de la société (conseil de surveillance, conseil d'administration). Outre du capital, Bpifrance apporte à l'entreprise un accompagnement du management, un réseau de contacts pertinents, et une connaissance approfondie du secteur et de ses enjeux.	Entreprises françaises, indépendantes, du secteur tourisme-loisirs.
BPI FRANCE	Fonds aide soutien tourisme (FAST) : aider des petites structures d'environ 0,50 M€ de chiffre d'affaires qui ont un besoin urgent de fonds propres à combler. Des investissements unitaires compris entre 50 et 400 K€ sous forme d'obligations convertibles de maturité longue.	
RÉGION IDF	Fonds d'urgence pour le spectacle vivant face à l'interruption de toute activité (représentations, spectacles, festivals, créations en cours de production, résidences, formations, actions culturelles) : 10 M€.	Activité exercée (APE) : 9001 - Arts du spectacle vivant, 9002 - Activités de soutien au spectacle vivant, 9003B - Autre création artistique, 9004 - Gestion de salles de spectacle. Cette aide concerne les équipes artistiques, les lieux et les opérateurs professionnels du spectacle, de droit privé ou public, dont l'activité et le siège social sont en Île-de-France.
RÉGION IDF	Prêt rebond à taux zéro : pour couvrir les besoins de trésorerie liés à la situation conjoncturelle ; l'augmentation du BFR, investissements immatériels (coûts de mise aux normes, recrutement et frais de prospection...), les investissements matériels à faible valeur de gage. De 10 000 à 300 000 € sur 7 ans dont 2 ans de différé d'amortissement du capital. Aucune garantie demandée sur les actifs de la société ou de son dirigeant.	TPE et PME qui justifient de 12 mois d'activité minimum (sont exclues les SCI, les entreprises d'intermédiation financière, les entreprises de promotion et de location immobilière, les entreprises agricoles ayant un CA < 750k€).
RÉGION IDF	Fonds résilience IDF : une avance remboursable sur une durée max de 6 ans à taux 0, avec différé de remboursement d'une durée max de 2 ans.	
SOCIÉTÉ CIVILE DES AUTEURS MULTIMÉDIA (SCAM)	Fonds d'urgence audiovisuel – Covid19 (en partenariat avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC)) : L'aide sera sous la forme d'une compensation de revenus d'un montant maximal de 1 500 € par mois.	Sont éligibles à ce dispositif, les auteurs et autrices d'œuvres audiovisuelles : fiscalement domiciliés en France, relevant de l'une des disciplines suivantes de la SCAM : documentaire, reportage, œuvre webnative, ayant subi une perte de leur revenu supérieure à 50 % au mois de mars et/ou d'avril et/ou mai 2020 par rapport à 2019, n'ayant pas bénéficié du Fonds national de solidarité, n'ayant pas bénéficié du Fond d'urgence Audiovisuel, Cinéma, Animation, Web proposé par la SADC. Activité exercée (APE) : 5911 - Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision (aide soumise au règlement de minimis).
SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES (SACD)	« Fonds d'urgence Audiovisuel, Cinéma, Animation, Web : attribuer aux auteurs d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles, ne bénéficiant ni d'aides au titre du Fonds de solidarité national, ni d'une mesure de chômage partiel, des aides destinées à leur permettre de faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire. Une aide d'urgence d'un montant de 1 500 € par auteur et par mois. Dans le cas d'une perte de revenus inférieure à 1 500 €, le montant de l'aide sera égal au montant de cette perte. Toute indemnité obtenue dans le cadre de mesures de chômage partiel sera déduite du montant de l'aide ».	Être fiscalement domicilié en France, relever de l'une des disciplines suivantes au sens des statuts de la SADC : Cinéma, Télévision, Animation, Création numérique, digitale ou web, être en mesure d'établir une perte de ses revenus nets au titre de son activité d'auteur d'au moins 50 % au mois de mars et/ou d'avril 2020 (tout document établissant la perte de revenus pour les mois de mars et avril est recevable).
SOCIÉTÉ DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS DE MUSIQUE (SACEM)	Pour ses clients (commerces, cafés, restaurants, clubs, salons de coiffures, salles de sport... tout diffuseur de musique) : principe « pas d'exploitation, pas de droits d'auteur ». Suspension de toute facturation de droits d'auteur et de pénalités.	Les contrats sont suspendus pour ceux auxquels une période de fermeture est imposée par les pouvoirs publics.
CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE (CNM)	Fonds de secours au spectacle de musique et de variétés : L'attribution de l'aide est fondée sur une appréciation prévisionnelle globale de la situation financière des demandeurs, du 1 ^{er} mars au 31 août 2020. Le plafond de l'aide est relevé à 35 000 €.	TPE/PME du spectacle de musique et de variétés.
CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE (CNM)	Fonds de secours destiné aux acteurs de la musique enregistrée et de l'édition musicale : l'attribution des aides est fondée sur une appréciation globale de la situation financière des demandeurs, dans la limite d'un montant de 1 500 € pour les disquaires, 10 000 € pour les producteurs phonographiques et 35 000 € pour les distributeurs.	Disquaires, distributeurs et producteurs phonographiques. Il est réservé aux TPE, dont l'économie est dépendante de la commercialisation de supports physiques.
AGEFIP	Création d'une aide exceptionnelle « Soutien à l'exploitation » de 1 500 € – Pour les futurs créateurs : l'Agefiph met en place un soutien financier qui complète l'aide à la création ou à la reprise d'activité existante et permet de renforcer la solidité financière des nouveaux créateurs.	Pour les entrepreneurs ayant créé ou repris une entreprise avec l'appui de l'Agefiph dans les trois dernières années (2017, 2018, 2019 et début 2020). Cette aide concerne les TPE, travailleurs indépendants, micro-entrepreneurs, professions libérales, employeurs privés de 10 salariés maximum.
AGEFIP	Prise en charge des coûts liés au télétravail de son (ou ses) salarié(s) en situation de handicap. Cette aide permet la continuité de l'activité de l'entreprise lorsque l'employeur est tenu d'organiser le travail à distance et qu'il n'a pas mis en place antérieurement de mesure de télétravail. Elle concerne notamment le matériel informatique, le mobilier et les connexions internet, et comprend le coût d'un ordinateur, d'un grand écran, d'une liaison internet, et les coûts de transport et d'installation éventuels. Montant maximum : 1 000 € par poste de travail.	
AGIRC ARRCO	Aide exceptionnelle d'urgence pour les salariés cotisants Agirc-Arrco et les dirigeants salariés du secteur privé, qui connaissent des difficultés d'ordre financier du fait de la crise sanitaire. Cette aide circonstanciée sera allouée une fois et pourra atteindre 1 500 € en fonction de la situation du demandeur.	Salariés cotisants Agirc-Arrco et les dirigeants salariés du secteur privé qui connaissent des difficultés financières.

Source : Ville de Paris, DAE mai 2020

Salariés	CA	Autres conditions	Contact
		Pour financer des besoins de trésorerie liés à la situation conjoncturelle, des investissements immatériels : dépenses de communication, de recrutement et de formation, coûts de mise aux normes ou de rénovation, notamment dans une démarche écoresponsable, etc, l'augmentation du BFR générée par le projet de développement, des investissements corporels à faible valeur de gage : équipements, matériels, mobiliers, etc. et notamment ceux liés à une démarche de développement durable ou de transformation digitale, des opérations de transmission (y compris croissance externe) : acquisition de fonds de commerce ou achat de titres permettant de devenir majoritaire à l'issue de l'opération.	
			CCI Paris IDF.
		Prêt bénéficiant d'une aide d'État donc soumis aux règles de minimis. Échéances trimestrielles avec amortissement financier du capital. Cofinancement systématiquement recherché.	
			SCAM.
			Le dossier de demande est à adresser avant le 1 ^{er} septembre 2020 à la SACD à cette adresse mail : fondsurgenceavcineweb@sacd.fr
De 10 salariés max.	Bénéfice imposable réalisé en 2019 inférieur à 60 000 €.		
		Le salarié ou dirigeant salarié devra remplir un formulaire de demande d'intervention sociale simplifiée et fournir une déclaration sur l'honneur qui précise sa situation et décrit les difficultés financières rencontrées. Il devra également fournir les trois derniers bulletins de salaire ou revenus, dont au moins l'un présente une baisse de rémunération. Après analyse du dossier et acceptation, le déblocage de cette aide est effectué en un mois tout au plus.	

CONCLUSION/OUVERTURE

10 enseignements à retenir

- **2 millions d'emplois à Paris**, un chiffre quasi stable en 30 ans, avec une alternance de périodes de hausse et de baisse (+ 95 000 emplois depuis 2008).
- **Paris concentre 31 % des emplois d'Île-de-France et 39 % des établissements** (pour 1 % de la surface et 18 % de la population). Depuis 40 ans, le poids de Paris a eu tendance à diminuer au profit de nouveaux pôles comme La Défense ou la Plaine Saint Denis (Paris : 37 % des emplois franciliens en 1989).
- **L'emploi non salarié** (correspondant aux travailleurs indépendants, employeurs et auto-entrepreneurs) **représente moins d'un emploi sur dix à Paris** (170 000 emplois), mais il progresse rapidement ces dernières années.
- Parmi les salariés, environ **8 sur 10 sont salariés du secteur privé** et 2 sur 10 de la sphère publique.
- **Le tissu économique parisien est fait de très petites entreprises.** Parmi les 519 000 établissements, 95 % ont moins de 10 salariés (94 % des établissements d'IDF sont dans ce cas), dont 74 % n'ont aucun salarié. 4 % des établissements ont entre 10 et 50 salariés et 1 % plus de 50 salariés. Paris compte un peu plus de très petites entreprises en proportion que l'Île-de-France ou la France.

- Paris compte **55 600 auto-entrepreneurs** économiquement actifs (soit 31 % des micro-entrepreneurs franciliens). Depuis 2009, le nombre d'auto-entrepreneurs **a davantage progressé à Paris** qu'en Île-de-France en moyenne.
- Le taux de chômage est un peu plus bas à Paris (6,6 %) qu'en Île-de-France (7,5 %) et en France métropolitaine (8,3 %). Paris a mieux résisté à la crise de 2008 que l'ensemble de la région Île-de-France ou la France, parce que sa population active est mieux formée et ses emplois plus qualifiés.
- Paris ressort comme étant **plus touché que le reste de l'Île-de-France et de la France dans l'immédiat par les mesures de confinement**, en raison de la structure de ses emplois : la perte d'activité (mesurée par le PIB qui est la somme des valeurs ajoutées par les entreprises) est estimée à -37,5 % à Paris, contre -37,2 % en IDF et -34,5 % en France.
- Parmi les secteurs plus représentés à Paris qu'en Île-de-France et en France, **3 secteurs, qui font aussi l'identité de Paris, sont particulièrement affectés par la crise : les services de proximité** (216 000 emplois, 12 % des emplois parisiens), **la culture** (171 000 emplois, environ 10 %), **les commerces, l'hébergement et la restauration** (320 000 emplois, soit environ 16 %) dont une partie est décomptée aussi dans les services de proximité.

Ce sont des secteurs privés, qui ont souffert immédiatement des mesures de confinement et continueront de souffrir dans les mois à venir après le déconfinement. Le tourisme regroupe 213 000 emplois répartis dans une trentaine de sous-secteurs d'activité, notamment dans l'hébergement et la restauration. Paris concentre la moitié des emplois d'hébergement et de la restauration francilienne.

En résumé, le tissu économique parisien se caractérise par une forte concentration d'emplois, marquée à la fois par l'importance des emplois de gestion et de prestations intellectuelles mais aussi des emplois de services de proximité. Si les premiers ont des possibilités de télétravail et s'inscrivent dans des marchés globaux, les seconds couvrent un spectre beaucoup plus large et sont très largement porteurs de l'identité parisienne : le tissu de petites voire très petites entreprises, les commerces, la fabrication (mode, artisanat), la culture, le tourisme et la restauration et plus récemment les entreprises de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire. Tous ces secteurs sont déjà en partie soutenus par la ville de Paris et ses partenaires (RIVP, Semaest, GIE Paris Commerces, Paris&Co et les Canaux...), dont l'accompagnement pourra s'amplifier et intégrer d'autres secteurs particulièrement sinistrés comme la culture, le tourisme et la restauration.

10 pistes d'actions orientées vers les secteurs à impact social et local

► Accompagnement et soutien financier :

- **Aider aux démarches pour l'obtention des aides ouvertes par l'État et la Région**
- **Un soutien financier de court terme** : aide immédiate pour le paiement des charges qui pourrait s'étaler pendant la phase de reprise de l'activité. Ce levier permettrait de soutenir les trésoreries et d'augmenter indirectement la rentabilité des entreprises :
 - Exonérations de 6 mois de loyers pour les activités les plus fragiles hébergées par les bailleurs sociaux
 - Exonération de taxes locales (droit de terrasses, d'enseigne...)
- **Un soutien financier de sortie de crise** : aide pour soutenir la trésorerie des petits commerces, des acteurs innovants et/ou à fort impact social (ESS, secteur culturel) via des avances remboursables à taux zéro et un appui par les structures existantes Semaest, RIVP, Paris&Co, les Canaux, PIE, ainsi qu'une aide à l'investissement pour les aménagements nécessaires à la protection des salariés et de la clientèle
- **Investir sur le long terme dans les secteurs qui sont apparus comme stratégiques** (services à la personne, productions locales et commerces de proximité, équipements sanitaires...) pendant cette crise par des interventions en fonds propres ou en aide à l'immobilier sur la durée.

► Nouveaux marchés et emploi local :

- **Consolider des marchés publics reposant sur des circuits courts et une production locale** (comme le propose par exemple Agri Paris pour le bio dans les cantines).
- **Réserver une part significative des marchés de la Ville et de ses partenaires** à des acteurs locaux à fort impact social (à l'image de ce que font les Canaux pour l'économie sociale et solidaire ou des critères d'ancrage et d'impact local des appels à projets de l'Arc de l'Innovation).
- **S'engager auprès des structures de formation** (Tumo, École 42, etc.) **et d'aide au retour à l'emploi en s'appuyant sur des filières porteuses d'avenir** (métiers du bâtiment durable, nature en ville, numérique et santé) **et en privilégiant l'emploi local.**

► Valeur sociale et identité parisienne :

- **Permettre au commerce indépendant de proximité de s'étendre davantage sur l'espace public, pérenniser les innovations apparues pendant la crise, encourager une consommation plus responsable** :
 - Faciliter les usages temporaires et festifs de l'espace public avec notamment la création de parklets pour les commerces, les bars et les restaurants.
 - Pérenniser les nouveaux services appréciés par les parisiens (services de livraisons, click and col-

lect...) et par d'autres acteurs (makers, ESS)

- Renforcer la communication pour promouvoir la consommation responsable (achat dans les commerces de quartier et de produits fabriqués localement, concours famille zéro carbone, etc.)
- **Consolider et ouvrir de nouveaux espaces pour des acteurs à fort impact social** (artisans, artistes, entreprises de l'économie sociale et solidaire, associations) **intégrant des activités mixtes à l'image des tiers lieux** (occupation des immeubles vacants, en chantier ou en attente de projet, installation d'usages en rez-de-chaussée...). Envisager la création d'une foncière et des évolutions réglementaires (renforcement des protections du PLU par exemple) pour contribuer à cet objectif.

Dans la continuité de ce travail, qui a permis de caractériser le tissu économique parisien et de proposer une première estimation de l'impact du confinement, il sera utile dans les mois à venir de poursuivre cette analyse et de réaliser un suivi de la crise qui n'est pas terminée. Cette observation de plus longue durée se fera en lien avec les différents acteurs de l'économie parisienne et métropolitaine.

BIBLIOGRAPHIE

1. | Éléments clés de l'économie parisienne

ANALYSE DE L'EMPLOI ET DU TISSU ÉCONOMIQUE PARISIEN

S. Roger, « Population, Logement, Emploi - Partie 3: L'emploi. Analyse des résultats du recensement 2013 », Apur, septembre 2017.

<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/population-logement-emploi-partie-3-emploi>

S. Roger, « Population active, emploi, chômage. Les ressources d'une capitale économique », Apur, novembre 2013.

<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/population-active-emploi-chomage-ressources-humaines-une-capitale-economique>

« Les micro-entrepreneurs en Île-de-France », Ursoaf Stat Bilan micro-entrepreneur 2018, n° 33, février 2020.

https://www.acoss.fr/files/Publications/Regionales/Île-de-France/Île-DeFrance_StatUr_033.pdf

F. Mohrt, P. Viot (Apur), F. Dubujet, Y. Musiedlak (Insee Île-de-France), « En Île-de-France, 39 pôles d'emploi structurent l'économie régionale », Apur, Insee Île-de-France, janvier 2014.

<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/ile-france-39-poles-dem-ploi-structurent-leconomie-regionale>

SECTEURS SPÉCIFIQUES DE L'ÉCONOMIE PARISIENNE

B. Bouvier, F. Mohrt, « L'évolution des commerces à Paris - Inventaire des commerces 2017 et évolutions 2014-2017 », Apur, mars 2018.

<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/evolution-commerces-paris-inventaire-commerces-2017-evolutions-2014-2017>

F. Mohrt, « Fabriquer à Paris », Apur, janvier 2020.

<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/fabriquer-paris>

« Hébergement touristique dans le Grand Paris en 2017 », Office du Tourisme et des Congrès de Paris, 2017.

<https://pro.parisinfo.com/etudes-et-chiffres/enquetes-et-dossiers/dossiers-hebergements/hebergements-touristiques>

« Le tourisme fluvial sur l'axe Seine : une activité majeure, un développement durable », VNF, Haropa, décembre 2017.

<https://docplayer.fr/69366579-Le-tourisme-fluvial-sur-l-axe-seine-une-activite-majeure-un-developpement-durable.html>

« L'hôtellerie Parisienne : des projets hôteliers à foison », Coach Omnium, 2020.

<https://www.coachomnium.com/bonus/hotellerie-parisienne.html>

« Le baromètre d'avril 2020 : les professionnels face à la crise sanitaire », CRT Paris Île-de-France, mai 2020.

http://pro.visitparisregion.com/chiffres-tourisme-paris-ile-de-france/frequentation-touristique-paris/Chiffres-cles-Special-Covid-19/Barometre-du-mois-d-avril-2020-Special-crise-sanitaire?utm_source=flexmail&utm_medium=e-mail&utm_campaign=barometredumoisdavril2020863lactivitdumoisdavr20200519t082027468z&utm_content=voir+ltat+complet

C. Calvier, A. Casarotti (Insee Île-de-France); C. Camors, O. Soulard (IAU Île-de-France), « L'Île-de-France, première région française de l'économie culturelle », Insee Analyse Île-de-France n° 82, avril 2018.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3535510>

TROIS FORMES DE NOUVELLES ÉCONOMIES ACCOMPAGNÉES PAR LA VILLE DE PARIS

A-M. Villot, « Observatoire des jeunes entreprises innovantes dans le Grand Paris : bilan 2019, première année de test », Apur, mars 2020.

<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/observatoire-jeunes-entreprises-innovantes-grand-paris-bilan-2019-premiere-annee-test>

« Note d'analyse de la conjoncture de l'emploi dans l'ESS entre 2010 et 2018 », Observatoire national de l'ESS - CNCRESS, novembre 2019.

<https://www.cncres.fr/media/client/gridfichier/actu4/etudeconjonctureemploieessbd.pdf>

F. Jacquesson (Insee Île-de-France), C. Portero (L'Atelier), É. Forti (Cress Île-de-France), avec la participation de la Direccte Île-de-France, SESE, « L'économie sociale et solidaire tournée vers l'action sociale dans les communes peu denses en Île-de-France », Insee Analyse Île-de-France n° 23, octobre 2015.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1302259>

Datavisualisation « Les acteurs des économies solidaires et innovantes », Apur, Les Canaux – Ville de Paris, mai 2018.

<https://www.apur.org/dataviz/ess/index2.html>

M. Ribeiro, « L'Arc de l'innovation : un exemple de coopération souple », Apur, note°136, octobre 2018.

<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/arc-innovation-un-exemple-cooperation-souple>

M. Ribeiro, « Appels à projets de l'Arc de l'innovation, analyse des projets et des lauréats », Apur, note°167, décembre 2019.

<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/appels-projets-arc-innovation-analyse-projets-laureats>

2. | Impact de la crise et dispositifs de soutien

QUEL IMPACT DE LA CRISE SUR LE TERRITOIRE PARISIEN ?

« Point de conjoncture du 23 avril. Synthèse », Insee conjoncture, avril 2020.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4481458?sommaire=4473296>

« Enquête du CROCIS réalisée par mail le 30 mars 2020 auprès de 2000 entreprises du territoire francilien », CCI Paris Île-de-France, mai 2020.

<https://www.cci-paris-idf.fr/vous-etes/presse-espace/communiques/enquete-sur-limpact-du-covid-19>

« Baromètre risque pays et secteurs - T1 2020. COVID-19: vers une montée soudaine et mondiale des défaillances d'entreprises », Les publications Économiques de Coface, avril 2020.

<https://www.coface.fr/Actualites-Publications/Publications/Barometre-Risque-Pays-et-Secteurs-T1-2020>

« Les métiers au temps du corona », France Stratégie, La note d'analyse n° 88, avril 2020.

<https://www.strategie.gouv.fr/publications/metiers-temps-corona>

ANALYSE DES DISPOSITIFS D'AIDE ET LEURS BÉNÉFICIAIRES

« Tableau de bord hebdomadaire - Situation sur le marché du travail durant la crise sanitaire au 28 avril 2020 », DARES, mai 2020.

https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares_tdb_marche-travail_crise-sanitaire_2804.pdf

« Coronavirus COVID-19: Les mesures de soutien aux entreprises. Les mesures d'urgence ».

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/les-mesures#>

« Coronavirus COVID-19: Les mesures de soutien aux entreprises. Aide du Fonds de solidarité - Tableau de bord interactif ».

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/aides-versees-fonds-solidarite#>

« Tableau de bord PGE. Situation 24 avril 2020 », Ministère de l'économie et des finances, Banque de France - DGSER - DE - Service central des risques, avril 2020.

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/Tableau_de_bord_PGE_Situation_24avril_20200429.pdf

« Saisines de la Médiation du crédit : flux hebdomadaires du 6 au 24 avril 2020 », Banque de France, avril 2020.

<https://www.banque-france.fr/communiquede-presse/saisines-de-la-mediation-du-credit-flux-hebdomadaires-du-6-au-24-avril-2020>

« Coronavirus Covid-19. FAQ. Prêt garanti par l'État. Quelles démarches pour en bénéficier ? », Ministère de l'économie et des finances, BPI France, Fédération bancaire française, avril 2020.

<https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/dp-covid-pret-garanti.pdf>

« Covid-19: la Région crée un fond d'urgence de 10 millions € pour le spectacle vivant », Région Île-de-France, avril 2020.

<https://www.iledefrance.fr/covid-19-la-region-cree-un-fonds-durgence-de-10-millions-deuros-pour-le-spectacle-vivant>

« La Métropole du Grand Paris adopte à l'unanimité un plan de relance de 110 millions € pour un territoire durable, équilibré et résilient », Métropole du Grand Paris, mai 2020.

<https://www.metropolegrandparis.fr/fr/plan-de-relance>

« Coronavirus : vote du plan d'urgence », MET' Le magazine de la Métropole de Lyon, avril 2020.

<https://met.grandlyon.com/coronavirus-le-plan-durgence-vote-par-la-metropole/>

Éléments d'analyse et de connaissance de l'économie parisienne

Dans le contexte de crise liée au Covid-19, des éléments d'analyse et de connaissance de l'économie parisienne ont été rassemblés pour nourrir à la fois les plans de relance parisiens et métropolitains et, plus largement, l'ensemble des acteurs impliqués. Réalisé par l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) et la Direction de l'attractivité et de l'emploi (DAE) de la Ville de Paris, ce document mobilise différentes sources de données et s'appuie sur de premiers échanges avec des partenaires institutionnels et acteurs économiques.

Paris ressort comme étant plus touché que le reste de l'Île-de-France et de la France par les mesures de confinement, en raison de la structure de ses emplois : la perte d'activité (mesurée par le PIB qui est la somme des valeurs ajoutées par les entreprises) est estimée à -37,5 % à Paris, contre -37,2 % en IDF et -34,5 % en France. Parmi les secteurs plus représentés à Paris qu'en Île-de-France et en France, quatre secteurs, qui font aussi l'identité de Paris, sont particulièrement affectés : les services de proximité (216 000 emplois, 12 % des emplois parisiens), la culture (171 000 emplois, environ 10 %), les commerces, l'hébergement et la restauration (320 000 emplois, soit environ 16 %).

L'analyse des dispositifs mis en place par l'État et la Région, élargis et enrichis au fil des semaines, montrent qu'ils jouent leur rôle d'amortisseur, mais qu'ils ne sont pas toujours suffisants pour les entreprises parmi les plus impactées (en particulier pour les secteurs du tourisme, de la restauration ou de la culture) ou pour celles ayant le plus difficilement accès aux banques du fait de fonds propres faibles (économie sociale et solidaire, acteurs culturels et métiers d'art, entreprises de moins d'un an...).

En complément de ces mesures, la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris, ont également annoncé des plans d'aides spécifiques. Dans ces plans de soutien, une priorité est donnée aux aides favorisant une économie à impact : soutien des entreprises à impact positif, production locale, consommation plus responsable d'une part et d'autre part évolutions réglementaires pour favoriser certaines activités, permettre une mixité d'usage et agir sur les m² produits.

Il sera utile dans les mois à venir de poursuivre cette analyse et de réaliser un suivi de la crise qui n'est pas terminée. Cette observation de plus longue durée se fera en lien avec les différents acteurs de l'économie parisienne et métropolitaine.

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :

